

Aucun répit au quatrième jour de l'offensive du FLN

Des combats acharnés se poursuivent au Vietnam

SAIGON (AFP) — La bataille de Saigon ne connaît aucun répit et au quatrième jour de l'offensive du F.N.L. à travers le Sud-Vietnam, le Vietcong tient toujours plusieurs secteurs périphériques de la ville.

A 23 heures (heure locale) hier soir on se battait encore dans les faubourgs sud-ouest, à Cholon, où des mitrailleuses Vietcong répondaient aux rafales de roquettes des hélicoptères américains. Dans

le quartier populaire de Gia Dinh, non loin de Tan Son Nhut, l'aéroport de Saigon maintenant fermé au trafic civil, la bataille a fait rage jusqu'aux premières heures de la nuit et l'évacuation du quartier a été ordonnée avant que l'aviation américaine n'entre en action, les troupes sud-vietnamiennes ayant échoué dans leur tentative de reprendre le secteur. (Lire d'autres informations à la page 20.)

Durant l'après-midi, c'est

le quartier de la pagode An Quang, à moins de quatre kilomètres de la cathédrale, qui a été le théâtre de violents combats. Des "Sky-raidiers" américains sont intervenus lâchant une quarantaine de bombes dans une zone où le Vietcong est réapparu, faisant sauter un dépôt de munitions qui avait été constitué par le F.N.L. au cours des derniers jours.

Des dizaines de milliers de réfugiés fuyant les secteurs

où l'on se bat: Go-Vap (à l'est de l'aérodrome de Tan Son Nhut), Hoc-Mon, Gia-Dinh, An-Quang, affluent vers le centre de Saigon et posent aux autorités sud-vietnamiennes et américaines des problèmes considérables notamment en matière de ravitaillement. Depuis près de six jours maintenant, la capitale sud-vietnamienne n'a pas été ravitaillée.

A travers le Sud-Vietnam les combats continuent souvent acharnés. Dans le Delta du Mékong et les Hauts Plateaux, les contre-attaques américaines rencontrent de sérieuses difficultés. Pleiku a été hier le théâtre d'affrontements violents sans que le Vietcong lâche son emprise.

A Kontum (au nord de Pleiku), le F.N.L. qui a installé en ville des mitrailleuses lourdes, assiège la base américaine d'hélicoptères. Des renforts appartenant à la quatrième division d'infanterie ont été envoyés pour dégager les éléments encerclés.

Au cours de la soirée on a appris à Saigon que la ville de Phan Thiet, chef lieu de la province de Binh Thuan, située sur la côte à 100 milles au nord-est de la capitale vietnamienne avait été investie par le Vietcong et que de durs combats sont en cours.

La radio du F.N.L. captée à Hong-Kong a déclaré au cours d'une de ses émissions que les forces Vietcong contrôlent maintenant les provinces de Camau, Soc Trang, Tay Ninh, Vinh Long et Cau Lanh. Dans la province de Soc Trang, ajoute cette même radio, un bataillon entier sud-vietnamien s'est rallié au Vietcong. A Hue, toujours selon la même source, une administration révolutionnaire a été établie sous la présidence de Dr Levamhao, professeur à l'université. Enfin faisant le bilan des derniers jours, la radio du F.N.L. a déclaré que toutes les bases américaines au nombre de 24 — ont été attaquées, que 190 avions ont été détruits au sol et que le Vietcong a coulé deux bateaux de guerre américains au large de Ben Tre à l'aide de batteries côtières.

Bilan du FNL

HANOI (AFP) — L'agence de presse du F.N.L., citée par l'agence nord-vietnamienne d'information, a publié le "bilan provisoire" suivant de l'offensive du Vietcong au cours de ces trois derniers jours: — Au cours de ces trois derniers jours "les forces révolutionnaires ont attaqué 33 cités, villes et capitales de provinces, ainsi que 31 zones urbaines et capitales de districts dans 32 provinces. — Elles ont attaqué 35 positions-clés ou bases américaines et du gouvernement fantoche et ont occupé certains. Parmi celles-ci le "Palais de l'indépendance" à Saigon, l'ambassade des Etats-Unis, le Q.G. de l'armée fantoche, la zone américaine de la ville, le Q.G. de la police, celui de la marine et des parachutistes des forces fantoches, de nombreux corps d'armée, divisions et régiments ennemis ont été également attaqués. — Des attaques ont été lancées, d'autre part, pour ainsi dire contre la totalité des 24 bases aériennes et aérodromes importants de l'ennemi. Au

Voir page 10: Vietnam

Le bilan des pertes

SAIGON (AFP) — Depuis le début de l'offensive Vietcong, 12,704 Vietcong ont été tués dans l'ensemble du pays, a annoncé samedi matin un porte-parole américain. 3,576 personnes ont été arrêtées, 2,359 armes ont été saisies.

Les pertes des alliés sont de 983 tués dont 318 Américains, 661 Vietnamiens et quatre Coréens. Il y a 3,483 blessés dont 1,639 Américains, 1,792 Vietnamiens et 52 soldats alliés.

Ce total de pertes couvre la période du 29 janvier à dix huit heures au 2 février à minuit.

Le gouvernement de Saigon a d'autre part annoncé ce matin que le couvre-feu a été levé de huit heures du matin à quatorze heures samedi à Saigon. Les Saïgonnais ne seront toutefois autorisés qu'à circuler à pied. Toutes les voitures et bicyclettes sont interdites.



Les combats se sont poursuivis avec violence hier dans plusieurs quartiers périphériques de Saigon. L'aviation et les blindés américains ont dû intervenir pour tenter de réduire les foyers de résistance du Vietcong. (Téléphoto AP)

M. Johnson consacrera le week-end à la mise au point de son mémoire

La plus grande discrétion entoure les derniers préparatifs du Québec

par Michel Roy

M. Daniel Johnson compte passer la plus grande partie du week-end à Québec pour mettre au point le mémoire de son gouvernement et la stratégie de sa délégation à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui s'ouvre lundi à Ottawa. Le premier ministre gènera la capitale fédérale dimanche par avion.

Il sera accompagné de MM. Jean-Jacques Bertrand, ministre de la justice, Paul Douzols, ministre des finances,

Raymond Johnston, ministre du revenu, Jean-Noël Tremblay, ministre des affaires culturelles, Marcel Masse, ministre d'Etat délégué à la fonction publique, Clément Vincent, ministre de l'agriculture, et Marcel Faribault, conseiller législatif et conseiller spécial du Conseil exécutif en matière constitutionnelle et économique.

Feront également partie de la délégation québécoise les fonctionnaires suivants: MM.

Claude Morin, sous-ministre des affaires intergouvernementales, Marcel Cazavan, sous-ministre des finances, Guy Fregault, sous-ministre des affaires culturelles, Mario Beaulieu, directeur de cabinet du premier ministre, Marcel Bélanger, sous-ministre de l'industrie et du commerce, Louis Bernard, directeur des affaires fédérales-provinciales, Roger Cyr, directeur général de l'Office d'information et de publicité, Charles Pelletier, con-

seiller technique auprès du Conseil exécutif, André Patry, conseiller spécial du premier ministre, Jacques Robichaud, conseiller technique au ministère des affaires intergouvernementales, et Paul Chouinard, secrétaire particulier du premier ministre.

Tandis que M. Robarts, premier ministre de l'Ontario, a invité comme observateurs les chefs de deux partis d'opposition de cette province à se joindre à la délégation ontarienne, M. Johnson n'a pas adressé une telle invitation à M. Lesage.

M. Johnson se propose de rencontrer la presse dimanche soir, à 21h30, au Château Laurier d'Ottawa. Il se peut qu'il fasse connaître alors la position qui sera la sienne au cours de cette conférence, du moins les grandes lignes du mémoire qu'il doit dévoiler à l'ouverture.

Hier après-midi, le premier ministre a informé les parlementaires de son parti de ses intentions et de ses objectifs dans la mesure où ceux-ci sont définitivement arrêtés. Mais, jusqu'au dernier moment, le chef du gouvernement peut encore apporter des modifications au texte du mémoire et aux méthodes qu'il compte employer pour le défendre.

Non seulement les préparatifs de la conférence ont-ils été entourés d'une grande discrétion à Québec, mais le texte du mémoire n'a pas été rédigé avant la fin de la semaine, de sorte que nul indiscret n'aurait même été en mesure de révéler quoi que ce soit qui fut définitif. Toutefois, profitant d'une fuite, le correspondant québécois du quotidien torontois GLOBE and MAIL a fait longuement état, le 20 janvier, d'un document de travail dont il ressort que le Québec se propose de recommander une refonte de la constitution qui établirait un régime

1) Aucune entreprise minière française, a-t-il dit, ne procède à la recherche d'uranium au Québec.

2) Aucune négociation sur ce sujet n'a été engagée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement français.

3) L'existence de gisements

Voir page 10: Coopération

Voir page 10: Québec

Johnson: échec total de l'offensive communiste

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson a affirmé hier que la campagne de terreur entreprise ces jours derniers par les forces communistes au Sud-Vietnam a totalement échoué, mais qu'il s'attend à une offensive majeure du Nord-Vietnam dans la région de Khe Sanh et de la zone démilitarisée.

Le chef de l'Exécutif a toutefois exprimé la conviction, au cours d'une conférence de presse tenue à l'improvvisé, que les forces américaines et sud-vietnamiennes sauront à l'aussi repousser l'assaut des communistes.

M. Johnson a affirmé posséder depuis de nombreux mois des renseignements indiquant que ces deux éléments de la situation — la campagne de terreur et l'offensive imminente à Khe Sanh — constituent les deux volets d'un vaste plan mis au point par le président Ho Chi Minh et les dirigeants nord-vietnamiens pour renverser le gouvernement de Saigon et imposer un gouvernement de coalition dominé par les communistes.

M. Johnson a déclaré à ce propos que les sondages

Voir page 10: Johnson



Lyndon B. Johnson, au cours de sa conférence de presse d'hier. (Téléphoto AP)

La conférence constitutionnelle

3

Que faut-il attendre au juste de cette conférence de la "dernière chance"?

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Depuis les temps qu'ils en parlent, les hommes politiques ont souligné l'importance de la conférence constitutionnelle qui s'ouvre lundi, on a parlé d'un point tournant, d'une étape cruciale et de que sais-je encore.

Le chef de l'opposition M. Robert Stanfield a dit qu'il s'agissait de la plus importante conférence fédérale-provinciale de toute sa carrière politique.

Et reprenant un mot que l'on doit à René Lévesque du temps qu'il était libéral et ministre à Québec, le premier ministre s'est écrié, l'autre soir, à Montréal, devant les délégués libéraux, en parlant de la conférence: "Je prie le ciel que nous réussissions car ce pourrait être notre dernière chance."

Il se peut que des propos du genre aient été émis dans certains secteurs de la population et même chez des hommes politiques des espoirs de résultats spectaculaires.

Il se peut que les responsables de la conférence aient ainsi mis en péril les résultats plutôt modestes que l'on peut attendre de la conférence et qui, pour cette raison même, causeraient plus de déception que d'enthousiasme dans la population canadienne.

Les principaux artisans de la conférence constitutionnelle n'ont commencé à réfléchir à mettre en garde contre des espoirs exagérés.

"Nous ne bâtonnons pas la Jérusalem nouvelle en trois jours de février" a lancé, la semaine dernière, à Montréal le premier ministre Pearson.

"Nous reconnaissons tous, a dit de son côté M. Stanfield en Chambre, qu'on ne peut pas raisonnablement espérer trouver une solution complète aux problèmes en cause en l'espace de deux ou trois jours, ou même en une période beaucoup plus longue.

J'espère, toutefois, que l'on pourra réaliser des progrès considérables en ces deux ou trois jours."

A la vérité, les progrès réalisés à cette conférence paraissent devoir être sinon fort modestes, du moins assez peu spectaculaires. Ils tiendront surtout à des accords de prin-

cipe et à la formation de comités de fonctionnaires ou de ministres sur l'un ou l'autre des sujets abordés à la conférence.

La déclaration des droits de l'homme

A Ottawa on ne croit pas que la position préliminaire de M. Daniel Johnson au sujet de la déclaration mette en péril les résultats de la conférence. Sa lettre du 14 novembre, en ré-

ponse à l'invitation de M. Pearson, portait en germe tout ce que contient le document rendu public jeudi après la publication du document du gouvernement fédéral.

Mais quoi qu'il en soit il ne faut pas s'attendre à des discussions limpides et concluantes des premiers ministres à cet égard. Le sujet est d'une extrême complexité et met en cause de vieilles notions de droit constitutionnel, de principes de philosophie politique et sociale aussi bien que des questions relatives aux rapports de forces entre les deux ordres de gouvernement.

C'est pourquoi le Québec ne sera pas seul à contester certains aspects du projet du gouvernement fédéral.

C'est aussi la raison pour laquelle dans les cercles gouvernementaux d'Ottawa on estime que cette discussion ne peut déboucher au mieux que sur deux décisions:

Voir page 10: Conférence

● Un accord de principe très général sur l'utilité d'accorder une protection constitutionnelle à tous les droits des Canadiens, selon des méthodes qui restent à déterminer.

● La création d'un comité permanent ou ad hoc des provinces chargés de reprendre tout le problème et de déterminer le moyen d'atteindre les objectifs fixés par la conférence des premiers ministres.

Le bilinguisme et le biculturalisme

C'est à la reconnaissance des droits linguistiques des deux grandes communautés canadiennes, et en particulier bien sûr, de la canadienne-française, que le gouvernement fédéral attachera le plus d'importance au cours de cette conférence.

On oublie peut-être trop qu'en dehors de son désir de "tester" la bonne volonté des provinces, le gouvernement fédéral veut le plus tôt possible mettre fin à une situation dans laquelle le Québec prétend être le seul porte-parole légitime de la communauté canadienne-française.

Le gouvernement fédéral a des prétentions très fortes à cet égard et veut chercher à démontrer que du point de vue de la défense des droits linguistiques et culturels, les Canadiens français ne peuvent pas trouver de meilleur allié que le gouvernement central.

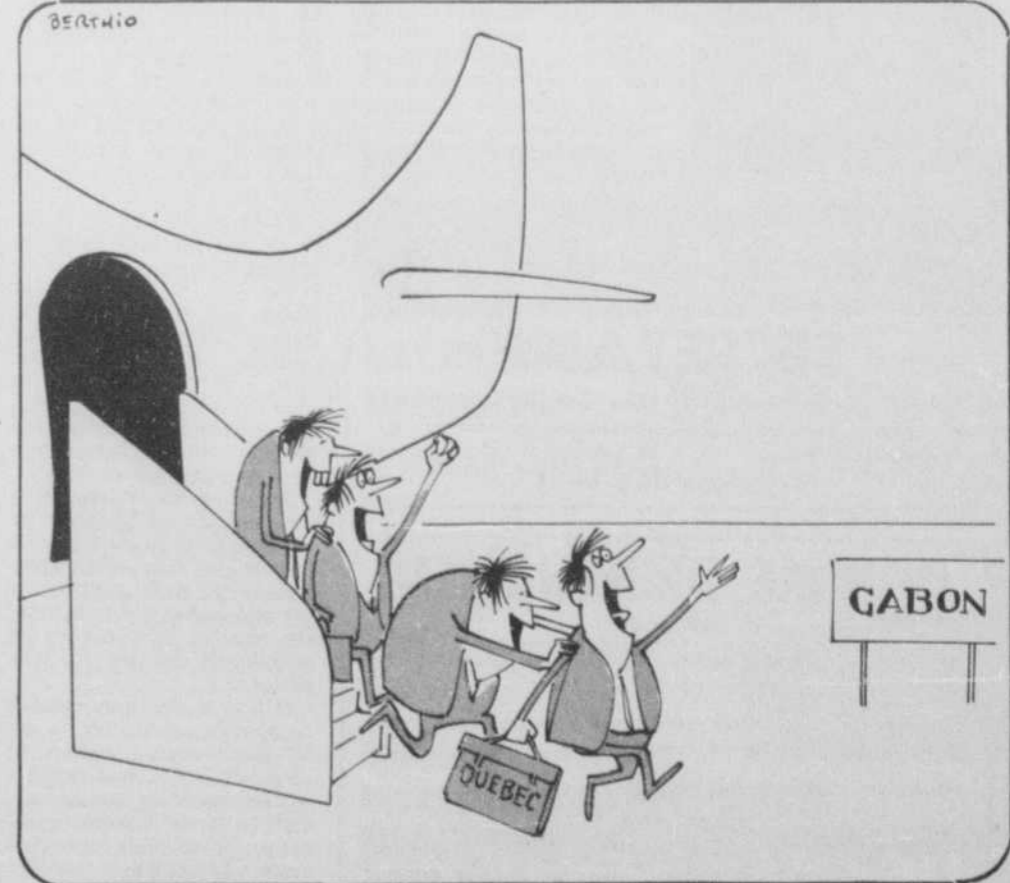
Bien que l'on reproche à bon droit au ministre de la justice de considérer la reconnaissance de ces droits comme marquant la fin de la crise canadienne, la position de l'ensemble du gouvernement paraît être plus nuancée. L'importance que l'on attache à la reconnaissance de ces droits dans l'immédiat est celle que dans n'importe quelle sorte de situation difficile on attache à un "coup psychologique."

Certains membres du gouvernement estiment que le temps presse et que mieux vaut un déblocage sur cette question qui ne vide pas tout le problème, qu'une nouvelle série de laborieux trallements sur la question des transferts des pouvoirs.

Voir page 10: Conférence



Pierre Elliott Trudeau



Vagabondage

Nominations

M. Ernest A. Côté, né à Edmonton et autrefois sous-ministre des affaires indiennes, devient sous-ministre des affaires des anciens combattants; M. Yves Labonté, de Montréal, est nommé à la commission de la fonction publique tandis que M. John Allan MacDonald, d'Ottawa, quitte son poste de sous-ministre adjoint pour devenir sous-ministre des affaires indiennes. Ces trois nominations viennent d'être annoncées par le premier ministre, M. Pearson.

Le professeur G.L. d'Ombrian succédera au professeur D. L. Mordelle au poste de doyen de la faculté de génie de l'université McGill, en juin 68.

Le ministère du travail annonce que la commission de la fonction publique a nommé M. Laureus Hudon, âgé de 51 ans, de Brossard (Qué.), agent régional de l'assurance, au ministère du travail du Canada, pour le Québec.

M. Robert H. Amen, directeur de ventes de Barnes-Hind Canada, annonce la nomination de M. Kenneth J.R. Larivière, comme représentant médical pour le Québec.

Le Dr. R.W. Faith vient d'être élu président de l'association des orthodontistes de la province de Québec. Le Dr. M.H. Wechsler a été nommé vice-président, et le Dr. R. Nadeau, secrétaire-trésorier.

Le Dr. David L. McQueen vient d'être nommé directeur et membre du Conseil économique du Canada. Il était jusqu'à ce jour membre senior des chercheurs attachés au conseil.

Le Vatican vient de nommer l'abbé Gilles Ouellet, p.m.e., au poste de directeur national des Oeuvres pontificales missionnaires du Canada. L'abbé Ouellet succède à Mgr N.A. Labrie, dont la démission a été acceptée.

Me Adélar Savoie, recteur de l'université de Moncton, annonce la nomination de M. Eustache Haché au poste d'ingénieur en chef de l'université.

M. Magella Perron a été réélu pour un troisième mandat de deux ans à la présidence du Conseil du travail de Québec.



Le destroyer américain "USS Rowan" qui est entré en collision avec le cargo soviétique "Kapitan Vislobokov" dans la mer du Japon. (Téléphoto AP)

Dans la mer du Japon

Collision entre un destroyer des EU et un cargo soviétique

WASHINGTON (AFP) — Un destroyer américain est entré en collision avec un cargo soviétique dans la mer du Japon mercredi, annonce le département de la défense. Il n'y a aucun blessé, précise-t-on de même source.

Selon le Pentagone, c'est le destroyer américain qui avait la priorité sur le cargo soviétique.

La collision s'est produite à 152 km, environ 100 milles, à l'est de Pohang (Corée du Sud) à 18h53 gmt.

Le cargo soviétique est le "Kapitan Vislobokov" et le destroyer américain, le "USS Rowan D-782".

Le bâtiment soviétique jauge dix mille tonnes. Le navire de guerre américain, 3.500 tonnes; il est commandé par le capitaine de frégate Loren I. Moore. Son équipage compte 250 hommes.

Selon la déclaration du Pentagone il n'y a aucune victime ni à bord du bâtiment américain, ni parmi l'équipage du cargo soviétique.

Le "Rowan" n'a subi que des dégâts peu importants: un trou de moins d'un mètre (environ trois pouces) de large au-dessus de la ligne de flottaison à babord avant, près de la proue. Quant au cargo soviétique, il a indiqué par signaux lumineux qu'il n'avait besoin d'aucun secours, mais que des dégâts avaient été causés à sa poupe sur deux mètres (un peu plus de six pieds) de longueur. Les deux navires se croisaient à 36 degrés 06 minutes de latitude nord et 130 degrés 28 minutes de longitude est. Une enquête a été ouverte par la marine américaine.

Le département de la défense précise que le destroyer américain faisait route vers l'est au moment de la collision. Le navire marchand soviétique, pour sa part, allait vers le sud.

Le droit maritime international accorde la priorité, dans les croisements, au navire qui vient à la droite de l'autre, rappellent les milieux américains compétents. C'était donc, selon ces mêmes cercles, le cas du "Rowan", sur la gauche duquel venait le cargo soviétique.

Ils ajoutent qu'apparemment le "Kapitan Vislobokov" — bateau de 10.000 tonnes et de 511 pieds (154 m.) de longueur — n'est pas un navire-espion camouflé.

La marine ne dit pas, d'autre part, si la présence du "Rowan" dans la région où s'est produite la collision est

liée à l'intensification, au cours de ces derniers jours, des opérations navales américaines en mer du Japon.

On sait, par exemple, qu'une "Task-Force" constituée autour du porte-avions géant "Enterprise" patrouille cette mer à la suite de l'affaire du "Pueblo", et qu'elle comprend plusieurs destroyers.

Il s'est écoulé près de 28 heures, note-t-on à Washington, entre la collision des deux navires et la publication de la nouvelle de l'incident par le département de la défense. Ce dernier ne fournit aucune explication au sujet d'un tel délai qui est notablement plus long que le temps mis par le Pentagone à annoncer l'arraisonnement du "Pueblo". Mais, aux départements d'Etat et de la défense, on déclare qu'il n'existe pas, à première vue, de rapport entre les deux incidents.

Le "Rowan" a, depuis, gagné le port de Sasebo, au Japon, où s'effectuent les réparations qu'il s'imposent.

Les milieux militaires compétents rappellent également que les commandants de bord américains ont la consigne spécifique d'adhérer strictement aux prescriptions du droit international qui exige qu'en cas de croisement, le bateau qui vient à tribord maintienne à la fois sa direction et sa vitesse. Il incombe à l'autre bâtiment, selon les sources précitées, de ralentir ou de virer de façon à passer derrière le navire prioritaire.

F. Hanley se porte à la défense de la minorité anglophone

"J'attends encore qu'un politicien d'expression anglaise de stature importante se lance dans le forum public afin de présenter le point de vue de la population anglophone et la défendre contre les accusations de la majorité d'expression française", a déclaré le député de Sainte-Anne à Québec et doyen du conseil municipal de Montréal, M. Frank Hanley, dans une allocution au Lions' Club à l'hôtel Mont-Royal.

Relevant ce défi, "ce qui normalement devrait être fait par un politicien fédéral", M. Hanley a répliqué à l'accusation selon laquelle les anglophones auraient exploité leurs voisins francophones, que le Québec "n'a jamais eu un premier ministre de langue anglaise et Montréal n'a pas eu un maire de langue anglaise depuis presque un quart de siècle".

Québec, a-t-il dit, citant les noms des Lévesque, des Miron, des Simard.

M. Hanley ne croit pas que la minorité de langue anglaise soit responsable de la situation des défavorisés, dont une bonne part est de langue française et se trouve notamment dans son comté.

"Je n'ai jamais auparavant reçu autant de demandes de nourriture, chauffage, abri, aide financière, etc., à cette période de l'année, a-t-il dit. Pour quelle raison? Parce que la hausse du coût de la vie est telle qu'elle tourne un chevron d'allocation en farce pitoyable", a-t-il dit.

"Si vous croyez que le séparatisme est malsain et dangereux pour votre province, a-t-il poursuivi devant les Lions, c'est à vous de vous en occuper... et de stimuler le gouvernement, qui vous appartient d'ailleurs, à augmenter immédiatement toutes les allocations gouvernementales à raison d'un minimum de 15 p.c."

Il leur a également suggéré de demander au gouvernement d'effacer le chômage, et aux compagnies d'assurance d'investir dans la construction de maisons à prix modiques et de logements à loyer limité.

"Lorsque des hommes sont pauvres et mal logés, a-t-il dit, ils ne sont aucunement intéressés à la démocratie. Si les propositions des séparatistes leur assurent un meilleur sort que celui qu'ils ont à l'heure actuelle, c'est sûrement le séparatisme qui l'emporterait, car ils n'ont rien à risquer."

Le député de Sainte-Anne a fait part de son admiration pour le leader du Mouvement souveraineté-association, M. René Lévesque, qui a "laissé entrer de l'air pur sur un événement sur lequel peu voulaient prendre position".

Après la "clôture"

Le programme qui attend la Chambre

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Pearson a annoncé jeudi qu'après la clôture du débat sur la loi de la radiodiffusion, les Communes entameront le débat sur les projets portant augmentation des droits d'accise et de l'impôt sur le revenu.

Ces projets nés du mini-budget présenté le 30 novembre dernier par M. Sharp, ministre des finances, donneraient force de loi à l'augmentation déjà en vigueur des droits d'accise sur la bière, les liqueurs et les cigarettes ainsi qu'à celle de l'impôt sur le revenu. Ils permettraient également d'accélérer le paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Par la suite, a dit le premier ministre, les Communes examineront le projet d'augmentation du taux de l'assurance-chômage, les amendements à la loi des brevets, les amendements à la loi des aliments et des drogues qui feraient du LSD une drogue dont la vente sera soumise à des restrictions.

Suivront les amendements au code pénal, comprenant les modifications de la loi sur l'avortement, les loteries, l'homosexualité et les automobilistes alcooliques.

Interrogé sur le sort de la loi C-186 concernant les unités syndicales de négociation, M. Pearson a dit que le projet était actuellement soumis

à une commission et qu'il serait discuté aussitôt renvoyé aux Communes.

M. Pearson a également répété que le gouvernement envisageait d'introduire au cours de la session actuelle une législation portant création d'une Société de développement du Canada afin d'encourager les investissements dans le développement du Canada.

Il a ajouté que d'autres pro-

jets seront également introduits, mais il n'en a pas précisé la nature, ni indiqué si le gouvernement voudrait les voir voter avant l'ajournement, prévu pour la mi-mars.

Le premier ministre a, une fois de plus, manifesté son mécontentement du rythme des débats sur le projet concernant la radiodiffusion.

Des membres de l'opposition se sont plaints de certains ministres qui parlent

d'une législation qu'ils voudraient introduire, mais qu'ils n'introduisent pas.

M. Pearson a dit qu'une justification à cela était "les progrès que nous avons faits au cours des deux dernières semaines".

Depuis la rentrée du 22 janvier, les Communes se sont attardées sur un seul article de la loi de la radiodiffusion concernant la politique générale.

L'assurance-maladie

Manning réitère son opposition

EDMONTON (PC) — Si le gouvernement fédéral tient à mettre en oeuvre le programme d'assurance-maladie le 1er juillet dans sa forme actuelle, l'Alberta n'y participera pas, a déclaré hier le premier ministre de cette province, M. Manning. Au cours d'une conférence de presse, il a précisé que son gouvernement ne saurait accepter un programme de caractère universel en vertu duquel la totalité des frais serait absorbée par le secteur public de l'économie.

L'opposition de l'Alberta au programme fédéral, a-t-il dit, est fondée sur la conviction qu'il est "fondamentalement injuste" d'employer les fonds publics pour acquitter les primes d'assur-

ce des personnes qui sont déjà en mesure de les payer elles-mêmes. Suivant le projet fédéral, a-t-il ajouté, l'assurance-maladie, si elle s'appliquait à tous les Albertains, coûterait au total \$60 millions. La part de la province, soit \$30.000.000, obligerait le trésor provincial à augmenter les dépenses totales de \$12 à \$14 millions annuellement.

Or, le gouvernement albertain, a déclaré M. Manning, "n'est pas prêt à accepter cette formule, surtout lorsqu'il existe d'autres priorités en matière d'éducation et dans les services publics qui doivent passer avant le Medicare".

Dans une lettre adressée à M. Pearson le mois dernier, M.

Manning avait suggéré, en guise de solution de rechange, qu'Ottawa verse aux provinces, sous forme de subventions, la moitié du coût que celles-ci assument présentement au titre de leurs régimes respectifs. Dans ces conditions, il en coûterait \$10 millions par année à Ottawa pour subventionner l'Alberta. M. Pearson n'a pas répondu à cette lettre. Le premier ministre émet des réserves également au sujet d'un programme dont la mise en oeuvre serait échelonnée sur plusieurs années, les vieillards et les enfants étant les premiers servis. La encore, a-t-il dit, les fonds publics serviraient à payer les primes de beaucoup de citoyens qui sont parfaitement en mesure de les acquitter eux-mêmes.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Demandons DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour usine de produits forestiers dans le nord de Montréal. Doit être bilingue, ingénieur public ou forestier, ingénieur professionnel ou bonne expérience dans l'administration et production.

Toute réponse sera confidentielle.

Case postale 22
Laval-des-Rapides
Laval, Qué.

Écrire à:

SECRÉTAIRE
demandée

Steno-dactylo expérimentée dans les domaines de la télévision et de la radio, possédant initiative et sens des responsabilités. Discrétion assurée.

Case 770
Le Devoir

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF
demandée

pour hôpital général situé au centre de la ville.

QUALIFICATIONS: détenir un baccalauréat en bibliothéconomie, posséder quelques années d'expérience, avoir le sens de l'organisation, habileté dans le domaine des relations humaines et de la supervision.

Pour rendez-vous, veuillez téléphoner à:
844-0161, ext. 218

ÉDUCATEURS DEMANDÉS

FONCTION:
Prendre la responsabilité d'un groupe de 15 adolescents présentant de graves problèmes de comportement en faisant usage des méthodes et techniques d'observation et d'éducation et du programme d'activités organisés à ces fins.

CONDITIONS:
21 ans et plus.
Bonne santé physique et mentale.
12 ans d'études au minimum ou des expériences exceptionnelles pouvant compenser.
Cours spécialisés obligatoires en cours d'emploi.
Examen d'admissibilité obligatoire.

TRAITEMENT:
\$4.700,00 à \$6.950,00
Bénéfices marginaux.

CHEFS D'UNITÉS:
\$5.700,00 à \$8.200,00

S'adresser par écrit à:
Centre Berthelet,
Service du personnel,
8029, 83e ave Rivière-des-Prairies,
Montréal, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HENRI-BOURASSA
demande

pour l'école secondaire Sacré-Coeur de Maniwaki

- un professeur masculin pour enseigner la catéchèse en 10e et 11e années.
- un professeur masculin de musique pour l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier

Communiquer par téléphone avec:
M. Gilbert Joly
Directeur général des Écoles
Commission Scolaire Régionale Henri-Bourassa
Mont-Laurier, Qué.
Tél.: 623-1525

CLIMATISATION - CHAUFFAGE

INGÉNIEUR ET TECHNICIEN-DESSINATEUR
d'expérience dans le calcul et la mise en plan de systèmes de climatisation et de chauffage requis par un bureau d'ingénieurs-conseils.

Situations excellentes pour quiconque a une expérience et compétence vérifiables.

Adresser toute demande d'emploi à:
Case 760
Le Devoir

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
recherche les services d'un(e)
COORDONNATEUR (TRICE) - PROGRAMME COOPÉRATIF DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

LE POSTE:
Sous la direction immédiate du directeur-adjoint du Service de la coordination, le/la coordonnateur(trice) doit notamment:

1. Visiter les candidats au baccalauréat en service social qui sont en stages pratiques;
2. Visiter les agences qui participent au système coopératif;
3. Régler les problèmes qui peuvent surgir entre les stagiaires et les employeurs;
4. Approcher de nouvelles agences pour les intéresser à la formule coopérative d'enseignement;
5. Interviewer les étudiants;
6. Participer aux interviews étudiants-employeurs;
7. Accepter toute autre responsabilité que lui confie le directeur ou le directeur-adjoint du Service.

LE CANDIDAT:
Cette offre d'emploi s'adresse à toute personne qui satisfait aux conditions suivantes:

1. Détenir une maîtrise en service social;
2. Être membre de la Corporation des Travailleurs Sociaux Professionnels de la Province de Québec;
3. Avoir au moins 6 ans d'expérience dans la pratique de cette profession;
4. Avoir fait preuve des qualités essentielles aux relations humaines qu'exigera l'exercice de la fonction.

CONDITIONS:
Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience, selon l'échelle des traitements du personnel professionnel. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à ses employés: caisse de retraite, assurances de groupe diverses, vacances annuelles, etc.

Date du début de l'emploi: 1er juin 1968.

Toute offre de services doit s'accompagner d'un curriculum vitae détaillé et s'adresser, avant le 24 février 1968, à:
Service du Personnel,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.

GÉRANT GÉNÉRAL

POUR UNE AGENCE DE PERCEPTION DES COMPTES RECEVABLES ET RECOURS

Le (la) postulant(e) doit posséder une expérience complète dans la gestion de la perception des comptes recevables et recouvrement.

Il (elle) aura les connaissances suffisantes pour établir et diriger une nouvelle firme avec tous les moyens et méthodes progressifs et connaître tous les aspects de ce commerce.

Il (elle) est âgé(e) d'environ 35 ans, parfaitement bilingue, avec expérience en comptabilité et en secrétariat.

SALAIRE INITIAL: au-dessus de \$8,000 par année

Toute personne intéressée doit faire parvenir le résumé de ses expériences, qui sera traité confidentiellement, à:
Case 760
LE DEVOIR

M. Chevrier effectuera une tournée des pays africains francophones

OTTAWA (PC) — M. Lionel Chevrier, ex-ministre de la justice et commissaire général aux visites d'Etat durant l'année du centenaire, entreprendra une visite des pays africains francophones et préparera un rapport spécial sur l'aide que le Canada pourrait leur apporter.

Le voyage de M. Chevrier durera environ six semaines. L'ex-ministre, âgé de 64 ans, sera accompagné de M. Henri Gaudet, adjoint au directeur général du Bureau d'aide à l'étranger, et de M. Jacques Dupuis, du ministère des affaires extérieures, responsable du programme d'aide du Canada aux pays en voie de développement.

Le pape Paul VI n'ira pas à Moscou

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape n'ira pas à Moscou, l'Observateur Romano, dans une note officielle déclare en effet que les bruits dont se sont fait l'écho certains organes de presse au sujet d'un projet de voyage du St-Père dans la capitale soviétique sont "dénués de fondement".

Troisième session du conseil des laïcs

CITE DU VATICAN (AFP) — Le "consilium pour l'apostolat des laïcs" tiendra sa troisième session plénière du 5 au 13 février, sous la présidence du cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec. Les questions figurant à l'ordre du jour sont en rapport avec les travaux du congrès mondial de l'apostolat des laïques de l'automne dernier.

Ecole Thérèse Gauthier inc.

Cours individuel

- couture
- dessin et théorie de patrons
- croquis
- haute couture
- mannequin
- charme féminin
- art décoratif
- jour-soir • correspondance

Tél.: 527-1387
4510 de la Roche (Mont-Royal)

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE

Maison édition recherche très bonne secrétaire, bilingue, steno française, ayant sens des responsabilités, initiative, travailleuse.

Téléphone: 842-8931

HOMME D'ENTRETIEN
demandé

pour une municipalité de l'île - avec expérience dans l'entretien des routes et des égouts.

Bon salaire et bénéfices marginaux à la personne désignée. Être bilingue serait un avantage.

Faire parvenir curriculum vitae à:
Case 764 -
LE DEVOIR
en mentionnant expérience, degré d'instruction et références.

Plafonnement à \$1.42 du taux de l'impôt foncier scolaire?

Un comité consultatif composé de représentants du ministère de l'éducation et de la fédération des commissions scolaires a recommandé au gouvernement du Québec de fixer à \$1.42 le cent de dollars d'évaluation de la propriété foncière le taux de la taxe scolaire à travers la province.

Le président de la fédération M. Maurice Lavallée, a confirmé hier, lors d'une rencontre des commissions scolaires de la vallée du Richelieu la teneur de l'entente intervenue entre les administrations locales et le ministère. Selon M. Lavallée le rapport du comité - dont le détail reste secret - est maintenant entre les mains du comité du

plan, une émanation du conseil exécutif; on s'attend que le gouvernement rende bientôt sa décision. Le président de la fédération a précisé que le plafonnement du taux de la taxe scolaire n'entraînerait pas de hausse des dépenses publiques au chapitre de l'éducation.

On sait que le gouvernement du Québec, en même temps qu'il procédait à la réforme du système d'éducation, a tenté depuis 1960 de rendre plus équitable le financement des commissions scolaires, en indexant l'importance des subventions qu'il leur verse au rendement normalisé de l'impôt foncier sur le territoire de chacune. En même temps qu'il s'engageait à

rendre comparables les services dispensés par chaque commission scolaire, le gouvernement laissait à chacune le financement des services non admissibles ou "de luxe", tout en exigeant d'elle un effort fiscal minimal.

Le plafond du taux de l'impôt foncier à \$1.42 servirait désormais de base au calcul de cet effort fiscal minimal. A moins que le taux ne soit ajusté à la hausse à mesure qu'augmentera le coût des services d'éducation, pareil plafonnement impliquerait forcément qu'une proportion de plus en plus faible des dépenses des commissions scolaires serait financée par l'impôt foncier. A cet égard, on sait que la commission Bélanger sur la fiscalité a recommandé que 25 pour cent des dépenses de l'ensemble des commissions scolaires continuent d'être financées à même l'assiette de l'impôt foncier.

Le plafond de l'impôt foncier scolaire n'a pas été choisi à l'aveuglette. On a établi des critères d'évaluation, qui aboutiront à une évaluation uniforme, à 100 pour cent, de la propriété foncière dans chaque commission scolaire, en tenant compte de la valeur marchande des propriétés selon les régions.

La Fédération des commissions scolaires souhaite que l'on procède dès cette année à cette uniformisation de l'évaluation et, par voie de conséquence, du taux de la taxe. Le ministère de l'éducation n'a pas encore approuvé les budgets des commissions scolaires pour 1967-68.

Toutefois, certaines commissions scolaires ne pourront se conformer immédiatement au nouveau mode de financement, puisque le taux de la taxe scolaire y est actuellement inférieur ou supérieur à \$1.42; elles bénéficieraient d'un délai d'ajustement de trois ans, au cours duquel le taux de l'impôt pourrait s'écarter de 12½%, en plus ou en moins, du plafond convenu.



L'ancienne princesse indienne Khan-Tineta Horn (à l'extrême droite) et les membres d'une délégation de la réserve indienne de Caughnawaga ont rencontré, hier, le ministre des affaires indiennes, M. Laing, à son bureau du Parlement, à Ottawa. La délégation est venue se plaindre de ce que l'on force les Indiens à apprendre le français. Elle a aussi réclamé une enquête sur un présumé réseau de prostitution à Vancouver où l'on abuserait des jeunes Indiennes. Le ministre Laing a dit que Mlle Horn n'était le porte-parole que d'une minorité. (Téléphoto PC)

Le présumé pot-de-vin de \$86,000

Forts cautionnements exigés des inculpés de Saint-Michel

L'enquête préliminaire des trois prévenus dans l'affaire du présumé pot-de-vin de \$86,000 à Saint-Michel aura lieu mercredi prochain.

En attendant, le maire Maurice Bergeron et l'échevin Maurice Constantineau ont pu recouvrer leur liberté moyennant un cautionnement immobilier de \$7,000 ou un dépôt en argent de \$5,000. Quant à l'entrepreneur Gilles Longpré, il s'est vu accorder un cautionnement immobilier de \$5,000 ou un dépôt de \$4,000.

Un quatrième inculpé à l'issue de la préenquête du juge Gérard-P. Laganière, jeudi soir, a été libéré de la plainte portée contre lui et portant sur un emprunt bancaire en vue de lui faciliter l'obtention d'une promotion. Le procureur de la défense a soutenu avec succès devant le juge Maurice Fauteux que le texte de la plainte ne révélait aucune offense criminelle de la part de Marcel Vermette, lieutenant de police à Saint-Michel, neveu du maire par alliance et officier de discipline à la suite municipale.

A la suite des représentations des avocats des trois inculpés dans l'affaire du pot-

de-vin "géant", le procureur de la poursuite privée dans cette affaire a fait valoir qu'il fallait prendre en considération la gravité des accusations portées, et le fait que les administrateurs de Saint-Michel se livraient à des représailles et à la subornation des témoins. Tandis que les policiers qui ont pris l'initiative de cette enquête étaient félicités par un juge pour leur courage, a dit Me Gérard Beaudry, les accusés les suspendaient de leurs fonctions.

Un procureur de la Couronne, Me René Drouin, suggéra également au tribunal que des cautionnements substantiels soient fixés. Il ne doit pas y avoir de différence, dans la

justice, entre les faibles et les puissants, a-t-il souligné au juge Fauteux.

Autres accusations

D'autre part, Jean-Marc Bergeron, frère du maire et directeur du personnel à Saint-Michel, a été accusé d'avoir demandé un pot-de-vin de \$1,000 à un aspirant policier. Le prévenu a été libéré sur parole par le juge Fauteux.

Une autre accusation a aussi été portée contre l'échevin Constantineau, qui aurait cette fois exigé un pot-de-vin de \$5,000 d'un garagiste qui voulait ouvrir un établissement dans son quartier. Dans ce cas, la comparution aura lieu vendredi prochain.

Le conseil lance une contre-attaque

Les accusés de Saint-Michel viennent de lancer une vive contre-attaque du côté du Comité d'épuration qui a été fondé cette semaine. Lors d'une réunion spéciale tenue jeudi soir à 18 heures les échevins ont passé deux résolutions demandant aux conseillers juridiques de la ville et au bureau d'avocats Dansereau, Cyr, Poullain et Tomasco, l'une de faire émettre un mandat contre M. Hubert Robin, qu'ils accusent de corruption pour un présumé pot-de-vin de \$20,000, l'autre d'interdire une action en diffamation contre le même Hubert Robin et son frère Michel.

Dans la première affaire, M. Hubert Robin aurait tenté de corrompre des membres du conseil de Saint-Michel en leur offrant un pot-de-vin de quel que \$20,000 pour un projet d'expropriation.

Nominations au Conseil économique

OTTAWA (PC) - Le premier ministre Pearson a annoncé hier la nomination de MM. Charles Perrault et Gabriel Saab au Conseil économique du Canada.

M. Perrault est président et directeur général de la firme Casavant et Frères, de Saint-Hyacinthe; il siège également au Conseil d'orientation économique du Québec. M. Saab est le conseiller économique de l'Union catholique des cultivateurs; il est diplômé des universités du Caire et de Paris.

M. Pearson a annoncé en même temps le renouvellement du mandat de six autres membres du CEC: W.J. Bennett, président de l'Iron Ore du Canada; Robert F. Fowler, président de l'Association des producteurs de pâtes et papiers du Canada; David L. Kirk, secrétaire de l'association canadienne des agriculteurs; Ian M. MacKeigan, président de l'Office du développement des provinces de l'Atlantique; Maxwell W. MacKenzie, directeur du financement de la Chemcell et William Mahoney directeur national des Métallos unis d'Amérique.

Soyez dans le vent, buvez le scotch
ST LEGER
Importé d'Écosse
Distributeurs: Importations Durand - 842-5471

Conférence des ministres de l'éducation de pays francophones

La délégation du Québec s'envole pour le Gabon

QUÉBEC (PC) - C'est en fin de semaine que la délégation du Québec s'envole pour le Gabon où elle assistera à la conférence annuelle des ministres de l'éducation des pays africains et malgache d'expression française.

Les assises débutent lundi, le 5 février, à Libreville, capitale du Gabon, pour se poursuivre jusqu'au 10 suivant. Le ministre de l'éducation du Québec, M. Jean-Guy Cardinal, dirigera la délégation québécoise. Celle-ci sera composée aussi de MM. Claude Legris, en charge du protocole, Arthur Tremblay, sous-ministre à l'éducation et Julien Aubert, directeur adjoint de la coopération avec l'étranger.

La conférence est organisée par l'Organisation communautaire africaine et malgache. La participation du Québec à cette conférence avait suscité quelques remous entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec. Le gouvernement central accusait alors le Québec d'avoir provoqué un accroissement de la diplomatie en acceptant une invitation du gouvernement du Gabon sans l'avoir consulté, au préalable.

Le gouvernement du Québec ne considère pas qu'une telle attitude puisse refléter un accroissement de la diplomatie.

De plus, la seule province à majorité française du Canada resserre de plus en plus ses liens avec d'autres pays francophones. Les échanges franco-québécois, par exemple, sont devenus monnaie courante dans la politique de relations extérieures du Québec. Les échanges se font tant du côté de la culture, des loisirs que de la politique.

M. Johnson a exprimé lui-même les raisons qui avaient incité le Québec à déléguer une représentation à la conférence du Gabon. Il a signalé qu'il s'agit d'une session qui réunit des ministres de pays d'expression française et que le Québec désire participer activement au rayonnement de la culture française à travers le monde.

Le Québec a un rôle à jouer au sein de la communauté de la francophonie mondiale et il saisit toutes les occasions qui lui sont offertes de remplir ce rôle.

En plus d'apporter sa contribution au succès espéré de la conférence, comme l'a aussi souligné le premier ministre du Québec, ce dernier ne manquera pas de tirer profit de la rencontre. Il est toujours intéressant de constater de quelle façon se développe la francophonie dans le monde et surtout dans des pays comme ceux de l'Afrique, et en particulier en matière d'éducation.

Les participants à la conférence étudieront, en effet, les différentes méthodes et techniques mises de l'avant par les pays francophones de l'Afrique et les membres de l'OCAM, et les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter pour améliorer le système d'éducation.

Pour situer le Gabon, disons qu'il est une petite république de quelque 450,000 âmes de l'Afrique équatoriale. Le Gabon est membre de la communauté française africaine.

Même si le Gabon a obtenu son indépendance vis-à-vis de la France en 1958, il n'en conserve pas moins des liens culturels et économiques étroits avec elle.

Rejet des demandes des débardeurs

Les armateurs prévoient une crise dans le port

Les dirigeants de la Fédération des armateurs du Canada ont sombré samedi hier que 1968 sera une autre année de "troubles ouvriers" dans le port de Montréal et ils ont laissé entendre qu'il pourrait bien s'agir d'une année de crise qui déterminera largement l'avenir du port.

M. W.R. Eakin, président de la Fédération, a déclaré au cours d'une conférence de presse que les demandes de l'Association internationale des débardeurs pourraient trop non seulement causer une grève cette année mais pourraient signer l'arrêt de mort du port.

Le syndicat qui négocie au nom de 4,000 débardeurs à Montréal, Québec et Trois-Rivières, a soumis ses exigences contractuelles jeudi lors d'une réunion avec la partie patronale, en présence de M. C.E. Poirier, arbitre du gouvernement fédéral. La Fédération a fait savoir hier qu'elle repoussait ces demandes.

Selon les armateurs, la mise en tutelle du port par le fédéral serait la seule solution à l'heure actuelle.

La partie patronale estime

que les demandes d'augmentations des débardeurs feraient plus que doubler les salaires que les derniers ont gagné dans le port en 1967. L'an dernier, a dit M. J.P. Martin, président du comité des relations ouvrières de la Fédération, les 3,000 débardeurs montréalais ont gagné \$14 millions. Il estime que les salaires demandés et les autres bénéfices ajouteraient \$14,110,000 à cette somme globale.

Le syndicat estime pour sa part que les hausses de salaires et les congés de maladie coûteraient \$5 millions en deux ans.

Les représentants de la partie patronale, lors de la réunion de conciliation, ont protesté en disant que les changements dans les conditions de travail demandées par l'Association des débardeurs diminueraient les effets du rapport de la commission royale fédérale sur les activités portuaires.

L'Association avait accepté les nouveaux règlements sur la manutention des cargaisons, mais tente actuellement de poursuivre de nouvelles négociations à ce sujet.

La FTQ dénonce l'état des sans-travail à St-Jérôme

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, dénonce la situation du chômage à Saint-Jérôme où, selon des sources d'information syndicales, il y aurait actuellement 3,000 sans-travail, soit au moins le quart de la population active.

Le porte-parole de la FTQ soutient qu'une telle situation démontre bien l'ineptie d'une politique d'austérité en pleine période de ralentissement de l'économie. De toute façon, dit-il, il nous apparaît qu'une région "économique-

ment sinistère" comme l'est celle de Saint-Jérôme, devrait être soustraite à tout programme d'austérité.

M. Laberge s'en prend particulièrement au maire-député, M. Hubert Murray, qui, dit-il, sous prétexte d'attirer des capitaux, passe son temps à provoquer les travailleurs et à dénigrer la main-d'œuvre locale. "Je ne crois pas, dit-il, que les employeurs eux-mêmes exigent des travailleurs la soumission que leur propose le député de l'Union nationale en les faisant passer pour des rebelles."

M. Laberge attire également l'attention des autorités sur les plaintes des sans-travail relativement au programme de recyclage de la main-d'œuvre. Il semble bien, dit-il, qu'à cet égard la bureaucratie et le manque de coordination viennent encore ajouter aux frustrations de toutes sortes que subissent présentement les travailleurs de Saint-Jérôme.

Mme Raoul Lefebvre

Mme Raoul Lefebvre, née Berthe Bouchard, est décédée à Montréal le jeudi 1er février, à l'âge de 83 ans. Elle était la veuve d'un échevin de La Prairie mort en 1930 et la mère de Jean, de La Prairie, Léon, échevin de Brossard, Urgel, de Longueuil, adjoint au directeur de l'information du quotidien "Le Devoir", Elise (Mme Martial Landry), de Napierville, Paul, de Montréal, contrôleur au ministère des postes, Georges, de La Prairie, et Monique (Mme Paul Towarnicki) de Repentigny. La dépouille mortelle est exposée aux salons Urgel Bourque, 63, rue Lorne, à Saint-Lambert.

Grève probable des employés de Mont-Royal le 5

À la veille d'une grève des employés municipaux qui pourrait éclater à Ville Mont-Royal lundi prochain, 5 février, M. Guy Beaudoin, directeur professionnel de la Fédération canadienne des services publics, (CSN) a déclaré "que le maire Dawson craint le syndicalisme, craint la convention collective de travail, et veut à tout prix la grève pour faire intervenir les contracteurs auxquels il a donné sa confiance depuis déjà plusieurs semaines et qui n'attendent que son signal pour entrer en action, pour supplanter le syndicat."

FONDS DE SECOURS DES SINISTRÉS DE SICILE

Vos dons généreux seront reçus avec gratitude. Veuillez faire chèque payable au:

FONDS DE SECOURS DES SINISTRÉS DE SICILE
505 EST, RUE JEAN-TALON, MONTRÉAL

"TERRE DES HOMMES 1968"

C'est par ce titre symbolique que Montréal donne sa réponse aux appréhensions et contraintes d'un ralentissement à l'élan et la joie de vivre qui ont été l'apanage de notre ville en 1967 - l'année de l'Expo et du Centenaire du Canada.

Nous partageons avec le Maire Jean Drapeau et tous nos concitoyens l'enthousiasme grandissant pour ce que nous espérons être le symbole permanent et l'exemple dynamique du progrès et de la transcendance de l'Homme vers les cimes du succès et de la compréhension mutuelle, par les contacts et la communication universelle.

Fondateur et Président
FAUST

Villages de vacances à La Malbaie et Tadoussac?

Deux hôtels de la Canada Steamship Lines, le manoir Richelieu, à la Malbaie, et l'hôtel Tadoussac, à l'embouchure du St-Laurent, ainsi qu'un vaste ensemble touristique situé à une vingtaine de milles de Québec deviendraient d'ici quelques mois des "villages de vacances" du Club Méditerranée, un organisme français qui organise, à prix modiques, des séjours de vacances, soit en France, soit à l'étranger.

C'est ce qu'a déclaré, au cours d'une entrevue accordée à La Presse, le ministre provincial du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier.

Deux des principaux dirigeants du Club Méditerranée, MM. Trigano et Blitz, rencontreront à Québec, le 27 février prochain, les autorités provinciales, les représentants de la Canada Steamship ainsi qu'un groupe de financiers intéressés dans l'affaire.

Il semble également que le Club Méditerranée s'ins-

tallera en permanence très prochainement à Québec, vraisemblablement sur la Grande-Allée. Le secrétaire général de l'organisme se trouve Place de la Bourse, à Paris.

C'est à la suite d'un récent voyage à Paris, où il a rencontré MM. Trigano et Blitz, que le ministre du tourisme a invité le Club Méditerranée à venir s'implanter au Québec. M. Loubier a toutefois précisé que le gouvernement provincial n'agit qu'à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les discussions préliminaires et les transactions futures entre les différents intéressés.

"Il faut également souligner a déclaré M. Loubier, que nous formulons nos propres conditions en ce qui concerne l'exploitation des villages de vacances du club; d'autre part, nous ne finançons pas cette entreprise et nous ne nous portons pas garants de sa rentabilité."

BUREAUX À LOUER
ÉDIFICE FIDUCIE PRÊT ET REVENU
225 ouest, rue St-Jacques, Montréal
- Air climatisé
- Ascenseur automatique
- Ventes disponibles
TELEPHONE: 288-1221

EN EUROPE AVEC VOTRE AUTOMOBILE?
La "carte verte" (assurance universelle) vous permet de voyager sur tout le continent sans avoir à souscrire une assurance-responsabilité dans chacun des pays.
Pour renseignements:
L.M. DESILETS
Assurances
C.P. 266, Station Delorimier, Montréal
Tél. 861-5395

Pour VENDRE "PROPRIÉTÉ" ou ACHETER
GOULET REALTIES
J. Goulet (Consulte) M. Goulet
GOULET REALTIES INC.
3130 est, rue SHERBROOKE - Tél.: 526-6655

à prix populaire
marabout
en vente partout
Les célèbres aventures d'Harry Dickson par **JEAN RAY**
5 récits complets 416 pages
prix suggéré: \$ 1,25
marabout géant
EN VENTE PARTOUT
CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE
ed Marabout Kanan 226 est, Christophe Colomb Québec P.Q.

BEGUES
CORRECTION DU RÉGIMEMENT DE 16 À 96 ANS
Cours dirigé par un ancien bégue
• Apprenez à relaxer
• Surmontez l'anxiété
• Articulez plus parfaitement
*Démonstration gratuite
PALAIS DU COMMERCE
1600, rue BERRI - SURTE 225
JEUDI, LE 8 FÉV. à 8h. p.m.
Venez en métro - Prenez l'ascenseur
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
842-8186
fondé en 1954
par Jean-Guy Leboeuf
Auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès"

Les défis de la conférence d'Ottawa

Paul Sauriol commentera lundi le Livre blanc du gouvernement fédéral sur la charte canadienne des droits de l'homme, dont nous livrons dès aujourd'hui de larges extraits à nos lecteurs.

Comme tout indique que l'objet de la conférence débordera de beaucoup cette seule question, examinons les défis qui sont posés aux participants au moment où ceux-ci s'apprêtent à s'engager à fond dans les débats.

De tous les sujets qu'abordera la conférence, il n'y en a qu'un qui ait fait l'objet, jusqu'à maintenant, de travaux suffisamment élaborés pour qu'on puisse l'étudier en songeant tout de suite à une action concrète: c'est la question du bilinguisme, telle que l'ont résumée les recommandations du rapport Laurendeau-Dunton.

Tout le monde, ou à peu près, a loué, depuis sa parution, la sagesse et la pondération du rapport Laurendeau-Dunton. N'empêche qu'à la veille de la conférence d'Ottawa, deux dangers guettent les recommandations de la commission d'enquête.

D'un côté, il y a le risque que les propositions précises de la commission Laurendeau-Dunton ne soient noyées sous l'énumération très large des droits contenus dans le projet de charte des droits de l'homme. Les droits politiques, juridiques et égalitaires qu'on veut inclure dans la charte sont, en soi, incontestables, et des arguments très forts veulent qu'on les garantisse par des dispositions constitutionnelles plutôt que par de simples mesures législatives. Mais l'insertion de tous ces droits dans la constitution soulève des complications innombrables que seul un travail long et patient permettra de dirimer. S'il fallait que, fondées dans un tout très complexe, les recommandations du rapport Laurendeau-Dunton sur les droits linguistiques fussent indirectement renvoyées aux caendes grecques, ce serait une immense déception, un pénible recul. Plutôt que de courir pareil risque, Ottawa ne devrait pas hésiter à dissocier clairement, au besoin, cette question de celle d'une charte des droits de l'homme, et à déclarer sans équivoque qu'il entend donner la priorité absolue aux droits linguistiques.

De la part du Québec, le risque est tout différent. L'opinion québécoise s'intéresse plus, à ce moment-ci, à la question des pouvoirs qu'à celle des seuls droits linguistiques. M. Johnson pourrait même s'assurer un succès politique assez facile auprès de ses concitoyens en renvoyant au second plan la question linguistique pour n'insister que sur la répartition des pouvoirs. M. Johnson, s'il succombait à cette tentation, rendrait toutefois un très mauvais service au Canada. En sa qualité de premier ministre du Québec, il doit souligner sans équivoque que, tout en ne voyant pas que ce problème, son gouvernement est très intéressé à la question linguistique et entend mettre tout son poids moral et politique au service d'un programme vigoureux de mise en application des recommandations du rapport Laurendeau-Dunton.

L'objectif numéro un de la conférence d'Ottawa devrait être, en pratique, la réalisation d'un accord autour du programme préconisé par la commission Laurendeau-Dunton. Tout projet trop ambitieux, tout mouvement de précipitation, qui tendrait à faire perdre de vue cet objectif, devrait être volontiers sacrifié par les participants, du moins pour le moment.

En plus de la question linguistique, une deuxième préoccupation ne cessera de hanter l'esprit des participants à la conférence d'Ottawa. On verra réapparaître, dès lundi, deux tendances contraires en matière de révision constitutionnelle. D'un côté, les provinces anglophones, et probablement aussi le gouvernement fédéral, préféreront chercher prudemment des améliorations, des modifications particulières à l'intérieur du cadre juridique actuel. Ils plaideront d'instinct pour la méthode du gradualisme plutôt que pour des chambardements radicaux. D'autre part, le Québec cherchera encore une fois à faire reconnaître par tous la nécessité d'une constitution entièrement nouvelle.

Sur ce point précis, il serait illusoire d'espérer qu'on pourra éviter une confrontation majeure à Ottawa. Non seulement cette confrontation ne peut-elle être évitée, elle doit même être acceptée de bon gré par tout le monde.

M. Johnson, dans son exposé préliminaire à la conférence de Toronto, avait déjà laissé percer les grandes intentions du gouvernement québécois en cette matière. Il avait même pris l'engagement de se montrer plus net, plus explicite à la conférence d'Ottawa. C'est donc à lui qu'il reviendra, soit dans sa déclaration d'ouverture, soit pendant la discussion de l'article de l'ordre du jour vaguement intitulé "Autres questions constitutionnelles", de préciser la pensée de son gouvernement. Si M. Johnson veut vraiment progresser, il devra notamment:

1. préciser pourquoi une nouvelle constitution est devenue nécessaire;
2. définir ce que pourraient être les principes directeurs et les grandes étapes d'élaboration d'une nouvelle constitution;
3. expliquer pourquoi le Québec, sous une nouvelle constitution, ne saurait accepter d'être réduit au simple statut de "province comme les autres";
4. définir les garanties fondamentales que le Québec voudrait voir inscrire dans une nouvelle constitution;
5. préciser les pouvoirs que le Québec tiendra à conserver ou à obtenir dans une fédération renouvelée;
6. préciser les pouvoirs que le Québec serait disposé à laisser au gouvernement central sous une nouvelle constitution;
7. définir certains modes nouveaux de coopération qui pourraient être envisagés entre les États constituants (notamment le Québec) et l'État central, dans certains domaines qui sont et resteront, même sous une nouvelle constitution, de compétence mixte.

On ne saurait s'attendre, si M. Johnson fournit de telles précisions, à ce que les autres gouvernements répondent tout de suite par un acquiescement global. Le moment est cependant venu, pour les autres gouvernements, de quitter la sphère stérile des généralités pieuses et de définir, eux aussi, leurs positions fondamentales en face des aspirations du Québec. Jusqu'à maintenant, on a un peu joué au chat et à la souris. Si l'ambiguïté actuelle ne commence point à se dissiper à la faveur de la conférence d'Ottawa, il faudra le déplorer vivement. Il faudra surtout craindre que ne s'accroisse un processus à peine voilé de glissement qui a paru éloigner le Québec du reste du pays depuis une couple d'années.

Il se peut enfin que l'addition à l'ordre du jour, sur la proposition du premier ministre Smith de la Nouvelle-Écosse, d'un article intitulé "Les disparités nationales", ouvre la porte à des échanges imprévus, mais toujours actuels, sur la question du partage fiscal et de la péréquation.

Théoriquement, ce sujet ne devrait pas revenir au programme cette fois-ci, vu que des accords furent conclus pour une période de deux ans en septembre 1966. Mais nul ne prévoyait alors le degré d'acuité qu'allait revêtir les problèmes financiers des provinces. Plusieurs d'entre elles sont, assurément, dans une situation très précaire, surtout quand elles pensent à leur prochain budget.

Tout échange constructif, toute amélioration que la conférence pourrait permettre d'entrevoir à ce sujet, serait en ne peut plus souhaitable et utile dans les circonstances présentes. Même s'il ne pouvait être question d'accords généraux, on pourrait peut-être, à tout le moins, accueillir avec intérêt les vues des provinces moins riches et chercher les moyens de leur venir en aide de façon plus efficace.

Le Canada de demain sera-t-il capable, en plus d'assurer à ses citoyens individuels les libertés fondamentales, de garder unis dans la poursuite d'objectifs communs des États particuliers dont au moins un aspire à une mesure de souveraineté qui étonne souvent les autres? Les hommes politiques réunis à Ottawa seront-ils capables de s'entendre sur ces principes et des structures qui pourraient permettre à tous de participer au développement d'un même pays sans qu'aucun groupe, aucune province, ne se sente frustré ou exploité par les autres? Est-il possible de songer à mettre sur pied un État franchement binational qui soit en même temps capable de concurrencer les autres pays de façon dynamique et efficace? La conférence d'Ottawa ne saurait résoudre ces questions d'un seul coup. On espère au moins qu'elle aura le courage de les aborder de front. Si elle ne le fait pas, elle sera la source d'une immense déception et ce pays s'en trouvera exposé aux plus graves périls.

Claude RYAN

Le projet de charte canadienne des droits de l'homme

● Aux chapitres II, III et IV du Livre blanc rendu public hier par le gouvernement fédéral, on trouve une explication détaillée des motifs dont se sont inspirés les auteurs du projet et des précisions sur les modalités concrètes que pourrait revêtir une charte canadienne des droits de l'homme. On trouve ci-dessous de larges extraits tirés de ces trois chapitres.

Pourquoi une charte constitutionnelle des droits?

Les principaux textes constitutionnels du Canada, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et ses amendements, ne renferment que peu de garanties de libertés spécifiques. Les tribunaux ont été invités de temps à autre à trouver dans l'Acte de 1867 une assurance implicite que les droits fondamentaux étaient constitutionnellement protégés contre tout empiètement fédéral ou provincial; une telle interprétation n'a cependant jamais été reconnue comme le fondement d'un jugement majoritaire chez les plus hauts tribunaux. Les Canadiens n'ont aujourd'hui encore aucune garantie concernant leurs droits fondamentaux qui, à la fois, limiterait le pouvoir de l'État et posséderait un caractère de permanence tel qu'il faudrait pour la modifier non pas seulement une décision législative ordinaire, mais la procédure plus rigoureuse d'une modification à la Constitution elle-même.

S'il a jusqu'ici régné au Parlement du Canada de modifier la Déclaration des droits de 1960 ou d'enfreindre ses principes, ce n'est pas par suite d'une restriction constitutionnelle de ses pouvoirs. De plus, cette Déclaration n'a eu qu'une application limitée en pratique parce que les tribunaux ont décidé qu'elle n'a pas le pouvoir de renverser les dispositions contraires qui se trouveraient dans des lois fédérales antérieures à cette Déclaration. Il aurait peut-être été possible de donner à cette Déclaration une interprétation qui permette de modifier ces lois antérieures, mais les tribunaux ne l'ont jamais fait. Des opinions contradictoires ont été soutenues par différents tribunaux moins élevés, mais, dans l'ensemble, le monde judiciaire a eu tendance à présumer que le Parlement ne voulait pas par cette Déclaration modifier des dispositions statutaires spécifiques déjà en vigueur et qui auraient pu être contraires à cette Déclaration. Les tribunaux ont soutenu que le Parlement aurait plutôt apporté des modifications formelles si son intention avait été de changer des lois déjà existantes. Un juge de la Cour Suprême a soutenu que la Déclaration des droits de 1960 devait avoir préséance sur les dispositions statutaires contraires même si ces dernières avaient été adoptées antérieurement à la Déclaration, mais son opinion reste à l'encontre de celle de la majorité de ses collègues à la même cour. En somme, la situation est loin d'être précise.

On ne peut d'autre part considérer aucune autre législation fédérale ou provinciale sur les droits de l'homme comme législation fondamentale faisant partie de la Constitution. Toutes ces lois peuvent être modifiées ou révoquées par la législature qui les adopte et aucune de ces lois ne tente de modifier la validité ou l'effet de lois divergentes déjà en vigueur. De plus, la législation en ce domaine a généralement pour but d'empêcher la violation des droits de l'homme par des particuliers, et non par les gouvernements ou par les législatures, même si certaines de ces lois lient la Couronne.

Pour remédier à cette carence tout en préservant l'objectif essentiel de la Déclaration de 1960, il faut adopter une Charte des droits protégée par la Constitution et qui frappe de nullité toute loi actuelle ou future en contradiction avec elle. Présentée sous cette forme, la Charte pourrait avoir une certaine qualité de permanence; elle l'emporterait de plus sur toute loi, même celle qui sans ambiguïté viserait à violer les droits protégés.

Au-delà de ces considérations, une raison encore plus impérieuse exige que l'on donne une forme constitutionnelle plutôt que simplement législative à une Charte des droits. La compétence législative est divisée d'après la Constitution entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales. Au Canada, les législatures provinciales ont le pouvoir de légiférer au sujet de certains droits considérés comme fondamentaux; d'autres droits de ce genre tombent sous l'autorité fédérale; d'autres enfin relèvent et de l'autorité fédérale et de l'autorité provinciale. Ce n'est qu'en donnant une forme constitutionnelle à une Charte cadre que les droits fondamentaux de tous les Canadiens recevront une protection égale. Une Charte des droits ainsi faite stipulerait clairement quels sont les différents droits qui doivent être protégés et soustraitrait ces droits à l'attente des gouvernements. Contrairement à la plupart des modifications constitutionnelles, une telle modification n'impliquerait pas un transfert de pouvoirs législatifs d'un ordre de gouvernement à l'autre. Au contraire, elle exige simplement une volonté commune de restreindre le pouvoir de tous les ordres de gouvernement. Ainsi, toutes les valeurs fondamentales de la société canadienne, qu'elles soient politiques, juridiques, égalitaires ou linguistiques, pourraient être sauvegardées partout au Canada d'une manière dont la Déclaration des droits de 1960 et toutes autres déclarations de droits que pourrait promulguer les provinces ne sauraient assurer.

D'ailleurs, il serait injuste de condamner toute une ville pour la stupidité d'un ou d'une, infime minorité de ses membres. Aucune province, aucune municipalité ne peut se vanter de n'abriter que des gens pondérés et raisonnables. North York n'est tout simplement pas une exception.

Le maire Service a voulu faire un geste qui symbolisait les bons sentiments de sa municipalité à l'endroit du fait français. Il a montré qu'il ne manquait pas de cran. Il ne reste qu'à souhaiter que son exemple soit contagieux.

V.P.

Portée du projet conçu par le gouvernement fédéral

Les auteurs recourent à diverses classifications pour grouper et décrire les différents droits de l'homme, mais aucune n'est absolument exempte de difficultés. La classification utilisée ici est une parmi bien d'autres et n'est retenue que pour des raisons de commodité.

Les dispositions relatives aux droits de l'homme en vigueur au Canada sont de portée limitée. La Déclaration canadienne des droits met l'accent sur les libertés politiques telles les libertés de parole, de réunion et de religion, et sur les droits juridiques tels les droits à la protection contre l'enlèvement arbitraire de la vie, à la liberté, à la jouissance de ses biens et à l'égalité devant la loi. Les autres lois fédérales et la plupart des lois provinciales se bornent à interdire les mesures discriminatoires dans l'emploi ou le logement, et à protéger l'adhésion aux syndicats ouvriers. Certaines vont plus loin. La Déclaration des droits de la Saskatchewan, par exemple, embrasse les droits politiques et juridiques ainsi qu'une grande variété de droits à l'égalité, tandis que la Loi sur la liberté des cultes - adoptée lors de l'Union qui a précédé la Confédération, et encore en vigueur en Ontario et au Québec - assure un certain degré de liberté religieuse.

On propose aujourd'hui que soient insérés dans une charte constitutionnelle les droits qui sont déjà protégés par la loi au Canada et d'ajouter à ceux-ci les droits linguistiques que recommande la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le premier volume de son rapport.

Forme d'une Charte canadienne des droits de l'homme

Les droits que la Charte proposée doit protéger se répartissent en deux grandes catégories:

- (i) les droits qui limitent le pouvoir du Parlement et des législatures et dont l'application n'exige aucune mesure législative (les droits qualifiés de "politiques" et de "juridiques" sont de cette catégorie); et
- (ii) les droits dont la pleine efficacité exige l'appui de mesures législatives qui rendent leur exercice possible ou les mettent en oeuvre soit parce que des sanctions doivent être prévues pour en assurer le respect ou parce que le secours de l'État leur est nécessaire (les droits qualifiés d'"égalitaires" et de "linguistiques" sont de cette catégorie).

Afin de tenir compte de la répartition des pouvoirs selon la constitution actuelle, une Charte restreinte des droits de l'homme qui seraient protégés par la Constitution doit reconnaître que les mesures législatives requises à cette fin relèvent dans certains cas de la compétence du Parlement et dans d'autres de celle des législatures provinciales. En outre, pour être efficace, la Charte proposée doit aussi prévoir les délais qui seront requis par les différentes législatures afin que celles-ci puissent adopter les lois nécessaires.

Pour ces raisons, nous suggérons qu'il soit donné à la Charte des droits une forme qui tienne compte de ces variations et les concilie. La première partie de cette Charte pourrait énumérer les divers droits politiques et juridiques. Deux autres parties pourraient suivre. L'une porterait sur les droits égalitaires dont la garantie exigera le plus souvent des mesures législatives d'application, mesurées qui n'existent pas présentement dans toutes les provinces. L'autre partie aurait trait aux droits linguistiques et le biculturalisme.

Toute étude sur la garantie de certains droits doit nécessairement s'étendre à la restriction de ces droits en cas de circonstances exceptionnelles. En temps de guerre ou à l'occasion d'autres crises nationales, les démocraties occidentales ont jugé nécessaire d'empiéter radicalement sur les droits ordinaires des particuliers. En dépit des textes constitutionnels, les tribunaux ont généralement permis cette ingérence, s'inclinant devant la raison d'État qui la rendait nécessaire. Il faudrait donc au départ chercher à déterminer dans quelle mesure l'autorité législative du Parlement doit être établie en cas de circonstances exceptionnelles et les dispositions qui pourraient opérer ce rétablissement.

Il existe trois solutions possibles: (i) une exemption générale semblable à la Loi sur les mesures de guerre qui a été incorporée à la Déclaration canadienne des droits de l'homme de 1960; (ii) une indication précise des divers droits sur lesquels l'empiètement serait possible et peut-être aussi la mesure de cet empiètement (de cette façon on pourrait restreindre les droits politiques et juridiques sans toucher aux droits égalitaires et linguistiques); (iii) aucune mention d'exemption, ce qui permettrait aux tribunaux de déterminer quelles restrictions sont nécessaires en temps de crise. (Bon nombre des droits garantis par la Déclaration américaine des droits de l'homme ne comportent aucune exception; les tribunaux américains ont cependant reconnu qu'il fallait en restreindre quelques-uns en temps de guerre.)

Les droits scolaires en Saskatchewan

Au début de l'année, le premier ministre Ross Thatcher de la Saskatchewan admettait que le biculturalisme était loin d'être un fait accompli dans sa province et qu'il serait temps de commencer à enseigner le français dans les écoles. Apparemment, nos compatriotes de la-bas ont décidé de le prendre au mot sans tarder. C'est ce qui expliquerait le mémoire que l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan lui adressait il y a quelques jours et dans lequel elle réclame l'institution graduelle d'un réseau d'écoles françaises ou bilingues dans cette région du pays.

Nos lecteurs ont pu prendre connaissance, hier, des grandes lignes de ce mémoire. Ils auront sûrement noté que l'Association franco-canadienne demande rien d'extraordinaire. Ce qu'elle réclame demeure bien en deçà de ce que reçoivent les Canadiens anglais qui vivent au Québec. Mais quand on sait le sort réservé depuis presque toujours au fait français dans cette province, la reconnaissance du français comme langue d'enseignement, du jardin d'enfance à la douzième année, constituerait certes un déblocage absolument sans précédent.

Nous disons que nos compatriotes de Saskatchewan ne demandent même pas à être mis

sur le même pied que la minorité anglophone du Québec. Ce sont les réalités de la vie, en pratique, qui commandent une telle attitude. Il est bon que les francophones de Saskatchewan tiennent compte du milieu où ils sont appelés à vivre et à gagner leur vie. Les anglophones du Québec se seraient d'ailleurs rendus plus sympathiques eux-mêmes s'ils avaient bien voulu raisonner de la même façon.

Problème de culture

D'autre part, nous nous demandons si les francophones de la Saskatchewan ne cèdent pas trop à ce réalisme. Ils ne désirent-ils pas utiliser le français à cent pour cent comme langue d'enseignement qu'au niveau du jardin d'enfance et de la première année. En deuxième et troisième année, ils accepteraient déjà quinze pour cent d'anglais. Puis ce serait de 20 à 40% de la 4e à la 6e année. Ça irait jusqu'à 60 pour cent dans les trois dernières années du secondaire.

Loin de nous la pensée de vouloir dicter une ligne de conduite à nos compatriotes de la Saskatchewan, mais, pour être franc, nous estimons qu'il serait bien préférable que les six premières années du cours soient entièrement ou presque entièrement en

français. Quand l'anglais vous entre par toutes les pores de la peau, ce n'est pas cette langue mais l'autre que vous devez mettre en tête de vos priorités. C'est dans un bain de français qu'il faut alors vous plonger.

Le problème ici, en somme, c'est de savoir si l'on veut former des gens qui seront de culture française tout en sachant bien l'anglais, ou si l'on veut des gens de culture anglaise qui sauront mieux le français que les autres. A notre avis, si l'on veut faire triompher la culture française, c'est à peu près exclusivement sur le français qu'il faut mettre l'accent au niveau du cours primaire. Autrement, l'anglais aura vite fait de prendre le dessus et l'atmosphère même de la classe ou de l'école sera anglaise.

Ceci dit, on comprendra que nous approuvons cent pour cent ce mémoire et que nous ajoutons notre plaidoyer au leur pour amener le gouvernement de la Saskatchewan à reconnaître pleinement les droits scolaires de sa minorité française. Le mémoire de l'Association culturelle franco-canadienne ne demande rien d'impossible. Il tient compte de la situation géographique des notes la-bas, de leur éparpillement, des institutions déjà existantes, etc. Il ne réclame pas la mise sur pied d'une école normale française pour cette seule province mais suggère plutôt que les trois provinces des Prairies s'unissent pour se doter d'une institution commune appelée à les desservir toutes trois. Enfin, l'Association franco-culturelle a prévu une période de transition avant la mise en vigueur de son projet idéal, de façon à ne provoquer aucun chambardement majeur dans le système scolaire de cette province.

Ce mémoire n'a pas encore reçu de réponse, que nous saignons, de la part des autorités de la Saskatchewan. Nous voulons espérer que M. That-

cher ne tardera pas à se compromettre. La conférence constitutionnelle d'Ottawa, au début de la semaine prochaine, serait une belle occasion de le faire.

Observateurs de l'opposition

Lors de la Conférence sur la Confédération de demain à Toronto, en novembre dernier, nous avions suggéré au premier ministre du Québec de se faire accompagner d'un ou quelques représentants de l'opposition. M. Johnson est demeuré sourd à cet appel.

Les raisons que nous avions invoquées alors c'est que le reste du pays aurait pu se rendre compte de la sorte que les vues exprimées par notre premier ministre n'étaient pas des vues personnelles ou seulement celles de son parti mais les vues de toute l'Assemblée législative.

A la veille de la rencontre de la semaine prochaine à Ottawa, rencontre convoquée cette fois par M. Pearson, nous croyons que les mêmes raisons valent toujours en faveur d'observateurs, de membres du parti libéral provincial, du moins aux séances publiques. Cette conférence étant encore plus importante que la précédente, nous répétons donc la requête que nous formulions en novembre 1967. M. Jean Lesage, selon nous, et l'un ou l'autre de ses premiers lieutenants, devraient se rendre dans la capitale canadienne aux côtés de M. Johnson. La présence du Québec s'en trouverait d'autant renforcée.

D'ailleurs, Québec ne serait pas la seule délégation à agir de la sorte. Le premier ministre Pearson a déjà fait savoir que les chefs des partis fédéraux d'opposition ont, sur leurs sièges à titre d'observateurs dans la salle de réunion. Et nous apprenions hier que le premier ministre Robarts d'Ontario serait lui aussi ac-

BLOC NOTES

lettres

Prêtre et célibat

Avec beaucoup de soulagement, je viens de lire, ce matin, la lettre de l'abbé Robert Tremblay, en réponse à l'article paru plus tôt et intitulé "Sacerdote et Célibat".

C'est ce qu'il nous faut, aujourd'hui: des prêtres purs et courageux, comme l'abbé Tremblay et non de soi-disants ministres de Dieu, sensuels et in-

trigants, comme l'auteur anonyme de la lettre purement érudite dans votre journal et qui se proposait de démontrer la "nécessité" de l'abolition du célibat des prêtres.

Je suis jeune (30 ans), marié et père d'une petite fille et je suis arrivé au catholicisme après de nombreuses et bouleversantes expériences et je cherche à vivre ma foi dans les limites de

mes forces. Aussi n'est-il rien de plus étonnant pour moi, que les prêtres infidèles à leur vocation.

Jésus, le Prêtre par excellence, le "Sacerdos Magnus" se serait marié, si le mariage était une bonne chose pour les hommes de Dieu...

ROCCO LUCCHETTA
Montréal, 31 janvier 1968

LE DEVOIR

FONDÉ PAR LE SRIBORASSA LE 10 JANVIER 1908
Claude RYAN André LAURENDEAU
Directeur Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Inc., 6 9130 rue Bovin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bidneues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$30.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

La teneur projetée d'une charte canadienne des droits de l'homme

• Au chapitre III du Livre blanc rendu public par le gouvernement fédéral, les auteurs du projet d'une charte canadienne des droits de l'homme répartissent en cinq grandes catégories les droits susceptibles d'être inclus dans la déclaration projetée: les droits politiques, juridiques, égalitaires, linguistiques et économiques. On trouvera ci-dessous le texte des passages que le Livre blanc consacre à chacune de ces catégories de droits.

1. Droits politiques

Cette expression est prise dans un sens général et englobe le domaine des convictions, leur expression et leur défense. Les divers droits politiques appelés ici "libertés" sont énumérés ci-après; chacun est suivi d'une brève discussion des principales questions juridiques qui s'y rattachent.

a) Libertés d'expression

Ces libertés sont actuellement protégées, du point de vue législatif, par l'article 1 de la Déclaration canadienne des droits et par l'article 4 de la Déclaration des droits de la Saskatchewan. Les cas de cette nature réglés devant les tribunaux jusqu'ici démontrent que ces libertés sont largement soumises à l'autorité du Parlement fédéral dans l'exercice de sa compétence en matière de droit pénal. Toutefois certains aspects de la liberté d'expression peuvent être limités par des lois provinciales, en matière de diffamation par exemple ou par les lois régissant la réclamation lors d'élections provinciales ou municipales. Pour cette raison, seule une déclaration constitutionnelle peut assurer une protection suffisante.

La définition de cette liberté est aussi importante que sa déclaration. On peut se demander si la liberté d'expression est mieux assurée par une simple déclaration, sans réserve aucune, ou s'il est préférable d'en préciser les limites. Ceux qui s'opposent à une déclaration générale craignent qu'on ne restreigne ainsi l'application des dispositions du Code criminel qui interdisent les publications obscènes ou séduisantes et des lois provinciales relatives à la diffamation ou à la censure des films. La chose est fort peu probable, toutefois, car la liberté de parole, telle qu'elle a évolué en Angleterre, n'a jamais été considérée comme équivalente à une licence totale. Depuis longtemps, avant même que les Américains ne garantissent expressément ce droit dans leur constitution, on reconnaissait que la liberté de parole est soumise à certaines limites dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs. Les tribunaux des États-Unis ont donné aux garanties du Premier Amendement une très grande portée, mais ils n'en ont pas moins maintenu des lois qui interdisent les discours incitant à des actes contraires à la loi, et des lois qui punissent la publication de documents purement obscènes sans signification sociale justificative. Ils ont également laissé s'appliquer des lois contre la diffamation.

Au Canada, les lois fédérales actuelles qui interdisent la sédition et l'obscénité ont reçu une interprétation si étroite qu'elles risquent peu d'être entendues comme s'opposant à la liberté de parole. Les dispositions du Code criminel relatives à l'obscénité sont appliquées depuis l'adoption de la Déclaration des droits sans ombre de conflit.

Il est aussi peu probable qu'une telle garantie de liberté de parole nuise aux lois provinciales actuelles en matière de diffamation. Tant que ces lois se bornent à protéger la réputation des particuliers, droit depuis longtemps reconnu, elles n'entrent aucunement en conflit avec le concept de la liberté de parole. La nouvelle Charte ne restreindrait pas non plus la portée des lois provinciales régissant la réclamation, dans la mesure où ces dernières tombent sous la régie légitime de questions d'affaires. (La protection, par les provinces, du droit à la vie privée, telle que présentement envisagée par certaines provinces, demeurerait aussi possible).

A l'opposé d'une description générale, sans restriction, de la liberté de parole, se situe l'énumération d'exceptions précises. On trouve un exemple de cette définition plus détaillée à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Article 10

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions, prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sécurité publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. Plusieurs autres constitutions, modelées sur la Convention européenne, traitent de façon semblable, en dé-

tail, la question. En précisant les motifs admissibles de restriction du droit d'expression, on a dissipé toute équivoque possible. Cependant l'inconvénient de cette technique se trouve dans son manque de souplesse et la difficulté d'adapter le texte aux changements de circonstances. C'est pour cette raison que nous suggérons une description simple et générale de la liberté d'expression.

b) Libertés de conscience et de religion

Il existe déjà ici une certaine protection législative. L'article premier de la Déclaration canadienne des droits de 1960 parle de "liberté de religion". La Déclaration des droits de l'homme de la Saskatchewan (article 3) stipule le droit à la liberté de conscience, d'opinion, de croyance, et à la liberté d'appartenir au culte religieux de son choix, et de le propager. La Loi sur la liberté des cultes, qui s'applique au Québec et en Ontario, déclare que chacun a le droit au libre exercice et à la libre jouissance d'une profession ou d'un culte religieux. On pourra toutefois soutenir qu'une garantie de liberté de religion ne protège pas la liberté des personnes qui ont choisi de n'avoir aucune religion. Pour protéger les droits de ces dernières, on pourrait envisager la possibilité d'élargir la garantie afin qu'elle s'étende, par exemple, à la "liberté de conscience".

La liberté concernant les convictions personnelles ou la conscience de chacun peut très bien être considérée comme absolue et se passer de toute réserve. C'est dans ses manifestations extérieures que la profession ou la propagation d'une croyance peut poser des problèmes et qu'on peut être obligé d'imposer des limitations dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre publics.

Dans ces domaines, par exemple, personne ne nierait que les lois fédérales devraient être en mesure d'empêcher, dans la manifestation d'une foi religieuse, des actes qui constitueraient de l'obscénité, de la sédition, de la bigamie ou un homicide. Il est toutefois plus difficile de déterminer quels pouvoirs supplémentaires devraient posséder le Parlement fédéral pour restreindre certains autres actes d'inspiration religieuse. Que l'on prenne pour exemple la fermeture obligatoire pour les non-chrétiens comme pour les chrétiens des établissements commerciaux le dimanche. La Cour suprême du Canada a stipulé que la Loi sur le dimanche ne porte pas atteinte à la liberté de religion, mais cela ne veut pas dire que de telles limitations sont conformes à la liberté de "conscience".

L'étendue de la compétence des provinces sur les questions de religion est très vague, mais l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule clairement que les législatures provinciales ont une certaine compétence et une certaine responsabilité en ce qui concerne les aspects religieux de l'éducation.

C'est donc dire que des mesures d'ordre constitutionnel s'imposent pour protéger les convictions religieuses de tous les Canadiens, contre toute ingérence législative.

c) Libertés de réunion et d'association

Ces libertés sont maintenant protégées législativement par le premier article de la Déclaration canadienne des droits de 1960 et par l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme de la Saskatchewan. La nature de ces libertés est très proche de celle de la liberté d'expression et plusieurs des commentaires faits à propos de la juridiction législative sur la liberté d'expression s'appliquent également ici. Comme la liberté d'expression, ces libertés ne sont pas ordinairement considérées comme absolues, mais plutôt comme sujettes à des limitations dictées par le bien public. Les limitations fédérales actuelles de cette nature se retrouvent surtout dans les dispositions du Code criminel qui traitent des attroupements illégaux, des émeutes, de la conspiration, de la surveillance oppressive et de la violation de l'ordre public. Les provinces ont aussi fixé des limites à ces libertés dans les lois relatives à l'incorporation ou à la réglementation des organisations commerciales, éducatives, charitables et autres tombant sous la juridiction de la province, l'utilisation des routes et des parcs pour les assemblés publics, et dans d'autres cas semblables. Toutes ces limitations semblent cependant respecter le principe de la liberté de réunion et d'association en autant qu'elles visent à préserver la sécurité et l'ordre publics.

2. Droits juridiques

Ces droits sont liés au concept de la liberté individuelle, un concept que tous les Canadiens acceptent. Les articles 1 et 2 de la Déclaration canadienne des droits de 1960 ainsi que l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme de la Saskatchewan touchent jusqu'à un certain point ces droits, qui sont aussi reconnus par d'autres dispositions et par les règles d'interprétation établies par les tribunaux. Ces droits ne bénéficient toutefois d'aucune protection constitutionnelle.

Ces droits juridiques et leur protection relèvent de la juridiction fédérale ou provinciale selon le cas. Des lois fédérales aussi bien que des lois provinciales peuvent s'appliquer à la privation de la liberté et de la propriété, et aux procédures judiciaires et administratives qui touchent les intérêts du citoyen. Toute garantie constitutionnelle touchant la sécurité de la vie, les droits à la liberté et à la jouissance des biens, ou touchant l'équité des procédures judiciaires intéressera également les gouvernements fédéral et provinciaux.

La Déclaration canadienne des droits énumère la plupart des droits juridiques qui doivent être protégés. En apportant certaines modifications à ces dispositions de 1960 nous pourrions établir le fondement de garanties similaires dans une nouvelle loi constitutionnelle. En se basant sur cette Déclaration de 1960, nous sommes d'avis que les droits suivants devraient être ainsi protégés:

a) Le droit à la sécurité générale de la vie, à la liberté et à la propriété

La Déclaration canadienne des droits de l'homme de 1960 reconnaît

"le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi".

Les expressions "application régulière de la loi" et "selon la loi" ou "selon les lois du pays" ont été tirées de la Grande Charte d'Angleterre. On les retrouve sous une forme ou l'autre en Angleterre, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays. L'expression "application régulière de la loi" a reçu deux interprétations distinctes aux États-Unis. La première interprétation considère cette disposition comme étant une garantie de l'équité des pro-

cédures judiciaires. À ce sujet, le législateur a inclus dans la Déclaration canadienne des droits des termes semblables par lesquels il vise à garantir explicitement les exigences propres à des procédures justes. Comme seconde interprétation, les tribunaux des États-Unis ont aussi donné à l'expression "application régulière de la loi" une portée dépassant l'équité des simples procédures, de sorte que ces mots ont servi de norme pour juger de la validité de toutes les lois. En donnant cette dernière interprétation à l'expression "application régulière", les tribunaux sont même allés par le passé jusqu'à abroger des lois interdisant le travail des enfants et régissant le salaire minimum et les heures de travail. Il y a eu aussi des cas où les tribunaux se sont fondés sur cette interprétation pour réviser les prix des services publics qui avaient été fixés par les corps législatifs ou autres organismes d'État, afin d'assurer que ces prix soient, selon ces mêmes tribunaux, adéquats et justes. Bien que depuis quelque temps cette interprétation plus compréhensive de l'expression "application régulière de la loi" soit beaucoup moins courante aux États-Unis, cette expression, vu la possibilité d'interprétation différente ci-haut démontrée, pourrait créer une incertitude au Canada, à moins que son sens n'en soit clairement explicité.

Si l'on examine les effets que l'expression "application régulière de la loi" a eus aux États-Unis, on se rend compte qu'elle a été en général une garantie satisfaisante lorsque appliquée à la protection de la vie et de la liberté personnelle, mais elle donnait lieu à controverse lorsque appliquée à la liberté de contrat et au droit de propriété selon l'interprétation plus compréhensive. Il serait donc possible de ne faire porter la garantie d'application régulière des lois qu'aux droits concernant la vie, la liberté personnelle et la sécurité de la personne. Les garanties spécifiques assurant des procès équitables formulées ailleurs dans la nouvelle Charte continueraient de s'appliquer à toute ingérence dans les questions de contrats ou de biens. On pourrait ainsi parer aux difficultés que la possibilité d'une interprétation compréhensive de l'expression "application régulière de la loi" entraînerait.

D'autre part, si l'expression "application régulière de la loi" devait continuer à s'appliquer à la liberté de contrat et au droit de propriété, il faudrait que sa portée exacte soit énoncée en détail. La Convention européenne et quelques autres constitutions modernes procèdent ainsi pour chacune des garanties relatives à la vie, à la liberté et aux biens.

b) Le droit à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi

L'article 1b) de la Déclaration canadienne des droits affirme "le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et la protection de la loi".

Certains soutiendraient que cet énoncé fait double emploi avec d'autres dispositions: "la protection de la loi" est déjà établie, par exemple, dans la disposition sur "l'application régulière"; et il semble que "l'égalité

devant la loi" serait aussi garantie par l'interdiction générale de la discrimination (comme celle qui figure dans la Déclaration canadienne des droits de 1960, et comme celle qu'on propose d'inclure dans la Charte constitutionnelle des droits). Il pourrait cependant y avoir certains droits qui seraient protégés par une garantie générale d'égalité devant la loi et qui ne seraient pas précisés ailleurs. Puisque le principe de protection vaut en soi, il serait donc souhaitable de maintenir une affirmation de garantie générale.

Il est arrivé au moins une fois au Canada que l'expression "égalité devant la loi" ait reçu une interprétation étroite. On l'a alors considérée comme signifiant que si une personne est traitée de la même façon que toute les autres de sa race, il y a "égalité" même si sa race est traitée différemment des autres races. La disposition correspondante du Quatorzième Amendement à la Constitution américaine garantit "la protection égale des lois". En général, les tribunaux américains l'interprètent comme une interdiction des distinctions législatives entre les diverses classes de personnes, à l'exception des distinctions qui se fondent sur une intention législative légitime. Si c'est là le but que l'on poursuit, on aurait avantage, selon toute apparence, à utiliser l'énoncé américain.

c) Les droits relatifs à l'imposition de peines cruelles et inusitées

L'article 2b) de la Déclaration canadienne des droits prévoit qu'aucune loi du Canada ne doit s'interpréter comme "infligeant des peines ou traitements cruels et inusités, ou comme en autorisant l'imposition". La Déclaration anglaise des droits de 1689 contient une disposition semblable. On trouve aussi une garantie contre les traitements ou peines semblables dans le Huitième Amendement à la Constitution américaine, et cette garantie a donné lieu à peu de difficultés aux États-Unis. Bien qu'on puisse s'attendre à ce qu'un tribunal hésite longuement avant de faire prévaloir sa propre conception d'une peine équitable contre celle d'un corps législatif, le pouvoir de le faire pourrait tout de même se révéler utile dans certains cas extrêmes.

d) Les droits d'une personne mise en état d'arrestation

L'article 2c) de la Déclaration canadienne des droits déclare qu'aucune loi du Canada ne doit s'interpréter comme privant une personne arrêtée ou détenue

- (i) du droit d'être promptement informée des motifs de son arrestation ou de sa détention;
 - (ii) du droit de retenir et de constituer un avocat sans délai; ou
 - (iii) du recours à l'habeas corpus pour que la validité de sa détention soit jugée et sa libération ordonnée si cette détention n'est pas légitime.
- Nous recommandons que ces mêmes droits soient protégés dans une nouvelle Charte constitutionnelle.

Les tribunaux n'ont pas encore délimité la portée de sous-alinéa (ii). Il y a toutefois un aspect dont on aurait

Suite à la page 6

les grandes éditions du québec

4691 ave VAN HORNE

Chambre 2 MONTRÉAL

TÉL.: 342-4276

LES SPÉCIALISTES DU TEST OBJECTIF

SCOLAIRE AU QUÉBEC

25 TESTS DE 25 QUESTIONS

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Examens conformes aux normes du Ministère de l'Éducation du Québec

Comité pédagogique formé de 32 professeurs

Mathématiques modernes - 7e année

Addison - Westley

Expéditions: Premier envoi des 16 premiers tests correspondant à la matière de septembre jusqu'au 15 mars. Dernier envoi 5 mars 1968.

CLÉ DE CORRECTION pour chaque test dans chaque matière

RÉPARTITION particulière à chaque matière pour l'année

BON DE COMMANDE				
PRIMAIRE	Français	3e année <input type="checkbox"/>	Algèbre	8e - 9e gén. <input type="checkbox"/>
		4e année <input type="checkbox"/>		9e sc. - 10e gén. <input type="checkbox"/>
		5e année <input type="checkbox"/>		10e sc. math. <input type="checkbox"/>
		6e année <input type="checkbox"/>		10e sc. lettre <input type="checkbox"/>
		7e année <input type="checkbox"/>		11e sc. math. <input type="checkbox"/>
				11e sc. lettre <input type="checkbox"/>
SECONDAIRE	Arithmétiques	3e année <input type="checkbox"/>	Géométrie intuitive	9e sc. - 10e gén. <input type="checkbox"/>
		4e année <input type="checkbox"/>		10e sc. - 11e gén. <input type="checkbox"/>
		5e année <input type="checkbox"/>		11e sc. <input type="checkbox"/>
		6e année <input type="checkbox"/>	Anglais	élémentaire <input type="checkbox"/>
		7e année <input type="checkbox"/>		intermédiaire <input type="checkbox"/>
				avancé <input type="checkbox"/>
			Histoire	10e année <input type="checkbox"/>
			11e année <input type="checkbox"/>	
		Sc. naturelles	<input type="checkbox"/>	
		Géographie	10e année <input type="checkbox"/>	
			11e année <input type="checkbox"/>	
			Chimie	10e sc. - 11e gén. <input type="checkbox"/>
				11e année <input type="checkbox"/>
			Biologie	11e année <input type="checkbox"/>
			Physique	10e gén. <input type="checkbox"/>
				10e sc. <input type="checkbox"/>
				11e sc. <input type="checkbox"/>

NOM:

ADRESSE:

VILLE: CTE:

75¢ PAR MATIÈRE PAR ÉLÈVE POUR L'ANNÉE

N.B. Les commandes à l'unité ne peuvent être acceptées. **PAR CLASSE SEULEMENT.**

OU VOUS TROUVEREZ...

Le plus vaste choix de musique classique et populaire sur rubans pour votre auto ou votre foyer.

PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN

7865, SAINT-HUBERT 276-2685

STATIONNEMENT GRATUIT

LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'À 18 HRES

JEU. ET VEN. JUSQU'À 21 HRES — SAM. JUSQU'À 16 HRES

(Une division de André Radio Service Ltée.)

COURS DE CONVERSATION

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Berlitz

Langues Vivantes

Bénéficiez de nos 90 années d'expérience de recherches et d'expansion.

MONTRÉAL - 288-3111	REPENTIGNY - 288-3111
CHATEAUGUAY - 288-3111	STE-THÉRÈSE - 288-3111
QUÉBEC - 529-6161	TROIS-RIVIÈRES - 378-2811
SHERBROOKE - 569-9179	CHICOUTIMI - 549-7474
RIMOUSKI - 723-1944	SHAWINIGAN - 537-0416
ST-HYACINTHE - 773-7022	DRUMMONDVILLE - 478-7000
GRANBY - 378-8787	ST-JEAN - 346-6100
ST-JÉRÔME - 436-1398	VALLEYFIELD - 371-3010
JOLIETTE - 756-0438	SOREL - 743-4679
ROUYN - 762-0282	OTTAWA - 232-5343

ÉGALEMENT - TORONTO - CALGARY - EDMONTON - VANCOUVER

Une charte des droits de l'homme

Suite de la page 5

avantage à traiter plus explicitement qu'on ne l'a fait dans la Déclaration canadienne des droits de 1960. Il s'agit des conséquences que peut avoir le fait de refuser à un accusé la possibilité de faire appel à un avocat. Jusqu'ici, les décisions rendues par les tribunaux en vertu de la Déclaration canadienne des droits ont établi que, dans le cas où on refuse à l'accusé les services d'un avocat, ce refus n'entraîne pas l'irrecevabilité des preuves obtenues de l'accusé lorsque interrogé ou examiné en l'absence de son avocat. Il serait sans doute préférable, et plus conforme à l'esprit de la Déclaration de 1960, de prévoir que les preuves obtenues dans ces circonstances sont irrecevables et que les condamnations fondées sur ces preuves sont nulles si les preuves recevables ne suffisent pas à les justifier.

e) Le droit du témoin à un avocat
L'article 2d) de la Déclaration canadienne des droits stipule que nulle loi du Canada ne doit être interprétée comme

autorisant une cour, un tribunal, une commission, un officier, un conseil ou une autre autorité à contraindre une personne à témoigner si on lui refuse le concours d'un avocat, la protection contre son propre témoignage ou l'exercice de toute garantie d'ordre constitutionnel.

Ce droit devrait être inclus dans la Charte que nous proposons.

f) Le droit à une audition impartiale

L'article 2e) de la Déclaration canadienne des droits stipule que nulle loi du Canada ne doit être interprétée comme

privant une personne du droit à une audition impartiale de sa cause, selon les principes de justice fondamentale, pour la définition de ses droits et obligations.

Cette exigence fondamentale est déjà généralement reconnue dans le droit public du Canada. Elle pourrait donc être reconnue dans une nouvelle Charte des droits et associée aux droits fondamentaux à la vie, à la liberté et à la jouissance des biens.

Cette garantie est essentielle à l'administration impartiale de la justice. On connaît bien les exigences générales d'une "audition impartiale". Il y a cependant incertitude quant aux cas où une telle "audition impartiale" est requise. La Déclaration canadienne des droits indique que cette mesure est nécessaire quand on définit les "droits et obligations" d'une personne. Ces derniers mots apparaissent aussi dans la Convention européenne sur les droits de l'homme et dans d'autres constitutions qui s'en inspirent. En leur donnant une interprétation stricte, de tels mots n'appelleraient que des situations qui impliquent un différend entre deux parties au sujet de droits préexistants. Un texte constitutionnel ayant un sens plus large serait donc peut-être nécessaire, si l'on veut que l'exigence d'une "audition impartiale" s'applique également aux activités telles que l'octroi ou le rappel de permis par des organismes d'Etat, l'accréditation ou la non-accréditation des syndicats ou la conduite d'une audition dans une enquête tenue en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu ou d'une Loi provinciale sur les valeurs mobilières.

g) Le droit à la présomption d'innocence

L'article 2f) de la Déclaration canadienne des droits de 1960 stipule que nulle loi du Canada ne doit être interprétée comme

privant une personne accusée d'un acte criminel du droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie en conformité de la loi, après une audition impartiale et publique de sa cause par un tribunal indépendant et non préjugé, ou la privant sans juste cause du droit raisonnable.

Les mots "en conformité de la loi", "audition impartiale" et "un tribunal indépendant et non préjugé" réitérent des droits garantis ailleurs. L'exigence d'une audition "publique" n'entraîne aucune difficulté. Les tribunaux n'ont pas interprété la Déclaration canadienne des droits comme empêchant les auditions à huis clos, maintenant permises par le Code criminel lorsqu'il s'agit par exemple de la protection de jeunes accusés ou de la sécurité de l'Etat. Nous pourrions cependant souligner dans une Charte constitutionnelle certaines exceptions spécifiques au principe général, exceptions semblables à celles contenues dans la Convention européenne et dans les constitutions qui s'en inspirent.

La présomption d'innocence est un élément essentiel de la justice pénale canadienne et nous devons donc la garantir. Ceci ne signifie pas que les diverses lois pénales fédérales et provinciales renfermant des dispositions en vertu desquelles l'existence de certains faits est la preuve d'autres faits, sauf si l'accusé peut prouver le contraire doivent être déclarées inconstitutionnelles. Jusqu'à présent, les tribunaux ont établi une distinction entre une présomption quant à l'existence de certains faits et une présomption de culpabilité et ont ainsi permis l'application de telles mesures fédérales non-obstant la Déclaration canadienne des droits de 1960.

Une nouvelle Charte des droits assurerait également l'application des dispositions relatives à la présomption d'innocence et à l'audition impartiale et publique à toutes les poursuites judiciaires, qu'elles soient entreprises en vertu de lois provinciales ou de lois fédérales. La Déclaration canadienne des droits de 1960 n'accorde pas une protection aussi étendue.

h) Le droit à l'assistance d'un interprète

L'article 2g) de la Déclaration canadienne des droits stipule que nulle loi du Canada ne doit être interprétée comme

privant une personne du droit à l'assistance d'un interprète dans des procédures où elle est mise en cause ou est partie ou témoin, devant une cour, une commission, un officier, un conseil ou autre tribunal, si elle ne comprend ou ne parle pas la langue dans laquelle se déroulent les procédures.

Ce droit est important et nous nous devons de le conserver.

i) Autres droits juridiques qu'on pourrait inclure

Il existe d'autres droits juridiques qu'on pourrait inclure dans une Charte des droits, qui ne sont pas inclus dans la Déclaration canadienne de 1960. En voici quelques exemples:

(i) Une garantie contre toute loi pénale rétroactive. La section 9 du premier article de la constitution des Etats-Unis et l'article 7 de la Convention européenne assurent une telle protection.

(ii) Une garantie contre les perquisitions et les saisies déraisonnables. Le Quatrième Amendement à la Constitution des Etats-Unis assure cette garantie. La Convention européenne, à l'article 8, et certaines lois qui s'en inspirent semblent appuyer sur la nécessité de protéger la demeure contre l'intrusion. Au Canada, aujourd'hui, les éléments de preuves obtenus par perquisition déraisonnable, et même par des moyens reconnus comme étant illégaux tel que le vol, sont généralement acceptés par les tribunaux. Nous suggérons que cette double norme de conduite soit abandonnée par les organismes chargés de l'application de la loi. Les éléments de preuves obtenus par des moyens illégaux ne devraient pas être plus acceptables qu'une confession obtenue illégalement.

(iii) La garantie du droit du citoyen à ne pas être exilé. Il se peut que ce droit soit assuré par l'article 2(a) de la Déclaration canadienne des droits qui touche à la question d'"exil". Toutefois cet article ne défend que l'exil dit "arbitraire".

Nous proposons que tout exil, arbitraire ou non, soit prohibé. Non seulement cette peine est-elle inhumaine, mais il est douteux qu'en droit international un pays ait le droit d'exiler ses propres citoyens. (Pour les fins du présent document, le terme "exil" ne doit pas être entendu dans le sens d'"expulsion du territoire" qui ne s'applique qu'aux étrangers. Si on le désire, le terme "exil" pourrait aussi inclure le retrait de la citoyenneté. Dans ce cas, toutefois, il n'aurait pas à conserver le qualificatif "arbitraire").

3. Droits à l'égalité

Dans le présent document, cette expression signifie une garantie contre toute mesure gouvernementale qui aurait tendance à traiter différemment certaines personnes ou groupes de personnes en raison de leur race, de leur origine nationale ou d'un autre facteur.

La législation actuelle reflète une préoccupation générale en matière de distinction, raciale ou autre. La Déclaration canadienne des droits stipule que les droits énumérés à l'article 1 (application régulière de la loi; l'égalité devant la loi; liberté de religion, de parole, de réunion, et liberté de la presse) existent sans distinction de race, d'origine nationale, de couleur, de religion ou de sexe. Les lois fédérales et celles de huit provinces et des deux territoires interdisent toute distinction en ce qui concerne les facilités publiques de logement. La plupart de ces dispositions ne s'appliquent toutefois qu'à la conduite des particuliers; une charte constitutionnelle des droits aurait l'effet de restreindre en plus toute pratique discriminatoire de la part des gouvernements.

En rédigeant des dispositions contre les pratiques discriminatoires, il faut tenir compte non seulement des sphères d'activité où la discrimination doit être interdite mais aussi des critères condamnables servant à cette discrimination.

a) Critères condamnables servant à la discrimination

Les critères énumérés à l'article 1 de la Déclaration canadienne des droits, soit la race, l'origine nationale, la couleur, la religion et le sexe, pourraient être retenus comme critères défendus. On pourrait en outre en ajouter d'autres, telle l'origine ethnique.

b) Sphères d'activité où la discrimination devrait être interdite

- (i) Le suffrage et l'exercice d'une charge publique
- (ii) Le domaine de l'emploi. Nous sommes d'avis toutefois que dans ce domaine la déclaration devrait prévoir certains tempéraments qui serviraient à éviter des difficultés comme celles qui pourraient survenir, par exemple, en raison de lois provinciales autorisant l'emploi dans les écoles confessionnelles, d'enseignants d'une religion particulière.
- (iii) Le droit à l'admission à la profession réglementée par une association professionnelle constituée selon la loi.
- (iv) Le domaine de l'éducation. Il faut cependant, dans ce domaine, se garder de porter atteinte aux droits garantis par l'article 93 de l'Acte de l'A.N.B. concernant les écoles séparées ou confessionnelles, et par des dispositions correspondantes dans d'autres textes constitutionnels, car ces lois sanctionnent parfois des distinctions d'ordre religieux dans les normes d'admission aux écoles. Il suffirait d'insérer une exception dans les cas où un système d'écoles séparées ou confessionnelles existe déjà, en y ajoutant un article relatif aux établissements dirigés exclusivement par des religieux.
- (v) Le droit à l'utilisation des lieux, des facilités et de services publics.
- (vi) Le domaine des engagements contractuels avec des organismes publics.
- (vii) L'acquisition de biens ou d'intérêts dans les biens.

Certains estimèrent peut-être que ces dispositions contre les pratiques discriminatoires sont déjà incluses dans la notion d'"égalité devant la loi". Cependant, tout comme il a été jugé désirable d'explicitement la notion de "l'application régulière de la loi", il serait peut-être utile d'explicitement certains aspects se rattachant au concept "d'égalité".

4. Droits linguistiques

L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 prescrit ce qui suit:

Dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif, mais, dans la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. En outre, dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité du présent acte, ou émanant de ces tribunaux, et devant les tribunaux de Québec, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre de ces langues.

Les lois du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues.

L'usage des deux langues dans les activités du gouvernement est donc déjà garanti par la loi. Cette protection s'étend cependant seulement à la législature et aux tribunaux du Québec ainsi qu'au Parlement et aux tribunaux fédéraux. De plus, dans le domaine de l'éducation, d'aucuns prétendent que le droit d'établir des écoles séparées ou confessionnelles n'inclut pas le droit à l'usage de l'une ou de l'autre langue dans l'enseignement.

Nous proposons que le droit à l'usage des deux langues soit étendu aux autres organismes du gouvernement et au domaine de l'éducation, ainsi que le préconise la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. A notre avis, une façon sûre de sauvegarder ces droits serait d'incorporer les garanties nécessaires dans la Charte des droits dont nous proposons l'adoption.

Si l'on se contente d'énoncer ces droits linguistiques en termes généraux, on fera inévitablement face à de sérieuses difficultés d'application à l'heure actuelle. L'emploi d'une formule fondée sur des unités proportionnelles de population, que la Commission royale a recommandé et que nous approuvons ici, permettrait cependant de surmonter la plupart de ces difficultés.

Ces droits tombent dans deux catégories:

a) Les droits linguistiques qui se rapportent aux communications avec les institutions d'Etat — Il s'agit de garantir au particulier le droit de traiter avec leur organisme du gouvernement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Il faudra décider si la nouvelle mesure doit s'appliquer à tous les organismes, législatifs, exécutifs et judiciaires, et à tous les paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal.

b) Les droits linguistiques qui se rapportent au domaine de l'éducation — Il s'agit de garantir au particulier le droit à l'enseignement dans des institutions offrant des cours dans la langue officielle de son choix.

5. Droits économiques

Les droits dont il s'agit ici sont ceux qui tendent à assurer un avantage au particulier et qui exigent des mesures précises de l'Etat. La Déclaration universelle des droits de l'homme, par exemple, prévoit, entre autres, les droits suivants: le droit au travail, le droit à la protection contre le chômage, le droit de s'organiser et de s'affilier à des syndicats ouvriers, le droit à la sécurité sociale, le droit au repos et au loisir, le droit à un niveau de vie satisfaisant, le droit à l'instruction, et le droit de participer à la vie culturelle de la collectivité. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale en 1966, comprenait et précisait tous ces droits.

La garantie de pareils droits économiques est souhaitable et le Canada devrait se fixer cet objectif éventuel. Il existe, cependant, des raisons sérieuses indiquant qu'il serait préférable de mettre cette question de côté pour le moment afin de s'attacher à la garantie des droits politiques, juridiques, égalitaires et linguistiques. L'accord sur les droits économiques et sur la possibilité de les appliquer peut être très long à réaliser. L'Organisation des Nations unies était consciente de la difficulté quand elle a rédigé deux pactes distincts sur les droits de l'homme, l'un portant sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels, permettant ainsi aux nations de les accepter l'un après l'autre.

Il ne serait probablement pas à conseiller de chercher présentement à inclure les droits économiques dans une Charte constitutionnelle des droits de l'homme.

AVIS

RELIABLE HOLDINGS INC.
AVIS est par les présentes donné que RELIABLE HOLDINGS INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Secrétaire provincial de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies de Québec.
DATE à Montréal, le 1er février, '68.
MARTIN NADEL
Secrétaire

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
H. T. DAVIES
Gérant

AVIS LEGAL
AVIS est par les présentes, donné que, conformément à un Jugement rendu par l'Honorable Juge Maurice Archaibald, de la Cour Supérieure du District de Montréal, dans le dossier portant le numéro 6152 des dossiers de la Cour Supérieure du District de Montréal (Tutelles) l'immeuble, ci-après désigné sera vendu aux enchères par l'intermédiaire de Me Jean Guillet, Notaire, commis spécialement nommé à cette fin, à 10.00 A.M., le quatorze février Mil neuf cent soixante-huit, au bureau de Me Jean Guillet, notaire, 2933 rue Masson, Montréal, savoir:

DESIGNATION:
Un emplacement ayant front sur le boulevard St-Germain, (autrefois rue Riopel), en la Cité de Montréal, et composé comme suit:

- a) De la partie Nord-Ouest du lot numéro SIX CENT SOIXANTE DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT SIX (26 Pte N.O. 678) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, mesurant dix pieds de largeur par une profondeur de trente-trois pieds, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: en front par le Boulevard St-Germain, en arrière vers le sud-ouest par la partie ci-après décrite du lot 30-174, d'un côté vers le nord-ouest par le lot 26-679, et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du dit lot 26-678, le tout au dit plan;
- b) Du lot numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF de la subdivision officielle du dit lot VINGT-SIX (26-679), au dit plan, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de trente-trois pieds, mesure anglaise et plus ou moins;
- c) De la partie Sud-Est du lot SIX CENT QUATRE-VINGT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-SIX (26 Pte S.E. 680) au dit plan, mesurant dix pieds de largeur par trente-trois pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: en front vers le nord-est par le Boulevard St-Germain, en arrière vers le sud-ouest par la partie du lot 30-176 ci-après décrite d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du dit lot 26-680, et de l'autre côté vers le sud-est par le dit lot 26-679, ci-dessus décrit, le tout au dit plan;
- d) La partie Nord-Ouest du lot numéro CENT SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE (30 Pte N.O. 174), au dit plan, mesurant dix pieds de largeur par une profondeur de cinquante-deux pieds, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du dit lot 26-678 ci-dessus décrite, en arrière vers le sud-ouest par la partie du dit lot 30-175, et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du dit lot 30-174, le tout au dit plan;
- e) Du lot numéro CENT SOIXANTE-QUINZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE (30 Pte N.O. 175) au dit plan, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de cinquante-deux pieds, mesure anglaise et plus ou moins;
- f) De la partie Sud-Est du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE (30 Pte S.E. 176) au dit plan, mesurant dix pieds de largeur par cinquante-deux pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du dit lot 26-680 ci-dessus, en arrière vers le sud-ouest par la partie sud-ouest du dit lot 30-334, d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du dit lot 30-176 et de l'autre côté vers le sud-est par la partie sud-est du dit lot 30-175, le tout au dit plan;

Avec une maison dessus construite portant le no 12,130 du Boulevard St-Germain (autrefois rue Riopel), en la Cité de Montréal.
Avec et sujet à une servitude de passage sur et en faveur de la propriété plus haut décrite et sur et en faveur de la propriété contigue au sud-est, composé du résidu de la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, subdivision SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT du lot originaire numéro VINGT-SIX (26-678 et 677) et de partie de la subdivision SIX CENT SOIXANTE-SEIZE du dit lot originaire numéro VINGT-SIX (26 Pte 676), et du résidu de la subdivision CENT SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision CENT SOIXANTE-TREIZE et de partie de la subdivision CENT SOIXANTE-DOUZE du dit lot originaire numéro TRENTE (30-174, 173 et 172) sur et en faveur d'un passage mesurant dix pieds de largeur sur une profondeur de soixante-cinq pieds à partir du Boulevard St-Germain (autrefois rue Riopel) et reparti également sur les parties des dites subdivisions 26-Pt. 678 et 30-174, une servitude réciproque ayant été établie et relatée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 759882.
Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve.
La mise à prix sera de QUATORZE MILLE DOLLARS (\$14,000.00) et l'immeuble sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, le dit prix de vente devant être payable comptant.
Le cahier des charges peut être examiné au bureau du sousigné.
Toute personne désirant enchérir devant, avant que son échèque soit accepté, présenter un échèque visé, tiré sur un banque à charte, à l'ordre du Notaire Soussigné au montant de DEUX MILLE DOLLARS (\$2,000.00).
Le dit immeuble appartenant à la Succession de feu ANGE ALBERT (ENGELBERT) TROTTER.
Montréal, le premier février 1968

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, vs JAMES DOUGLAS McMILLAN, défendeur.

Un emplacement ayant front sur l'avenue Courtland, (auparavant avenue Court), en la ville de Dorval, composé de la subdivision du lot numéro cinq cent douze du lot originaire numéro neuf (No 9-512), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine; ledit lot mesurant soixante pieds (60') de largeur sur quatre-vingt-dix-huit pieds (98') de profondeur, mesure anglaise.
Avec le bungalow de bois d'un étage, détaché, dessus érigé, portant le numéro civique 59 de ladite avenue Courtland.
Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1968, à DIX heures de l'avant-midi.

No 738-787
THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, demanderesse, vs JAMES DOUGLAS McMILLAN, défendeur.
Un emplacement ayant front sur l'avenue Courtland, (auparavant avenue Court), en la ville de Dorval, composé de la subdivision du lot numéro cinq cent douze du lot originaire numéro neuf (No 9-512), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine; ledit lot mesurant soixante pieds (60') de largeur sur quatre-vingt-dix-huit pieds (98') de profondeur, mesure anglaise.
Avec le bungalow de bois d'un étage, détaché, dessus érigé, portant le numéro civique 59 de ladite avenue Courtland.
Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1968, à DIX heures de l'avant-midi.

No 738-348
LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, vs Dame NORMA COURTNEY BELL, défendresse.

Ce certain emplacement ayant front sur la rue Palmer, en la Cité de Pierrefonds, district de Montréal, et connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-sept du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, étant de forme irrégulière et mesurant soixante pieds et cinquante-cinq centièmes d'un pied (60.55') dans sa ligne sud-est, le long d'un arc de cercle ayant un rayon de mille quatre-vingt-quatre pieds et huit centièmes d'un pied, dans sa ligne nord-ouest soixante pieds et trente-quatre centièmes d'un pied (60.34'); dans sa ligne nord-est quatre-vingt-dix pieds et soixante et onze centièmes d'un pied (90.71); et dans sa ligne sud-ouest quatre-vingt-douze pieds et quarante et un centièmes d'un pied (92.41) et contenant en superficie cinq mille quatre cent soixante-dix-sept pieds carrés (5,477); mesure anglaise et plus ou moins.

Avec la résidence détachée dessus érigée, portant le numéro civique 13255, rue Palmer, cité de Pierrefonds;
Sujet à une servitude en faveur de la Compagnie du Téléphone Bell du Canada et de la Commission Hydro-électrique de Québec, le tout tel qu'établi en vertu d'un acte de servitude, sous sein privé, enregistré à Montréal, sous le numéro 1877383.
Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1968, à ONZE heures de l'avant-midi.

No 735-305
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, vs LIONEL DE ROY, défendeur et Dame ANNE MAGUIRE & AL., mis-en-cause.
Ce certain emplacement situé dans la ville de Saint-Vincent-de-Paul, dans la province de Québec, faisant front sur la rue connue comme lot 92-105, connu et désigné aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement du comté de Laval, comme subdivision numéro soixante-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-70'), mesurant soixante-cinq pieds (65') de largeur de front et en arrière par pied (100') de profondeur sur ses deux lignes de côté et ayant une superficie totale de six mille, cinq cents pieds carrés (6500 p.c.).
Tous les lots ci-dessus font partie dudit plan cadastral et toutes les mesures ci-dessus sont en mesure et décimales anglaises.
Avec la maison "split-level" et le garage y érigés.
Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, dans la Cité de Laval, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER 1968, à ONZE heures de l'avant-midi.

No 735-493
LA SOCIÉTÉ CENTRALE J. Arthur Morel, Demandeur vs HOTEL CENTRAL CHOMEDEY (1964) INC., et GASTON CLERMONT, défendeurs.
Avis public est par le présent donné que l'immeuble vendu dans la cause ci-dessus au bureau d'enregistrement du comté de Laval, en la Ville de Laval, le quinzième jour du mois de décembre 1967, à onze heures du matin, sera vendu de nouveau au même endroit le vingt-troisième jour du mois de février 1968, à dix heures du matin, à la folle enchère de Morel Construction Ltée., le ci-devant adjudicataire.

Le Shérif,
Bernard Sarrazin, c.r.
Bureau du Shérif,
Montréal, le 22 janvier 1968

AVIS

Avis est par les présentes, donné qu'un contrat signé le 13 janvier 1966 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de LHT Parts Service et Quebec Ltd., furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 1er février, 1968 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2040801.
Montréal, Québec,
le 1er février, 1968.

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
H. T. DAVIES
Gérant

AVIS LEGAL
AVIS est par les présentes, donné que, conformément à un Jugement rendu par l'Honorable Juge Maurice Archaibald, de la Cour Supérieure du District de Montréal, dans le dossier portant le numéro 6152 des dossiers de la Cour Supérieure du District de Montréal (Tutelles) l'immeuble, ci-après désigné sera vendu aux enchères par l'intermédiaire de Me Jean Guillet, Notaire, commis spécialement nommé à cette fin, à 10.00 A.M., le quatorze février Mil neuf cent soixante-huit, au bureau de Me Jean Guillet, notaire, 2933 rue Masson, Montréal, savoir:

DESIGNATION:
Un emplacement ayant front sur le boulevard St-Germain, (autrefois rue Riopel), en la Cité de Montréal, et composé comme suit:

- a) De la partie Nord-Ouest du lot numéro SIX CENT SOIXANTE DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT SIX (26 Pte N.O. 678) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Laurent, mesurant dix pieds de largeur par une profondeur de trente-trois pieds, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: en front par le Boulevard St-Germain, en arrière vers le sud-ouest par la partie ci-après décrite du lot 30-174, d'un côté vers le nord-ouest par le lot 26-679, et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du dit lot 26-678, le tout au dit plan;
- b) Du lot numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF de la subdivision officielle du dit lot VINGT-SIX (26-679), au dit plan, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de trente-trois pieds, mesure anglaise et plus ou moins;
- c) De la partie Sud-Est du lot SIX CENT QUATRE-VINGT de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-SIX (26 Pte S.E. 680) au dit plan, mesurant dix pieds de largeur par trente-trois pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: en front vers le nord-est par le Boulevard St-Germain, en arrière vers le sud-ouest par la partie du lot 30-176 ci-après décrite d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du dit lot 26-680, et de l'autre côté vers le sud-est par le dit lot 26-679, ci-dessus décrit, le tout au dit plan;
- d) La partie Nord-Ouest du lot numéro CENT SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE (30 Pte N.O. 174), au dit plan, mesurant dix pieds de largeur par une profondeur de cinquante-deux pieds, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du dit lot 26-678 ci-dessus décrite, en arrière vers le sud-ouest par la partie du dit lot 30-175, et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du dit lot 30-174, le tout au dit plan;
- e) Du lot numéro CENT SOIXANTE-QUINZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE (30 Pte N.O. 175) au dit plan, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de cinquante-deux pieds, mesure anglaise et plus ou moins;
- f) De la partie Sud-Est du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE (30 Pte S.E. 176) au dit plan, mesurant dix pieds de largeur par cinquante-deux pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du dit lot 26-680 ci-dessus, en arrière vers le sud-ouest par la partie sud-ouest du dit lot 30-334, d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du dit lot 30-176 et de l'autre côté vers le sud-est par la partie sud-est du dit lot 30-175, le tout au dit plan;

Avec une maison dessus construite portant le no 12,130 du Boulevard St-Germain (autrefois rue Riopel), en la Cité de Montréal.
Avec et sujet à une servitude de passage sur et en faveur de la propriété plus haut décrite et sur et en faveur de la propriété contigue au sud-est, composé du résidu de la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, subdivision SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT du lot originaire numéro VINGT-SIX (26-678 et 677) et de partie de la subdivision SIX CENT SOIXANTE-SEIZE du dit lot originaire numéro VINGT-SIX (26 Pte 676), et du résidu de la subdivision CENT SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision CENT SOIXANTE-TREIZE et de partie de la subdivision CENT SOIXANTE-DOUZE du dit lot originaire numéro TRENTE (30-174, 173 et 172) sur et en faveur d'un passage mesurant dix pieds de largeur sur une profondeur de soixante-cinq pieds à partir du Boulevard St-Germain (autrefois rue Riopel) et reparti également sur les parties des dites subdivisions 26-Pt. 678 et 30-174, une servitude réciproque ayant été établie et relatée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 759882.
Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve.
La mise à prix sera de QUATORZE MILLE DOLLARS (\$14,000.00) et l'immeuble sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, le dit prix de vente devant être payable comptant.
Le cahier des charges peut être examiné au bureau du sousigné.
Toute personne désirant enchérir devant, avant que son échèque soit accepté, présenter un échèque visé, tiré sur un banque à charte, à l'ordre du Notaire Soussigné au montant de DEUX MILLE DOLLARS (\$2,000.00).
Le dit immeuble appartenant à la Succession de feu ANGE ALBERT (ENGELBERT) TROTTER.
Montréal, le premier février 1968

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, vs JAMES DOUGLAS McMILLAN, défendeur.

Un emplacement ayant front sur l'avenue Courtland, (auparavant avenue Court), en la ville de Dorval, composé de la subdivision du lot numéro cinq cent douze du lot originaire numéro neuf (No 9-512), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine; ledit lot mesurant soixante pieds (60') de largeur sur quatre-vingt-dix-huit pieds (98') de profondeur, mesure anglaise.
Avec le bungalow de bois d'un étage, détaché, dessus érigé, portant le numéro civique 59 de ladite avenue Courtland.
Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1968, à DIX heures de l'avant-midi.

No 738-348
LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, vs Dame NORMA COURTNEY BELL, défendresse.

Ce certain emplacement ayant front sur la rue Palmer, en la Cité de Pierrefonds, district de Montréal, et connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-sept du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, étant de forme irrégulière et mesurant soixante pieds et cinquante-cinq centièmes d'un pied (60.55') dans sa ligne sud-est, le long d'un arc de cercle ayant un rayon de mille quatre-vingt-quatre pieds et huit centièmes d'un pied, dans sa ligne nord-ouest soixante pieds et trente-quatre centièmes d'un pied (60.34'); dans sa ligne nord-est quatre-vingt-dix pieds et soixante et onze centièmes d'un pied (90.71); et dans sa ligne sud-ouest quatre-vingt-douze pieds et quarante et un centièmes d'un pied (92.41) et contenant en superficie cinq mille quatre cent soixante-dix-sept pieds carrés (5,477); mesure anglaise et plus ou moins.

Avec la résidence détachée dessus érigée, portant le numéro civique 13255, rue Palmer, cité de Pierrefonds;
Sujet à une servitude en faveur de la Compagnie du Téléphone Bell du Canada et de la Commission Hydro-électrique de Québec, le tout tel qu'établi en vertu d'un acte de servitude, sous sein privé, enregistré à Montréal, sous le numéro 1877383.
Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1968, à ONZE heures de l'avant-midi.

No 735-305
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, vs LIONEL DE ROY, défendeur et Dame ANNE MAGUIRE & AL., mis-en-cause.
Ce certain emplacement situé dans la ville de Saint-Vincent-de-Paul, dans la province de Québec, faisant front sur la rue connue comme lot 92-105, connu et désigné aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement du comté de Laval, comme subdivision numéro soixante-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-70'), mesurant soixante-cinq pieds (65') de largeur de front et en arrière par pied (100') de profondeur sur ses deux lignes de côté et ayant une superficie totale de six mille, cinq cents pieds carrés (6500 p.c.).
Tous les lots ci-dessus font partie dudit plan cadastral et toutes les mesures ci-dessus sont en mesure et décimales anglaises.
Avec la maison "split-level" et le garage y érigés.
Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, dans la Cité de Laval, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER 1968, à ONZE heures de l'avant-midi.

Les femmes en Suède

Jean-Paul Lefebvre en discute avec Mme Camilla Odhnoff, membre du gouvernement suédois, et nous livre quelques impressions personnelles.



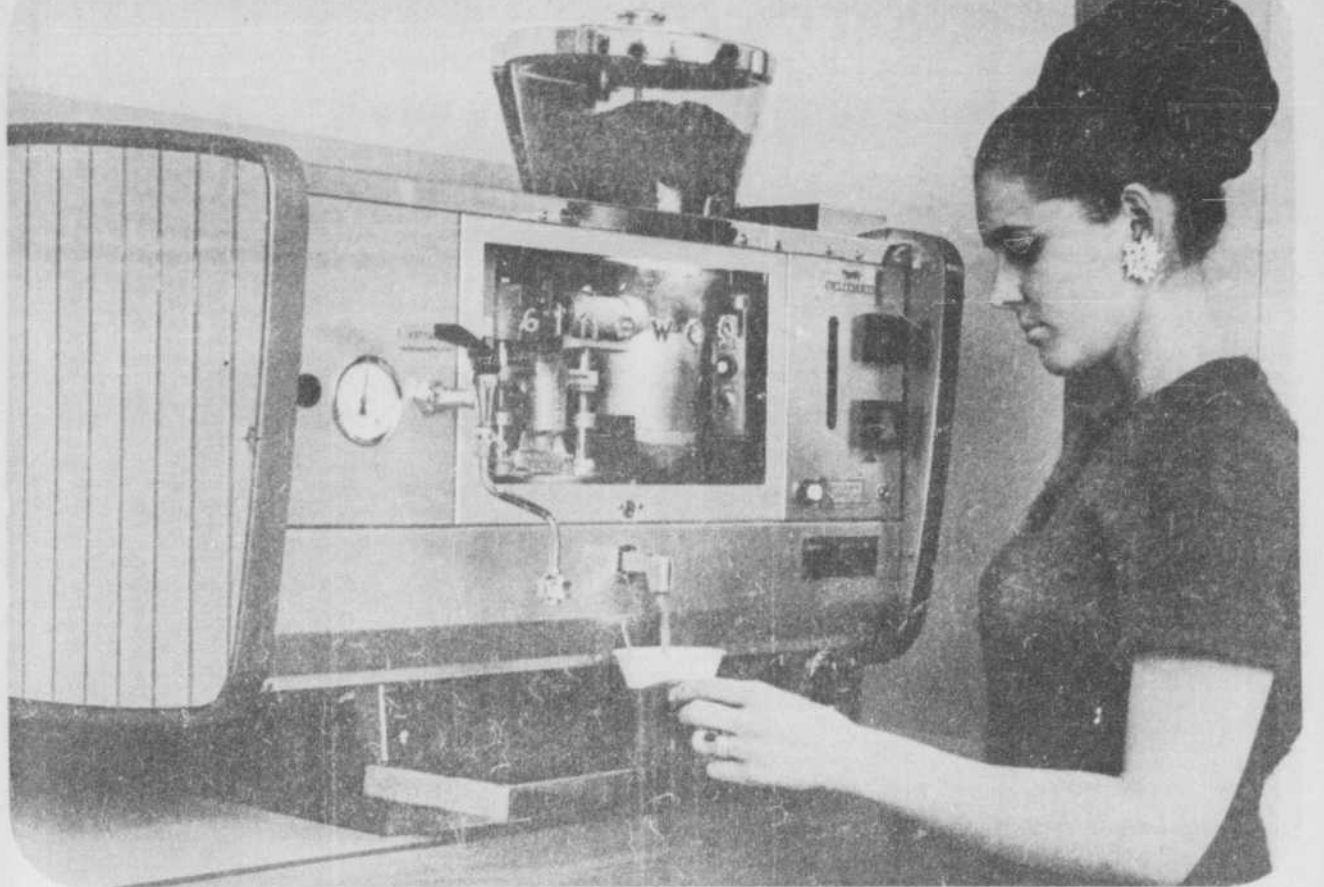
La femme suédoise occupe une grande place dans la vie des institutions sociales et politiques de son pays de même que sur le marché du travail. Les femmes sont actuellement au nombre de 33 au parlement tandis que 14 Suédoises sont membres de la 1ère Chambre (sénat).

"Les hommes aussi ont des obligations familiales. Le mari est tout aussi responsable des enfants que peut l'être sa femme. De plus en plus, les Suédoises travaillent à l'extérieur, tout comme leur mari. Mais on oublie trop facilement qu'il y a seulement deux ou trois générations, il était tout naturel pour le mari la femme de travailler ensemble sur la ferme familiale. La garde des enfants et l'ensemble des tâches du ménage étaient alors partagées entre les conjoints. En plus de cultiver la terre, le chef de famille devait travailler à fabriquer le mobilier ou les chaussures. De nos jours, le mari n'a plus de telles obligations en dehors de l'occupation qui constitue son gagne-pain. Les meubles et les sculptures, toutes les autres choses dont il a besoin, il les achète. Les femmes de mon pays se disent qu'elles aussi peuvent occuper un emploi rémunérateur et acheter les choses qu'elles avaient l'habitude de produire à la maison. Les Suédoises de demain seront encore mieux préparées à entrer sur le marché du travail car déjà l'égalité des gens et des filles commence à s'établir face à l'éducation et à la formation professionnelle". Ces paroles, qui inquiètent plus d'un lecteur canadien, sont du Ministre associé de la Famille de Suède.

Le Ministre m'a reçu à son bureau de la chancellerie, aménagé avec un goût très féminin et généreusement éclairé par un soleil de midi illuminant de tous ses feux le port et le palais royal, sous les fenêtres de la vaste pièce. Mme Camilla Odhnoff, si elle ne siège pas au parlement suédois, du moins pour l'instant, n'en est pas moins membre du Gouvernement, à titre de Ministre associé de la Famille. A l'instar de notre Ministre de l'Éducation du Québec, elle est passée de l'Université au Gouvernement. C'est le débat politique sur l'établissement d'un régime universel et public de caisse de retraite qui devait entraîner en politique active cette mère de quatre enfants. Mais qu'en est-il du comportement de la majorité des Suédoises en matière politique? R. — Les femmes ne sont certes pas aussi actives qu'on le souhaiterait et cela vaut pour tous les partis politiques. Très souvent les femmes se regroupent dans des clubs politiques qui leur sont particuliers. A l'origine, cette ségrégation était due au fait que les femmes éprouvaient de grandes difficultés à se faire écouter des hommes. Cela se comprend si l'on se rappelle les grandes différences qui existaient entre hommes et femmes, tant au point de vue de l'éducation qu'au point de vue des activités professionnelles. Cantonnées dans leur maison, les Suédoises étaient moins bien informées que leur mari, elles n'avaient personne avec qui échanger des opinions politiques et c'est pourquoi elles ont eu tendance à organiser leurs propres clubs où il leur serait possible de s'éduquer entre elles. Mais l'esprit change rapidement. Les jeunes Suédoises sont mieux préparées à vivre dans une société mixte et montrent plus d'audace que leurs aînées pour se confronter aux hommes dans les débats politiques. Q. — Comment expliquez-

vous que les femmes soient si nombreuses au parlement si elles sont restées plus ou moins en marge des partis politiques? R. — Je ne trouve pas que les femmes soient nombreuses au Riksdag. Notre groupe, par exemple, le parti social démocrate, y compte 113 députés dont seulement 25 femmes. Quant aux partis d'opposition, sur 112 députés, ils ne comptent que 8 femmes. Alors que les femmes représentent 52% dans la population suédoise, leur représentation au parlement est relativement minime comme le prouvent les chiffres que je viens de vous mentionner. Je ne suis, quant à moi, pas du tout satisfaite de la représentation féminine au parlement. Une discrétion féminine... ou ministérielle? En Suède, comme en une autre contrée que nous connaissons mieux, le fait d'entrer au cabinet sans passer par l'épreuve d'une élection suscite des commentaires très variés. Ayant eu l'occasion d'entendre plusieurs critiques au sujet du "parachutage" de Mme Odhnoff, je ne pouvais m'empêcher de la questionner sur ses intentions quant au test électoral. "J'ai dû quitter mon comité et emménager à Stockholm pour être en mesure de m'acquitter de mes responsabilités actuelles. Quant à savoir si je serai candidate ou non à une élection, cela demeure une question en suspens". Comme le lecteur en pourra juger, les Suédoises, même lorsqu'elles entrent dans l'arène politique, ne sont pas inutilement bavardes. Q. — Quant aux cadres mêmes des partis politiques, quel est le degré de participation des femmes? Dans votre propre parti, par exemple, y a-t-il plusieurs femmes qui occupent des postes de direction?

R. — Il faut bien admettre que les femmes sont surtout les bienvenues aux échelons inférieurs mais qu'il leur est encore assez difficile d'accéder aux postes de direction. Nous prônons, bien sûr, l'égalité entre les sexes mais pour y arriver vraiment il nous faudra changer certaines habitudes très enracinées dans notre société. Pour comprendre le problème, il nous faut revenir au niveau de l'école. Jusqu'à maintenant, les choix professionnels des garçons et des filles étaient très rigides. On distinguait aujourd'hui une faible tendance chez les filles à s'orienter vers des métiers longtemps considérés comme une chasse gardée pour les hommes. Je donnerais l'exemple des métiers de la métallurgie. D'un autre côté, il est extrêmement difficile d'intéresser les garçons aux travaux qui sont classés comme féminins. A travail égal, salaire égal? La Suède a approuvé la recommandation de l'Organisation internationale du travail sur la parité de traitement qui doit être accordée aux travailleurs indépendamment de leur sexe. Mais le Ministre d'Etat aux affaires familiales devait me confirmer que même si les Suédoises retirent en salaire une bonne portion du gâteau que distribuent les païens-maîtres, bon nombre de fonctions occupées par des femmes ne sont pas couvertes par le principe "à travail égal, salaire égal". "Très souvent, me dit le Ministre, les employeurs invoquent le fait que les femmes sont moins bien qualifiées. Et quand nous insistons auprès de nos compatriotes pour qu'elles suivent des cours de perfectionnement, elles invoquent leurs responsabilités familiales pour s'en abstenir". Q. — Envisagez-vous le jour où toutes les mères de familles de Suède ou presque tra-



Si la beauté des Suédoises n'est pas un mythe, le visiteur étranger aura tôt fait de constater que ces beautés ne sont pas toujours aux cheveux blonds.

vaillent à l'extérieur? Quelles conséquences prévoyez-vous sur l'éducation des enfants? R. — Il est bien certain que cette évolution ne se fera pas sans créer quelques problèmes. Pour les ménages qui ont de jeunes enfants surtout, il faudra peut-être prévoir la possibilité d'un choix. Peut-être l'un ou l'autre des conjoints devra-t-il assurer la garde des enfants. Incidemment, il faut vous dire que dans la plupart des familles suédoises on ne compte qu'un enfant, deux au maximum. Une autre solution possible serait le travail à mi-temps pour les deux conjoints, chacun assumant alternativement la garde des enfants. Enfin, il y a des possibilités de garderie. J'ai voulu savoir si, en ce domaine comme en tant d'autres, la Suède se distinguait de la plupart des sociétés occidentales. Comme au cours de la conversation, Mme Odhnoff, parlant du travail à mi-temps des deux conjoints et du partage égal entre les deux des tâches ménagères et du soin des enfants, il m'a semblé intéressant d'établir s'il s'agit là d'une tendance importante ou au contraire d'un phénomène exceptionnel? R. — Comme je l'ai déjà mentionné, il est faux de prétendre que l'éducation des enfants soit traditionnellement la responsabilité de la mère. Cette tradition, si elle existe, a été de très courte durée. Quant au travail ménager, il n'est pas plus difficile à accomplir pour l'homme que pour la femme. Pour répondre plus précisément à votre question, je dirais que la tendance à revenir à la véritable tradition du partage des tâches est assez marquée en Suède. Par exemple, une enquête récente faite dans la région de Göteborg a révélé que dans 34% des ménages où la femme travaille à temps partiel, c'est le mari qui assure la garde des enfants, tandis que la grand-mère s'en charge dans 25% des cas, un autre parent, dans 13% des cas, les autres

ménages faisant appel aux garderies. Le visiteur qui cherche à connaître les principales préoccupations de ceux qui s'intéressent au sort de la famille suédoise ne tarde pas à se rendre compte que le problème des garderies d'enfants est en tête de liste. C'est là une indication assez évidente que personne ne remet en question le mouvement très accéléré qui entraîne les femmes, mariées ou célibataires, sur le marché du travail. En Suède, à tout le moins pour un avenir immédiat, ce mouvement semble irréversible. Parmi les moyens que l'on envisage d'utiliser, on ne songe pas seulement à multiplier les garderies collectives mais l'on songe aussi à institutionnaliser la méthode des foyers d'accueil. Où sont les Suédoises? On ne peut s'empêcher d'être frappé par la variété des fonctions et professions exercées par des femmes au pays des Vikings. On y dénombre en effet près de 2.000 femmes ingénieurs ou architectes, 900 femmes pharmaciennes, 1150 dentistes (24% des effectifs de la profession). Les autotaxis, du moins à Stockholm, sont assez souvent conduites par des chauffeurs aux cheveux longs, qui ne sont pas des hippies! La position de la femme est, dans toute société, la mesure exacte de son stade de développement. C'est du moins ce qu'affirmait E. G. Geijer, un historien suédois du 19e siècle. Le lecteur jugera de l'âge qu'il faudrait donner à la société suédoise en prenant en considération les quelques faits suivants: Au dernier recensement (1966), la main-d'œuvre suédoise comptait près d'un million de fem-

mes, soit 30% des effectifs et 44% de ce contingent était constitué de femmes mariées. Ces statistiques n'ont rien pour étonner les canadiennes, mais celles-ci seront peut-être davantage surprises d'apprendre que, pour le groupe d'âge de 20 à 44 ans, on estime à près de 50% la proportion des femmes qui occupent présentement un emploi. D'autre part, la ruée féminine vers les métiers et les professions s'effectue à un rythme tel que l'on prévoit voir doubler d'ici quelques années la proportion des femmes mariées qui occupent un emploi. Pour les femmes mariées du groupe d'âge de 20 à 65 ans, deux sur quatre travailleraient ainsi à l'extérieur, par rapport à une sur quatre, actuellement. Elles sont partout... Depuis 1957, l'église luthérienne de Suède accepte les femmes dans les ordres. On m'assure que plusieurs communautés chrétiennes réclament un ministre de sexe féminin (on en compte présentement une dizaine au pays). Je doute fort que cette éventualité se produise bientôt au Québec, mais je ne verrais certes aucune objection à ce que mon dentiste eût la main plus douce. Parions que beaucoup de patients craintifs et geignards hésiteraient moins à se rendre chez "la" dentiste! Les Suédoises, mesdames, vous ont devancées dans une arène plus rude encore que le refuge des mâcheries endolories. Evidemment, je songe au parlement. Les Suédoises ont participé pour la première fois aux élections législatives en 1921. A ce moment, 47% seulement des électrices s'étaient rendues aux urnes mais trois femmes furent quand même élues, des ce premier vote, à la Chambre des députés. Aujourd'hui,

les membres féminins du Riksdag (Chambre des députés) sont au nombre de 33 (sur 230). Mais on peut croire que beaucoup de Suédoises, à l'instar de Mme Odhnoff, ne sont pas satisfaites de ce résultat et rêvent d'accroître la représentation féminine au Parlement. Quant au Sénat, dont on prévoit la disparition en 1970, il compte présentement 13 sénatrices sur un total de 151 membres. Et jolies par surcroît Dans le cadre d'une législation de sécurité sociale, sans doute la plus avancée au monde, on a voulu prévoir pour la femme au travail un système de congé-maternité permettant à une mère d'être absente de son travail pour une période maximum de six mois tout en conservant l'assurance de recouvrer son emploi. S'il est interdit à un employeur de congédier une employée pour cause de maternité, il en est de même, a fortiori, pour ce qui concerne le mariage lui-même. Il importe aussi de savoir qu'une travailleuse qui s'absente pour une période de maternité a droit à une allocation spéciale de maintien de son revenu. Quant à savoir, pour terminer là où il aurait fallu commencer, si les Suédoises sont jolies, je dois d'abord faire rapport qu'aucune statistique n'est disponible quant au profil esthétique des femmes de Suède. Pour punir mes lecteurs masculins de leur curiosité et au risque que plus d'une Canadienne refuse à son mari un "passport pour la Suède", je n'en conclurai pas moins en affirmant que les Suédoises sont toutes plus jolies les unes que les autres!

ON NE CHANGE PAS D'YEUX COMME ON CHANGE DE TÉLÉVISION.

OPTREX
"le confort des yeux"

COURS D'ÉLÉGANCE féminine

- démarche
- maintien
- garde-robe
- harmonie du maquillage
- harmonie de la coiffure
- étiquette
- charme de la voix
- mémoire
- conversation
- emploi du temps
- équilibre psychologique
- maturité
- psychologie féminine et masculine
- confiance en soi
- relaxation

Invitation: Soyez des nôtres, assistez sans aucune obligation à la première séance de cours: mercredi 7 février et jeudi 8 février

Suite 215 au Palais du Commerce, 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur. (Venez en METRO, descendez à la station Berri-de Montigny et prenez la sortie Ontario)

Directrice: Mme Isabelle Gobel
Information et inscription 842-8186

École détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées.

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions
Jean-Guy Leboeuf, président.

Sur votre agenda

DATE	INVITATION	LIEU
FÉV.		
5	Partie de cartes mensuelles organisée par les dames bénévoles du centre social Ste-Brigide à 14h. Prix de présence. Renseignements: 522-1791.	1593, rue Maisonneuve, Mtl.
5	Le major général Bruce F. Macdonald, chef adjoint au personnel des forces canadiennes intégrées, sera le conférencier à la réunion du Women's Canadian Club de Montréal, à 14h30.	Hôtel Windsor, Mtl.
6	La partie de cartes de l'amicale des anciennes élèves du pensionnat d'Hochelaga aura lieu à 14h, dans le salon du couvent. Les bénéfices s'ont versés à des œuvres de charité. Toutes les anciennes élèves et leurs amies sont invitées.	3587 est, rue Notre-Dame, Mtl.
7	Déjeuner-mode, à 12h30, organisé par l'Institut international de musique du Canada en collaboration avec la maison Eaton au profit du concours international de musique de Montréal. Renseignements: 738-6968 ou 271-9536.	Grande salle de bal du Château Champlain.

LIMONADE ASEPTA
AGIT VITE ET BIEN
Agréable au goût
UN PURGATIF EFFICACE

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ
ALCAÏNE & PÉTILANTE
QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION

sithines 33

En boîtes économiques de 15 sachets pour faire 15 pintes d'eau médicinale
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Soirée d'information sur la politique

A l'intention de toutes les personnes désireuses de se renseigner sur la politique extérieure du Canada, la Voix des Femmes organise deux soirées d'information qui auront lieu à 20h30 au manoir Notre-Dame de Grâce, angle Décarie et Notre-Dame de Grâce.

Mardi, le 6 février, le professeur F.G. Adams, du département d'histoire du collège Loyola, prononcera une conférence intitulée: "Independent Foreign Policy for Canada". Jeudi, le 22 février, le professeur Gilles Lalonde, du département de sciences politiques de l'université de Montréal, parlera de la participation canadienne au NORAD dont les accords sont renouvelables en mai 68.

Chacun des exposés sera suivi d'une période de questions. Ces soirées sont organisées dans le but de mieux faire comprendre le rôle que joue le Canada face à des problèmes aussi graves que l'escalade de la guerre au Vietnam, le récent écrasement à Thulé d'un B52 porteur d'armes atomiques, le trafic des armements, etc.

LES COURS DE FINE CUISINE
Familiaux
de M. Henry BERNARD
chef et Professeur diplômé par ses Cours et par la TV

Vous apprendrez
Les BASES-PRATIQUES et les RAFFINEMENTS de l'Art culinaire
avec
de FINES RECETTES
équilibrées et économiques

Pour tous renseignements, et Prospectus gratuit
Adressez vous à:
INSTITUT D'ART CULINAIRE
École détenant un Permis en vertu de la Loi des Ecoles Professionnelles privées
2015 de la Montagne
Tél. 843-6481

En URSS, les femmes forment 54 p.c. de la population

MOSCOU — L'URSS compte 127,4 millions de femmes, qui représentent 54 pour cent de la population totale, annonce la direction générale de la statistique citée par l'agence Tass.

Les femmes entrent pour moitié dans le nombre total des employés et des ouvriers. Dans les universités, la proportion est de 45,2 pour cent, d'étudiantes pour 54,8 pour cent d'étudiants, ce qui représente le taux le plus élevé du monde.

En solde

FOURRURES DE HAUTE QUALITÉ
Modèles "Couturier"

Manteaux • Etoles
Vestes • Tailleurs • Robes

Brissou
FOURRURES LÈGES

et notre traditionnelle garantie

1840 ouest, Sherbrooke
MONTREAL

DIRECTEMENT DE NOTRE ENTREPOT DANS LES 24 HEURES

Demandez notre catalogue détaillé sur nos escaliers "Colonial" en chêne.

11,200, 6e RUE,
Rivière-des-Prairies,
665-3836 - 322-3811

COLONIAL
STAIRWAYS

La production du cacao serait déficitaire dans le monde pour une troisième saison

potins financiers

Comme la Bourse de Toronto n'avait cessé d'être à la baisse depuis 9 séances consécutives, le ton paraissait plus soutenu hier. Sur la Bourse de Londres, l'indice du Financial Times se rapportant à 30 industriels anglais, qui avait monté la veille de 6 points au sommet de 427,1, clôturait hier 1,2 point plus haut à 428,3, un autre sommet. La Bourse de Paris a terminé la semaine par une séance de hausses. Le rebond technique de la veille a persisté, hier, sur la Bourse de N.Y. et, en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 2,20 points plus haut à 863,56. La Bourse de Montréal a paru hier plus soutenue.

Wall Street a vu d'un bon œil les démarches de Washington d'essayer de reprendre les pourparlers avec la Commission de la Corée du Nord en vue d'en arriver à une entente sur Pueblo.

Un prix moindre, payé cette semaine pour les terrains pétroliers en Alberta, expliquerait la lourdeur des prix des huiles, dont les actions sont inscrites sur nos bourses.

L'impact psychologique de l'offensive du Vietcong cette semaine dans le sud du Vietnam a influé passablement sur le sentiment spéculatif, aussi affecté cette semaine par les commentaires sévères du Wall Street Journal sur le message économique du président Johnson en marge des estimés budgétaires et de la présumée lutte de Washington contre l'inflation en territoire américain. Le gouvernement doit donner l'exemple, car, cela le concerne autant que les patrons et les employés et l'austérité doit être généralisée, s'il faut y recourir. Pas de gel des prix et des salaires, sans contraction des dépenses gouvernementales.

Nesbitt, Thomson & Co vient d'acheter un siège sur la Bourse de N.Y. au prix de \$450.000, fonds américains. Cette transaction permettra à cette firme progressive de pouvoir transférer sur l'importe quelle valeur de l'Amérique du Nord, car, en plus d'être maintenant membre de la Bourse de N.Y., elle était déjà membre des Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto. Après l'affichage de son offre pendant une quinzaine de jours à N.Y., cette maison pourra alors transférer sur ce marché. Ce sera donc vers la mi-février et la firme Eastman Dillon, Union Securities & Co, agrira comme correspondant de cette firme et lui facilitera maintes recherches.

Maints représentants de firmes d'agents de change ou de maisons de valeurs de placement feront connaître sous peu leurs nouvelles affiliations.

La nouvelle banque de la C-B serait nationale

Au dire de son président

VANCOUVER (PC) — Le nouveau président de la Banque de la Colombie-Britannique a déclaré, récemment que cette institution bancaire deviendra nationale avec l'établissement de succursales dans certaines des plus importantes villes du Canada. M. Albert Earl Hall, ancien vice-président de la Banque Toronto-Dominion, a déclaré, lors d'une conférence de presse, qu'il a bon espoir d'avoir des succursales de la banque en opération en Colombie-Britannique avant la fin de juin. La première sera ouverte dans le centre des affaires de Vancouver, la deuxième à Victoria. M. Hall a ajouté qu'il ne savait pas encore quand la Banque de la C-B sera en mesure d'ouvrir des succursales dans les autres provinces canadiennes.

Lorsqu'il s'est vu demander s'il y avait possibilité d'influence de la part du gouvernement provincial sur la banque, M. Hall a répondu: "Je ne sais absolument rien au sujet du gouvernement provincial. Tout ce que je sais, c'est que le premier ministre Bennett a toujours cru qu'une banque de la Colombie-Britannique contribuerait à l'expansion de la communauté financière, mais le gouvernement ne m'a fait aucune promesse."

MacLean-Hunter Publishing Co a vu ses ventes atteindre les \$40.708.000 en 1967 vs \$42.639.000 en 1966 et son bénéfice net fut équivalent à \$2.97 l'action vs \$2.15.

Westinghouse Electric Corp. a établi des records à tous les postes de son bilan en 1967, pour la 31ème année consécutive.

Crédit Lyonnais, une banque nationale, ouvrira une succursale à N.Y. sous la raison sociale de Crédit Lyonnais Corp.

Continental Petroleum Corp. et Signal Oil and Gas Co. projettent de se fusionner.

On a annoncé jeudi l'émission de \$15.000.000 d'obligations non garanties à 6 7/8 pour cent de la New Brunswick Electric Power Commission, pour fin d'amortissement.

First Boston Corp. et Harris and Partners Inc., dirigeant le groupe de courtiers qui offriront les obligations venant à échéance le 15 février 1968.

Les obligations sont offertes à 98,53 pour cent donnant un rendement de sept pour cent. Elles seront rachetables le ou après le 15 février, 1968, au choix de la commission, à des prix variant entre 100 et 102 pour cent.

Un communiqué expliquait que l'argent provenant de la vente de ces obligations serait ajouté au fonds général de la commission et qu'il servirait au programme de construction. Les obligations sont garanties par le gouvernement du N.B.

International Systems Ltd. serait acheté par KMS Industries Inc. des E.U.

Prix affectés

La situation de la production du cacao s'éclaircit quelque peu, selon le département d'études sur les matières premières de Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Inc., relevé dans une récente étude sur le marché du cacao que les dernières nouvelles en provenance de ce secteur ont donné lieu à diverses interprétations. La grande maison américaine de bourse note que les derniers achats faits aux cultivateurs par les organismes gouvernementaux ouest-africains, les indications les plus récentes concernant le volume définitif de la production ghanéenne et les chiffres relatifs aux broyages effectués lors du quatrième trimestre de 1967 en Hollande et en Allemagne ne permettent pas aux opérateurs sur le marché du cacao de se faire une idée précise sur l'évolution future des prix.

Les différentes interprétations données à ces éléments montrent bien que les achats effectués par les agences gouvernementales africaines devront être soumis à une nouvelle étude avant que l'on puisse tirer des conclusions définitives quant à la production et, par voie de conséquence, quant aux prix. Les derniers chiffres parvenus du Nigeria et de la Côte d'Ivoire semblent renforcer les craintes que la fin de la récolte dans ces pays soit plus importante qu'on ne l'avait généralement escompté.

Malgré ces appréhensions qui semblent croître, plus décroître de semaine en semaine, il paraît difficile de se faire une idée précise sur l'évolution possible des prix en se basant sur les estimations les plus généralement acceptées quant à la production globale de la saison 1967-68.

Bourse de Montréal

Avances modérées durant la dernière séance de la semaine

(PC) — Salada Foods et McAllister Towing ont gagné respectivement 1-8 et 1 vendredi à la Bourse de Montréal.

L'indice global a monté de 31 à 151,34 et les avances l'ont emporté sur les pertes par 53 à 52. Dans les mines et pétroles, Husky et Imperial Oil ont progressé de 1-2 chacun à 22-1/2 et 65-1/2 respectivement, Texaco de 3-8 à 29-3/8 et Home A de 1-4 à 22-5/8. Pacific Petroleum a gagné 1-8 à 19-1/4. Shell a perdu 1 à 30-1/4.

Dans les industries, Alcan, Asbestos, Central-Del Rio et Oshawa A ont tous gagné 1-2 à 26-3/4, 21-0-3/8 et 34 respectivement.

Levy Industries a monté de 3-8 à 30-7/8, Dominion Stores 1-4 à 16 et CPR 1-8 à 53-7/8. Dans les services publics, Mountain Pipe Lines a progressé de 1-4 à 16-1/4 et Québec Telephone de 1-8 à 14-3/8.

Dans les banques et mines, la banque Canadienne Nationale et Noranda ont avancé de 1-4 chacun à 10-3/4 et 47-1/4 respectivement.

Dans les papiers, Abitibi et Prince ont avancé de 1-8 à 7-5/8 et 95-8 respectivement.

Zellers a perdu 3-4 à 39, Morse Rob A et Robmans 1-2 à 18 et 25 respectivement. Algoma et Dominion Bridge ont perdu 1-4 à 17 et 14-1/4 respectivement.

Sur le marché canadien, les gains l'ont emporté sur les pertes par 48 à 34. Dans le secteur industriel, Kenting Aviation a gagné 1-4 à 38-1/4, Lowmyer et Domco Ltd ont perdu chacun 1 à 24 et 8-1/2 respectivement.

Parmi les mines et pétroles de spéculation, Eagle Mines a grimpé de 10 cents à \$3,35, Guardian de deux cents à 50 cents et Duvan Copper de 1-1/2 cent à 16 cents. Silver Summit a perdu un cent à 20 cents.

L'indice des industrielles a avancé de 36 à 160,95, celui des services publics de 22 à 130,47, celui des banques de 06 à 123,27 et celui des papiers de 30 à 78,98.

New Calumet Mines

Les ventes de minerais de la société New Calumet Mines Limited pour l'exercice annuel clos le 30 septembre 1967 ont porté sur \$2,822,421, comparativement à \$2,200,871 pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à \$63,517. Il avait été de \$40,074 pour l'année précédente.

Le fonds de roulement au 30 septembre 1967 s'établissait au bilan à \$1,145,924 contre \$940,459 au 30 septembre 1966.

Elu président de l'Association des mines d'amiantes

Il s'agit du président de l'Asbestos Corporation Limited

QUEBEC (PC) — M. W.W. Oughtred, président de l'Asbestos Corporation Limited, Theford Mines, a été élu président de l'Association des mines d'amiantes du Québec lors de l'assemblée annuelle de l'Association qui avait lieu hier.

Le Dr K.V. Lindell, président du conseil d'administration de la Canadian Johns-Manville Co. Ltd., a été élu vice-président.

Parmi les officiers de l'Association des mines d'amiantes du Québec qui ont été réélus lors de la réunion on remarque: MM. Yvan Sabourin, de Saint-Jean, conseiller général, George Robinson, Theford Mines, trésorier, et Paul Filteau, Québec, directeur général et secrétaire. L'Association des mines d'amiantes du Québec groupe les huit compagnies du Québec engagées dans l'exploitation des mines d'amiantes. Le siège social de l'association est à Québec.

Bourse de N. Y.

Avances initiales, modifiées en fermeture à Wall Street

(AFP) — La reprise technique amorcée jeudi s'est poursuivie vendredi matin mais les prises de bénéfices ont amputé plus de la moitié du gain initial avant un nouveau raffermissement intervenu dans les dernières minutes de la séance. L'espoir d'une prochaine libération de l'équipe du patrouilleur "Pueblo" a entretenu la demande en début de la séance, mais il a été dissipé par le président Johnson au cours de sa conférence de presse.

L'activité a été légèrement inférieure à celle de la veille. Contrairement à la séance de jeudi les valeurs de second plan n'ont suivi que partiellement les "blue chips" dans leur progression et le nombre des baisses l'emporta sensiblement sur celui des hausses (671 contre 583). Les mines d'or ont été particulièrement fermes sous l'influence de la situation internationale et du regain d'activité sur le marché du métal précieux à Londres. Parmi les autres compartiments en hausse ont figuré les aéropatiales, les constructions électriques, les aluminiums, les matériaux de construction et les tabacs. Par contre, les baisses ont dominé parmi les ordinateurs, les télévisions, les chemins de fer, les métaux non ferreux, les caoutchoucs, les banques d'épargne, les cinématographiques et les pharmaceutiques. Parmi les automobiles seule General Motors n'a pas reculé. Litton Industries et Teledyne sont demeurés sous pression parmi les plus actifs.

1968 serait raisonnablement bonne pour notre industrie de la bière

TORONTO (PC) — Les brasseries canadiennes prévoient que la consommation de bière augmentera en 1968 à cause des réductions anticipées par les acheteurs devant les nouvelles taxes sur les spiritueux.

M. C. O. Dalton, vice-président exécutif des Canadian Breweries Ltd de Toronto, prédit que l'année 1968 sera raisonnablement bonne pour l'industrie de la bière. Il ajoute que les brasseries n'ont jamais souffert de la récession dans le passé.

Bank of Montreal (California) ouvre un bureau à Sacramento

Aujourd'hui — c'est la 31ème en Californie

SACRAMENTO, (Cal.) — La Bank of Montreal (California) ouvre un bureau ici aujourd'hui, son troisième en Californie. C'est une filiale de la Banque de Montréal, qui en détient tout le capital et compte maintenant six bureaux aux États-Unis.

La nouvelle succursale de Sacramento fournira tout un éventail de services bancaires locaux et agrira comme centre d'information pour les hommes d'affaires américains et canadiens qui ont des intérêts commerciaux dans la région et au Canada.

M. Douglas S. Prest, vice-président et péran, dirigeait antérieurement le bureau de la B de M à Whitehorse, au Yukon.

La Banque de Montréal a établi son premier bureau en Californie à San Francisco en 1864, et son deuxième à Los Angeles en 1963. Le siège du groupe est

ALCAN Aluminium gagna moins en 1967

\$1.94 l'action ordinaire vs \$2.41 en 1966, selon le relevé préliminaire

Les bénéfices nets consolidés de l'Alcan Aluminium Limitée pour l'exercice 1967 s'élevèrent à environ \$65 millions contre \$77.6 millions, chiffre record enregistré par la Société, en 1966.

Les bénéfices attribuables aux actions ordinaires, après paiement des dividendes sur les actions privilégiées et convertibles Alcan Aluminium Limitée sont équivalents, pour l'exercice 1967, à \$1.94 par action contre \$2.41 par action en 1966, soit un recul de 20%. Les bénéfices nets du quatrième trimestre s'établissent à 38 cents par action après prise en compte d'un montant de 8 cents par action, résultant de la reperçussion de la livre sterling et d'autres monnaies étrangères, et après amortissements de fin d'exercice représentant, au total, un montant de 7 cents par action, pour tenir compte des biens d'actif actuellement considérés improductifs.

Les revenus bruts de 1967 ont atteint la seconde place, par ordre d'importance, dans les annales de l'Alcan. Ils s'établissent à \$95 millions contre \$1 007 millions pour 1966. Les livraisons de produits d'aluminium sous toutes formes et sur tous les marchés ont atteint 1 104 000 tonnes, soit une baisse de 1% par rapport aux 1 115 000 tonnes livrées en 1966.

Bourse de Toronto

Prix à la hausse, hier, pour la 1ère fois depuis 10 séances

Les cours étaient à la hausse dans un climat d'activité légère, hier à la Bourse de Toronto. La journée a marqué le renversement de la tendance négative marquée durant les deux semaines précédentes.

À la hausse de 66, marquant 156,57, l'indice des industrielles avait remporté un point vers midi, mais il devait perdre son avance en fin de journée.

Les pétroliers de l'Ouest ont remporté 2-19, affichant 202,95 les aurifères, 4,62, passant à 217,73 et les métaux bruts, 10 à 102,20.

Les avances l'ont emporté sur les pertes par 257 contre 181, alors que 242 valeurs demeureraient inchangées.

Sur la liste principale, Levy Industries a remporté 7-8 passant à 32-1/2; Falconbridge et Salada ont chacune gagné 1, s'imposant à 190 et 11; Texaco et Walkers ont remporté 3-4 chacune, affichant 29-3/4 et 32-1/2. Alcan s'est mérité 1-2, passant à 28-3/4.

Après avoir gagné 5 points jeudi, Crows Nest a perdu deux points, passant à 31; Clairtone effectuait une dégringolade de 1.70 à 2.80.

Chez les aurifères, Dome Mines a gagné 3 points, passant à 67-1/2.

Le volume d'échange a été de 2,799,000 actions, un regard de 2,908,000 actions jeudi.

Fruits et Légumes

Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9 heures ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 Est, boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: McIntosh 3 po. et plus, \$3 le boisseau; 2 1/4 po. et plus, \$1.50 à \$2; McIntosh, \$1.50 à \$2, commerciales, \$1 à \$1.15; Wolfe River, \$1.25 à \$1.40; Russet, \$3 à \$4; Cortland, \$1.50 à \$2 le boisseau.

Getteraves: \$1.50 à \$1.75 les 50 lbs.

Carottes: \$6 les 50 lbs; \$6.50 à \$7.50 pour 24 cellos de 2 lbs, ou 10 cellos de 5 lbs.

Choux verts: \$1.75 à \$2 la doz.; choux rouges, \$2.25 pour 18; Savoy, \$2.25 pour 18.

Oignons: jaunes, gros, \$3.50 à \$3.75, les 50 lbs; moyens \$2.75 à \$3 les 50 lbs; \$4.00 pour 24 5 lbs; petits, 45 les sacs de 10 lbs; rouges \$2.50 à \$2.75 les 50 lbs; \$2 à \$2.25 pour 12 cellos de 2 lbs.

Pommes de terre: \$1.10 les 50 lbs.

Panais: \$2 les 50 lbs; \$2.75 le boisseau.

Poireaux: \$1 à \$1.25 la doz.

Cours de l'Or

LONDRES (PC) — L'once d'or fin cotait sur le marché européen de l'or à \$35.19 1/2 à l'achat et à \$35.21 1/2 à la vente, hier.

Le prix de l'once d'or de troyes était 291 shillings 10 3/4 pence, soit \$35.19 1/2 à la bourse londonienne des lingots.

PARIS Reuter — Le napoléon, ancienne pièce d'or français de 20F, cotait à \$21.10 sur le marché libre de l'or français, hier.

L'âge, pièce américaine de \$20, cotait à 139.60.

Denrées alimentaires

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture, hier.

Beurre: arrivages courants, 92.62, 93.63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: \$3.

Fromage: livré à Montréal, et, arrivages courants, québécois blanc en gros, 44, coloré 44.14.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, no 1 en sacs: 18 à 22; procédé par rouleur, no 1 en sacs: 18-1/2 à 19-3/4; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14-1/2.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 à 14-1/2, poudre de lait 6-1/4 à 6-3/4.

ALCAN Aluminium gagna moins en 1967

\$1.94 l'action ordinaire vs \$2.41 en 1966, selon le relevé préliminaire

Les bénéfices nets consolidés de l'Alcan Aluminium Limitée pour l'exercice 1967 s'élevèrent à environ \$65 millions contre \$77.6 millions, chiffre record enregistré par la Société, en 1966.

Les bénéfices attribuables aux actions ordinaires, après paiement des dividendes sur les actions privilégiées et convertibles Alcan Aluminium Limitée sont équivalents, pour l'exercice 1967, à \$1.94 par action contre \$2.41 par action en 1966, soit un recul de 20%. Les bénéfices nets du quatrième trimestre s'établissent à 38 cents par action après prise en compte d'un montant de 8 cents par action, résultant de la reperçussion de la livre sterling et d'autres monnaies étrangères, et après amortissements de fin d'exercice représentant, au total, un montant de 7 cents par action, pour tenir compte des biens d'actif actuellement considérés improductifs.

Bourse de Toronto

Prix à la hausse, hier, pour la 1ère fois depuis 10 séances

Les cours étaient à la hausse dans un climat d'activité légère, hier à la Bourse de Toronto. La journée a marqué le renversement de la tendance négative marquée durant les deux semaines précédentes.

À la hausse de 66, marquant 156,57, l'indice des industrielles avait remporté un point vers midi, mais il devait perdre son avance en fin de journée.

Les pétroliers de l'Ouest ont remporté 2-19, affichant 202,95 les aurifères, 4,62, passant à 217,73 et les métaux bruts, 10 à 102,20.

Les avances l'ont emporté sur les pertes par 257 contre 181, alors que 242 valeurs demeureraient inchangées.

Sur la liste principale, Levy Industries a remporté 7-8 passant à 32-1/2; Falconbridge et Salada ont chacune gagné 1, s'imposant à 190 et 11; Texaco et Walkers ont remporté 3-4 chacune, affichant 29-3/4 et 32-1/2. Alcan s'est mérité 1-2, passant à 28-3/4.

Après avoir gagné 5 points jeudi, Crows Nest a perdu deux points, passant à 31; Clairtone effectuait une dégringolade de 1.70 à 2.80.

Chez les aurifères, Dome Mines a gagné 3 points, passant à 67-1/2.

Le volume d'échange a été de 2,799,000 actions, un regard de 2,908,000 actions jeudi.

Fruits et Légumes

Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9 heures ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 Est, boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: McIntosh 3 po. et plus, \$3 le boisseau; 2 1/4 po. et plus, \$1.50 à \$2; McIntosh, \$1.50 à \$2, commerciales, \$1 à \$1.15; Wolfe River, \$1.25 à \$1.40; Russet, \$3 à \$4; Cortland, \$1.50 à \$2 le boisseau.

Getteraves: \$1.50 à \$1.75 les 50 lbs.

Carottes: \$6 les 50 lbs; \$6.50 à \$7.50 pour 24 cellos de 2 lbs, ou 10 cellos de 5 lbs.

Choux verts: \$1.75 à \$2 la doz.; choux rouges, \$2.25 pour 18; Savoy, \$2.25 pour 18.

Oignons: jaunes, gros, \$3.50 à \$3.75, les 50 lbs; moyens \$2.75 à \$3 les 50 lbs; \$4.00 pour 24 5 lbs; petits, 45 les sacs de 10 lbs; rouges \$2.50 à \$2.75 les 50 lbs; \$2 à \$2.25 pour 12 cellos de 2 lbs.

Pommes de terre: \$1.10 les 50 lbs.

Panais: \$2 les 50 lbs; \$2.75 le boisseau.

Poireaux: \$1 à \$1.25 la doz.

Cours de l'Or

LONDRES (PC) — L'once d'or fin cotait sur le marché européen de l'or à \$35.19 1/2 à l'achat et à \$35.21 1/2 à la vente, hier.

Le prix de l'once d'or de troyes était 291 shillings 10 3/4 pence, soit \$35.19 1/2 à la bourse londonienne des lingots.

PARIS Reuter — Le napoléon, ancienne pièce d'or français de 20F, cotait à \$21.10 sur le marché libre de l'or français, hier.

L'âge, pièce américaine de \$20, cotait à 139.60.

Denrées alimentaires

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture, hier.

Beurre: arrivages courants, 92.62, 93.63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: \$3.

Fromage: livré à Montréal, et, arrivages courants, québécois blanc en gros, 44, coloré 44.14.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, no 1 en sacs: 18 à 22; procédé par rouleur, no 1 en sacs: 18-1/2 à 19-3/4; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14-1/2.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 à 14-1/2, poudre de lait 6-1/4 à 6-3/4.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Canadian Schenley Distilleries Ltd. distribuera au pays les vins italiens "Stock"

La firme Canadian Schenley Distilleries Ltd. de Montréal vient d'être nommée distributeur exclusif au Canada des produits de la Distillerie Stock Ltd. de Trieste Italie, créateurs des fameux vermouths italiens Stock et du brandy 84 Gran Riserva.

Fondée en 1884 à Trieste par Lionello Stock, la Distillerie Stock Ltd. est l'une des plus importantes du genre au monde. La Société possède 21 usines de distillation réparties dans plusieurs pays, dont sept en Italie. Les vins et liqueurs portant la marque Stock sont vendus dans quelque quatre-vingt-sept pays à travers le monde.

La vente par Canadian Schenley des produits Stock dans notre pays sera appuyée par une vaste campagne publicitaire dans les journaux et magazines appropriés du Canada.

Weedon-Centre a adjugé une émission de \$280,000 de titres à 7 1/2%

Le village de Weedon-Centre, comté de Wolfe, a vendu, à un syndicat formé de La Corporation de Prêts de Québec Inc., Oscar Dubé & Cie Inc., Garneau Boulanger Ltée, J.E. Laflamme Ltée., une émission de \$280,000 d'obligations, à 7 1/2% remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 97.11. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7.9341%. L'emprunt comporte un solde de \$260,500 à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 30 ans.

Datées du 1er février 1968 les nouvelles obligations échoient en séries du 1er février 1969 au 1er février 1978 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'agrandissement.

L'évaluation imposable du village pour 1967, s'élevait à \$1,966,646. Le 31 décembre 1966, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$171,500.

En marge des derniers rapports trimestriels du groupe minier Sullivan

Le groupe minier Sullivan vient de faire parvenir aux actionnaires de ses principales entreprises des rapports trimestriels, couvrant leurs activités durant les 3 mois terminés le 30 novembre 1967. On y relève que Sullivan Consolidated Mines a eu un revenu net de \$565,823 durant cette période vs \$611,330 durant la même période trimestrielle en 1966, soit donc l'équivalent de 14 cents l'action vs 15 cents. East Sullivan Mines Ltd et sa filiale Sullico laissent voir des bénéfices consolidés de \$887,654 vs \$940,862, soit donc l'équivalent de 21 cents l'action vs 22 cents. Hastings Mining and Development Co. et sa filiale Solbee Copper Mines Ltd. montre pour le trimestre terminé le 30 novembre 1967 un bénéfice net de \$345,904, à rapprocher de \$499,600 durant les 3 mois terminés le 30 novembre 1966, soit donc l'équivalent de 7 cents l'action vs 10 cents. Enfin, Québec Lithium Corp. affiche un profit net de \$91,347 vs \$42,303, soit donc l'équivalent de 4 cents l'action vs 2 cents. Cette augmentation du double frappe d'autant plus que cette mine a fermé les portes de son moulin temporairement. Heureusement qu'elle retire d'intéressants bénéfices de ses placements.

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE'. Lists various stocks like Acad Iron, Acra, and Alcan with their respective prices and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE'. Lists various stocks like Abitibi, Alcan, and Alcan with their respective prices and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE'. Lists various stocks like ACF Ind, Alcan, and Alcan with their respective prices and changes.

FONDS MUTUELS Titres au Comptoir

Table listing mutual funds and securities, including 'Adams Mutual Funds', 'All Canadian Div', and 'American Growth'.

Indices des obligations à New York

Table showing bond indices for New York, including 'Harris Ind', 'Gold Ind', and 'RM Ind'.

Indices à New York

Table showing various indices for New York, including 'Harris Ind', 'Gold Ind', and 'RM Ind'.

Indices à Toronto

Table showing various indices for Toronto, including 'Harris Ind', 'Gold Ind', and 'RM Ind'.

BOURSE CANADIENNE

Large table of Canadian stock market data, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE'. Lists numerous stocks like Abitibi, Alcan, and Alcan.

BOURSE CANADIENNE

Large table of Canadian stock market data, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE'. Lists numerous stocks like Abitibi, Alcan, and Alcan.

BOURSE CANADIENNE

Large table of Canadian stock market data, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE'. Lists numerous stocks like Abitibi, Alcan, and Alcan.

Valeurs minières hors-liste

Table listing 'Valeurs minières hors-liste' (off-list mining values), including 'ABETHA', 'ADVANTAGE', and 'ALCAN'.

Indices de Dow Jones

Table showing Dow Jones indices, including '30 Ind', '30 Rals', and '65 Rals'.

Indices à Montréal

Table showing various indices for Montreal, including 'Harris Ind', 'Gold Ind', and 'RM Ind'.

Large advertisement for 'La Solidarité' insurance company. Features the company logo, the slogan 'Qui sème chez soi... récolte pour soi', and statistics: '25 ans d'action', '20 millions d'actif', and '300 millions d'assurance'. Includes contact information for the Quebec office.

Suites de la première page

JOHNSON

effectuées par les Etats-Unis en vue d'expliquer les récentes déclarations du Nord-Vietnam, relatives à l'ouverture de pourparlers de paix n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat concret.

"Je crois que nous n'avons encore rien trouvé qui puisse donner à un juge impartial des raisons d'être encouragé", a déclaré M. Johnson à ce propos.

M. Johnson a entamé sa conférence de presse par la déclaration suivante, qui résume en gros tous les propos qu'il a tenus par la suite sur la situation au Vietnam, hormis ceux qui ont porté sur les sondages de paix. Le président a ensuite tenu à enregistrer cette même déclaration au micro de la radio et devant les caméras de la télévision afin qu'elle soit diffusée dans le courant de la journée.

QUÉBEC

de décentralisation au Canada. Une décentralisation, déjà annoncée dans l'exposé préliminaire de la conférence de Toronto, aurait ceci d'original qu'elle n'entraîne aucune formule de statut spécial ou particulier pour le Québec. Désormais suivant ce projet de solution, toutes les provinces pourraient, à leur guise, revendiquer certains pouvoirs qu'elles ne possèdent pas maintenant en exerçant d'autres selon une formule de juridiction mixte qui laisserait la place au premier occupant, reconnaissant enfin au gouvernement central des pouvoirs précis, soigneusement définis et circonscrits.

Ni le premier ministre ni d'autres porte-parole du gouverne-

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 744.830
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENTS, corps politique et incorporé par une loi du Canada, ayant son siège social à Ottawa dans la Province d'Ontario et un bureau dans la Province de Québec au 235, boul. Manella à Montréal.

Demanderesse

ZENITH A. WITTENBERG, imprimeur, autrefois domicilié et résidant au 1738 Terrasse Scheffer à Chambly dans le district judiciaire de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

MICHEL ANDRÉ DAIGNEAULT, Mis-en-cause es-qualité

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ZENITH A. WITTENBERG, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 26 janvier 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.
Deschênes, de Grandpré, Colas, Gauthier, Oudette et Lapointe, Avocats,
Place Victoria, Suite 2501,
Montréal

Procureurs de la demanderesse

ment n'ont démenti les informations publiées dans GLOBE de Toronto à ce sujet. M. Johnson a fait simplement observer que plusieurs documents de travail circulent au cours de la période préparatoire d'une telle conférence, qu'en conséquence celui dont le journaliste avait obtenu copie ne devait pas être considéré comme le mémoire du Québec.

Ce qui pourrait confondre beaucoup de vraisemblance à cette position, c'est précisément le fait que le Québec l'avait en grande partie exposée dans le mémoire présenté à la conférence inter-provinciale de Toronto.

C'est aussi une position qui a l'avantage d'écartier l'un des arguments invoqués par M. Pierre Elliott Trudeau à l'encontre des régimes particuliers. Pour le ministre de la justice, en effet, il s'agit non pas d'octroyer un "petit empire", mais plutôt d'accorder aux Canadiens français des droits plus étendus; bref, de consacrer l'égalité telle qu'elle est conçue dans le rapport de la commission Laurendeau-Dunton et d'inscrire dans la constitution une déclaration des droits de l'homme qui garantirait à tout Canadien les mêmes conditions sans égard à la langue, la race et la religion.

Or si le Québec propose un fédéralisme très décentralisé qui placerait toutes les provinces sur un pied d'égalité, laissant à chacune la liberté d'user ou de déléguer des pouvoirs, le ministre de la justice ne saurait voir une tendance à se singulariser et à bâtir un "petit empire". Des lors la discussion porte sur la conception que l'on se fait du fédéralisme, non plus sur la thèse selon laquelle le Québec, foyer des Canadiens français, réclame des pouvoirs et des instruments d'un gouvernement "national".

On sait déjà ce que pense le gouvernement québécois du projet de Déclaration constitutionnelle des droits, exposé dans le Livre blanc déposé jeudi aux Communes. Il ne rejette pas cette éventualité mais invoque de très nombreux arguments qui permettent de conclure à la quasi-impossibilité de réaliser l'accord, la semaine prochaine, sur ce projet. D'autres provinces, dont l'Al-

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YOUVILLE

APPEL D'OFFRE # 207

La Commission Scolaire Régionale Yoville recevra jusqu'à 4.00 heures p.m., le 15 février 1968 à 333 rue St-Joseph, Ste-Martine, Comté de Châteauguay, des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture, d'équipement d'éducation physique.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale Yoville auquel il joindra un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Yoville et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire Régionale Yoville.

Les soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahiers des charges et autres documents à compter de vendredi, le 2 février 1968, auprès de l'acheteur de la Commission Scolaire Régionale, Monsieur Ronald Anclif, 333 rue St-Joseph, Ste-Martine, Comté de Châteauguay.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, qui aura lieu à 8.30 heures p.m., au Secrétariat de la Commission 333 rue St-Joseph, Ste-Martine, Comté de Châteauguay.

La Commission Scolaire Régionale Yoville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Jean Daigneault, Sec.-trés.

berta, se montrant tout aussi réticentes, il est certain que ce problème sera déferé à un comité ad hoc qui poursuivra ses travaux durant de longs mois.

Au chapitre de l'égalité linguistique, il est acquis que le Québec réclame. Sur ce point, M. Johnson a clairement défini son attitude à Toronto en novembre. Il est en quelque sorte prisonnier de son image, l'image d'un homme dont la bonne volonté et l'attachement à l'ensemble canadien ont favorablement impressionné ses collègues et des milliers, de télé spectateurs.

Mais comment pourrait-il s'arrêter à la seule égalité linguistique après avoir souligné si souvent que l'égalité n'est pas seulement une notion culturelle et linguistique, mais aussi, mais surtout politique.

Tout en reconnaissant la logique des raisonnements séduisants que tient M. Trudeau au chapitre de l'égalité linguistique, le Québec sera amené à montrer que la dialectique du ministre de la justice ne tient pas compte de toute la réalité sociologique du Canada. Il est vrai que l'égalité absolue est un objectif auquel souscrit pleinement le Québec comme en témoigne ce passage du discours de M. Johnson à Toronto:

"On peut même dire que moins le gouvernement d'Ottawa sera binational dans ses structures et son comportement, plus deviendra exigeante cette vocation particulière du Québec."

Mais il est aussi vrai qu'au-delà des droits individuels des Canadiens et des droits collectifs des deux communautés, on ne peut ignorer la dimension sociale du problème. M. Johnson l'expliquait ainsi à Toronto:

"Quel que soit le terme employé, on ne peut pas ignorer ce fait fondamental qu'il y a au Canada non seulement deux langues, mais deux façons d'être et de réagir, deux sociétés..." Et il ajoutait:

"Il y a donc un rôle que seul le Québec peut jouer pour assurer l'égalité de la nation canado-française. C'est pourquoi il a besoin de pouvoirs accrus."

Ce qui est nouveau, cette fois, c'est que le Québec s'approprie à réclamer ces "pouvoirs accrus", non pas seulement pour lui, mais pour toutes les unités constitutives de la Fédération. En surface, le problème est donc posé dans des termes nouveaux. Au fond, les mêmes questions se posent. Mais il devient possible de les débattre à l'intérieur de la dialectique de M. Trudeau.

Si l'on excepte les coups de tonnerre qui précèdent ordinairement les voyages de M. Johnson à Ottawa (déclarations fracassantes sur le bill de la radiodiffusion et réponse à Ottawa au sujet de la Déclaration constitutionnelle des droits), c'est dans un climat plutôt serein que les Québécois vont discuter lundi. Ils n'ont préparé et ne souhai-

tent aucun coup d'éclat. Ils savent que le Canada, après Toronto, attend beaucoup du Québec, que la diplomatie est la meilleure et la plus efficace des armes, mais qu'elle n'exclut pas la fermeté.

Il est possible qu'un jour, dans 10 ou 20 ans, l'égalité que s'engage à instaurer le gouvernement central, avec la collaboration encore problématique des autres provinces, soit telle que le Québec n'éprouve plus le besoin de réclamer des pouvoirs accrus pour la société francophone. Il est possible que la notion même de "nation" soit éventuellement désuète et périmée; mais, pour l'heure, sur la foi d'une promesse et en tablant sur la seule bonne volonté, le Québec ne saurait renoncer à des pouvoirs additionnels.

Telles étaient, à la veille de la conférence, les idées et les réflexions que l'on pouvait entendre à Québec.

VIETNAM

moins 150 avions ont été détruits à la base de Da Nang sur l'aérodrome de Vinh Long.

Cinq stations de radio ont été attaquées et occupées dans les grandes villes, ainsi que de nombreux centres de communications télégraphiques provinciaux.

A Hué et dans la capitale de la province de My Tho les forces révolutionnaires ont complètement anéanti ou gravement déimé deux régiments blindés américains et des forces fantoches, ainsi que six des principaux bataillons de ces derniers.

De nombreuses voies de communication importantes ont été totalement paralysées, dont la route stratégique Quang Tri-Da Nang, la route Saigon-Camau et la route 14 menant vers les Hauts-Plateaux.

Le 3e bataillon du 33e régiment de l'armée fantoche, ainsi que la 21e division de cette armée à Son Trang ont rejoint les rangs des forces révolutionnaires après s'être emparés de tout l'arsenal se trouvant dans un dépôt de munitions.

CONFÉRENCE

D'ailleurs le gouvernement fédéral estime avoir une bonne raison de n'avoir pas inscrit à l'ordre du jour le transfert des pouvoirs; personne ne l'a demandé, pas même le Québec, dont on se plaint ici qu'il n'ait même pas répondu à plusieurs communications, en rapport avec l'organisation de la conférence.

Ce qu'il y a d'encourageant au chapitre des droits linguistiques, c'est que les recommandations de la commission Laurendeau-Dunton réussissent à contourner presque complètement les raisons pratiques qu'auraient les premiers ministres les plus extrémistes de s'y opposer.

Il reste l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, les deux provinces qui peuvent saborder toute tentative d'accord sur les droits linguistiques, mais qui sont à cet égard, comme le soulignent plusieurs observateurs, prisonniers de l'image favorable qu'ils ont projetée dans tout le pays à l'occasion de la conférence de Toronto.

A ce chapitre donc on peut sans doute s'attendre également à un accord de principe assorti peut-être d'engagements qui seraient fonction d'un calendrier de mise en oeuvre plutôt souple.

La révision constitutionnelle

M. Marcel Faribault et le premier ministre Pearson ont déjà souhaité que cette conférence débouche sur la création

Eventuel retrait des bases de Bomarcs et du réseau DEW

OTTAWA (PC) — Le ministre de la défense nationale a révélé aux journalistes que des entretiens canado-américains sont en cours au sujet d'un éventuel retrait par état de Canada du programme des bases de Bomarcs et du réseau de radar DEW.

Mais, a précisé le ministre, un tel désengagement ne se produira sans doute pas avant quelques années, vers 1974 ou 1975. En Chambre, M. Cadieux a fait état de modifications envisagées à la conception actuelle de la défense aérienne du continent, de telle sorte que le réseau de radar Mid-Canada "Pine

Tree" et les bombardiers d'interception seraient conservés tandis que les missiles Bomarc et le système DEW seraient démantelés.

Un tel retrait, a-t-il ajouté, est fonction de la mise au point de nouveaux avions d'interception et d'un système de radar aérien.

Rappelons que le système DEW a été construit en 1955-56 au coût de \$600 millions. Les bases de Bomarc ont été établies à North Bay et à La Macaza en 1961, et les missiles ont été portés d'ogives nucléaires en 1963 après l'avènement au pouvoir des libé-

d'un comité permanent chargé d'assurer le processus de révision constitutionnelle.

Cela exigera, bien sûr, d'abord un accord de principe très large sur la nécessité de remettre en cause la plupart de nos grandes institutions politiques et d'en réformer très sérieusement quelques-unes.

Malgré toutes sortes de bonnes dispositions manifestées ici et là, les gouvernements n'en sont jamais venus à un accord sur une déclaration de principe concernant la révision de tout l'ensemble de la constitution canadienne. Le gouvernement fédéral ne désespère pas de la possibilité que cela se produise à la conférence de la semaine prochaine.

Les observateurs fédéraux ont de ce point de vue été fort encouragés par les résultats de la conférence de Toronto, que M. Pierre Elliott Trudeau a vraisemblablement pu vérifier au cours de sa récente tournée des capitales.

Bien sûr, tous les premiers ministres ne donnent pas de gaieté de coeur leur assentiment à cette démarche qui paraît essentielle. Mais l'impression causée par le Québec à la conférence de Toronto a été telle, qu'elle a modifié les attitudes de bien des chefs de gouvernement. La pondération de M. Johnson en même temps que son extrême fermeté et le sentiment d'une grande urgence qui se dégageait de toutes ses interventions, ont peut-être convaincu beaucoup de premiers ministres que la réforme constitutionnelle est une condition essentielle de la survie de ce pays sous une forme ou sous une autre.

C'est ce sentiment qu'exprimait le premier ministre de

la Nouvelle-Ecosse lorsqu'il a lancé ce mot très banal, mais fort opportuniste: "S'il faut choisir entre l'acte de 1867 et l'avenir du Canada, je choisis le Canada."

En d'autres mots, le premier ministre de l'Alberta, M. Manning a tenu des propos semblables.

A défaut d'enthousiasme, ce la donne quelque espoir aux représentants du gouvernement fédéral. C'est seulement ce genre d'espoir que pourront donner les résultats modestes mais importants de la conférence qui s'ouvre lundi sous le feu des lampes de télévision, et devant les yeux de millions de Canadiens.

COOPÉRATION

rentables d'uranium n'a pas été jusqu'ici découverte au Québec.

Trant les conclusions de sa visite en France, le ministre québécois a notamment déclaré:

"Il s'est agi, d'une part, d'intéresser les principales entreprises françaises aux possibilités énormes qui existent au Québec, et, d'autre part, pour nous de bénéficier de la grande expérience administrative et pratique acquise dans le domaine des richesses naturelles par la France."

"Nous avons donc rencontré les représentants des principales entreprises s'occupant de recherches minières. Certaines ont d'ores et déjà des projets importants au Québec, telles Penarroya, la compagnie minière de Mokta et Pechiney... D'un autre côté, nous avons eu la possibilité d'étudier l'organisation administrative régissant les richesses naturelles en France, ainsi que les différentes politiques et procédures utilisées dans ce domaine par ce pays."

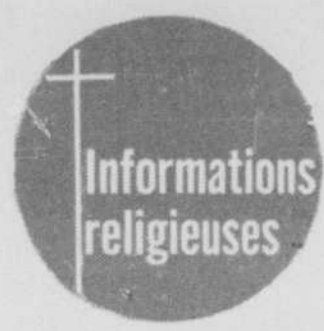
La CEQ ne veut pas s'engager dans un parti pour le moment

La Corporation des enseignants du Québec ne songe pas pour le moment à s'engager dans un parti politique, ni à en former un. En donnant cette précision, le Conseil provincial de la C. E. Q. n'a cependant pas écarté l'idée d'étudier avec d'autres groupes, dans les centrales syndicales, la formation éventuelle d'un parti politique.

Le Conseil provincial a décidé d'apporter ces quelques précisions quant à l'action politique de la C. E. Q. en raison des rumeurs qui courent chez ses membres et dans le public.

La C. E. Q. encourage, cependant, ses associations à mettre sur pied des comités d'éducation et d'action politique. Les buts de ces comités sont l'éducation des enseignants et du public aux problèmes politiques actuels et l'intervention auprès des élus lorsque la situation l'exige, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

LEFEBVRE - A Montréal, le 1er février 1968 à l'âge de 83 ans, est décédé M. Raoul Lefebvre, né Berthe Bouchard épouse de feu Raoul Lefebvre, ex-échevin de La Prairie en 1930. Mère de Jean, de La Prairie, Leon, échevin de Brossard, Urgel, de Longueuil, adjoint au directeur de l'information du quotidien "Le Devoir", Elise (Mme Martial Landry) de Napierville, Paul, de Montréal, contrôleur au ministère des postes, Georges de La Prairie et Monique (Mme Paul Towarnicki) de Repigny. Les funérailles auront lieu lundi le 5 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée no 63 rue Lorne, à St-Lambert, pour se rendre à l'église de la Nativité de la B.V.M. où le service sera célébré par Mgr Irénée Lussier, cousin de la défunte à 16.00 heures. Et de là au cimetière de La Prairie lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



La mort... et puis après ?

Par Marc Oraison. Collection "Le Signe". Fayard. 172 pages.

Ce livre n'est ni un traité doctrinal, ni une oeuvre philosophique. Ce sont les réflexions d'un homme foncièrement marqué par sa formation médicale et psychologique, par sa foi chrétienne et par son engagement sacerdotal. Toutefois, certains lecteurs pourront être surpris de ne point trouver, d'emblée et dans la plus grande partie de ces pages, l'affirmation ex-

plícite de la pensée d'un croyant à propos de la mort. Cette attitude est voulue. Il a semblé plus utile à l'auteur de développer surtout ce qu'un croyant et un incroyant peuvent échanger de communément perçu ou de directement communicable. L'abbé Marc Oraison est docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Bordeaux, docteur en théologie. Il a publié de nombreux ouvrages, notamment "Devant l'illusion et l'angoisse" et "Une morale pour notre temps".

Guide pratique des Pères de l'Eglise

Par Adalbert Hamman. Desclée de Brouwer, Bruges, Belgique. 336 pages.

Ce qui frappe le lecteur d'aujourd'hui chez les Pères de l'Eglise, c'est leur présence humaine, mais aussi leur diversité. Leurs écrits nous les font voir de chair et de sang, affrontés aux problèmes de leur temps, aux écoutés de Dieu et des hommes. Le retour aux Pères est indispensable à l'approfondisse-

ment religieux, qui est un signe du christianisme contemporain. Ils ne nous apportent pas nos solutions mais nous aident à réfléchir. En cela le renouveau patristique est indissociable du mouvement biblique, de la réforme liturgique ou de la nouvelle recherche théologique. Cette présentation d'ensemble des Pères de l'Eglise, guide pratique, écrit par un spécialiste sensible au besoin du grand public, comble une lacune.

Jean Commentaire de l'Evangile spirituel

Par Henri van den Bussche. Collection "Bible et vie chrétienne". Desclée de Brouwer, Bruges, Belgique. 580 pages.

Cette oeuvre fait le point des recherches johanniques actuelles. Oeuvre longuement mûrie par son auteur au cours de son enseignement au grand séminaire de Gand et à l'Université de Louvain. A un sens spirituel éclairé, Henri van den Bussche joint un esprit critique pondéré. Délaisant le maquis des inter-

prétations, il va son chemin, demandant au texte même sa vérité, ses leçons. Le texte du quatrième Evangile est commenté phrase par phrase, parfois mot par mot, analyse précise qui à travers les recherches techniques, sait dégager les grandes intuitions du disciple bien-aimé. Le lecteur revit pour son compte l'expérience insigne d'un disciple de Jésus. Henri van den Bussche a donné à un commentaire de saint Jean qui correspond aux besoins actuels des études bibliques.

Eléments dynamiques dans l'Eglise

Par Karl Rahner. Collection "Questions disputées". Desclée de Brouwer, Bruges, Belgique. 147 pages.

Avec ce volume commence l'édition française des "Questions disputées" collection internationale dirigée par Karl Rahner et dont le but est de faire le point sur les questions théologiques actuelles. Cette série répond au besoin de formation permanente des clercs, et au souci des laïcs de suivre le renouveau de la pensée de l'Eglise. Karl Rahner traite de la morale individuelle en fonction des interrogations actuelles d'une conscience chrétienne. La thèse commune aux trois parties du

livre est que les normes générales sont incapables de résoudre les cas particuliers. A partir de cette thèse généralement reconnue, l'auteur insiste particulièrement sur l'importance de ces questions au niveau d'une vie chrétienne concrète de l'individu comme de l'Eglise. Par une réflexion qui intègre les déclarations du Magistère, il montre qu'il est indispensable pour tout chrétien de réfléchir d'une manière neuve sur sa propre position, sur sa situation dans l'Eglise afin de reprendre conscience de sa vocation individuelle. L'ouvrage se termine par une bibliographie qui indique au lecteur les directions d'une recherche personnelle.

Paul HAMEL, S.J. invite, chaque jour, à

l'émission TÉMOIGNAGE

des témoins du monde chrétien.

Du 5 au 10 février 1968

LUNDI: Fernand Huetault. Pourquoi une semaine de la "cane blanche" ?
MARDI: Mme Paul David. Une semaine plus rigoureuse de l'Année de la Foi.
MERCREDI: Charles Paquin. A quand le paradis de la Chine rouge ?
JEUDI: Jean-Paul Jullien. Les Grandes Missions suscitent-elles encore de l'intérêt ?
VENDREDI: J. Cimou, G. Roch. "Nous, les aveugles, et notre cane blanche"
SAMEDI: Real Hogue. Les apparitions et miracles de Lourdes sont-ils choisis du passé ?



- Texte intégral
- Préface de Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger
- Chaque texte est précédé d'un tableau synoptique
- Table analytique pour l'ensemble du volume
- En appendice, douze textes relatifs au Concile

Grande édition reliée en linson blanc, sous jaquette rhodoïd.
6 1/4" x 9 1/4". 672 pages. \$4.95 net.
Format livre de poche. 672 pages.
Relié. \$2.50 net. Broché. \$1.95 net.



EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
245^e est, boulevard Dorchester,
Montréal 18. Tél.: 861-9621
Métro: Champ-de-Mars

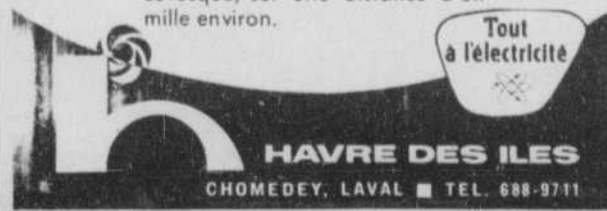
AGRÉABLE EN TOUTES SAISONS



Venez voir ce qui vous attend au Havre des Iles ou vous aurez tout le confort de la ville dans un paysage champêtre • Des acres de terrain aménagé • 2 patinoires, l'une pour le hockey • Terrains de jeux • Courts de tennis • Bains sauna • Piscine à l'intérieur et à l'extérieur • Marina • Chauffage et cuisine tout à l'électricité • Ample espace pour le rangement • Grands balcons • Buanderie automatique • Thermostat dans chaque pièce • Antenne de TV gratuite • Services et magasins sur les lieux • Complètement à l'épreuve du feu • Stationnement adéquat • Service d'autobus gratuit.

Visite tous les jours - de 10 a.m. à 9 p.m.

Pour s'y rendre, traverser le pont de Cartierville, tourner à gauche aux premiers feux de circulation et suivre les affiches sur le boul. Lévesque, sur une distance d'un mille environ.



FAUT-IL LÉGALISER L'AVORTEMENT ?

L'avortement est toujours immoral, mais est-il nécessaire de toujours le déclarer illégal ? A cette question capitale, le P. Marcotte apporte une réponse claire, ferme et nuancée dans la livraison de février de RELATIONS.

Chez l'éditeur, dans les librairies et les kiosques: 50 cents
\$5.00 pour un abonnement d'un an.

Si la demande le justifie, des tirés à part de cet article seront offerts aux prix suivants: 12 exemplaires - \$1.20; 50 - \$4.50; 100 - \$8.50; 500 - \$35.00
Prière de commander immédiatement à

RELATIONS

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal 11 — 387-2541

PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR ADULTES

- ACCELEREZ VOS PROMOTIONS
- AUGMENTEZ VOTRE REVENU
- EXPOSEZ VOS IDÉES



GRACE AU COURS DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

Assistez à une soirée explicative GRATUITE

MARDI MERC. JEUDI
6 fév. à 8.00 p.m. - MEZZANINE
7 fév. à 8.00 p.m. - MEZZANINE
8 fév. à 8.00 p.m. - MEZZANINE

Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1455, rue Peel
Renseignements: Jacques de Bellefeuille 845-5264

En métro descendez station Peel

RÉSERVEZ VOTRE PLACE MAINTENANT

Gérard Bessette

critique

par André Major

Qui est
Tardivel

par Jean Ethier-Blois

L'Hydro Québec
rend hommage aux animateurs de théâtre



Montréal, capitale traditionnelle du théâtre au Canada, va-t-elle prendre du retard ? Malgré les efforts remarquables et les succès des troupes existantes, malgré les tentatives faites pour créer des écoles complètes d'art dramatique, voire des ateliers d'auteurs, il semble que le grand effort de coordination n'est pas encore fait. "Trop de richesses, nuit", dit le proverbe. Il apparaît que nous sommes, ici, en période de transition, comme nous l'indique, par exemple, l'enquête sur l'enseignement des arts actuellement en cours.

Le Canada anglais, de son côté, tente de restructurer son théâtre. On connaît le Festival de Stratford (Ont.), une des meilleures troupes du continent, que dirigent Jean Gascon et John Hirsch. On connaît également le Winnipeg Theatre Center. On connaît le Theatre-Toronto que dirige Clifford Williams. Ottawa-Hull se prépare à ouvrir un magnifique complexe théâtral bilingue.

On connaît moins la tentative d'intégration des arts qui a lieu actuellement à l'université Simon Fraser de Vancouver. Cette expérience, menée du côté théâtre par le jeune acteur-dramaturge Michael Bawtree, est doublement intéressante car elle implique tant l'Université que le grand public.

Dans les semaines à venir, nous présenterons à nos lecteurs, un bilan du théâtre au Canada. Bien entendu, le Québec aura la plus large part mais il nous paraît opportun de faire connaître les expériences qui se font ailleurs.

Le théâtre au Canada (1)

entrevue réalisée pour le CTC par Harvey Chusid

De Vancouver: pour créer, il faut être libre

H.C. Quel est, en quelques mots, le programme du Centre for Communications and the Arts de Vancouver?

Bawtree: Faire du théâtre, entre autres choses mais dans la plus grande liberté. J'ai toujours pensé que le seul moyen de faire du théâtre à l'université, de créer véritablement, c'est de se débarrasser des idées de certificat, de collation des grades et d'heures-semester. C'est ce qu'on a fait depuis le début à Simon Fraser, et la réaction des étudiants a été extraordinaire. Trop même, car plusieurs d'entre eux ont au théâtre un succès qui est inversement proportionnel à celui qu'ils obtiennent en classe. Nous avons créé un véritable problème chez ceux qui sont plus intéressés aux activités parascolaires qu'aux cours propres dits.

Mais il n'y a aucun doute que c'est l'attitude libre que nous avons adoptée à l'égard des diplômés en art dramatique qui nous a permis de créer un théâtre d'idées plutôt qu'un théâtre académique. Je crois que les départements d'art dramatique ont toujours tendance à monter des pièces conçues comme un prolongement des cours, ce qui les oblige à présenter des spectacles sans originalité. Libres de tout ça, nous pouvons ouvrir la voie au théâtre expérimental, et les cours et conférences que nous donnons sont subordonnés à notre activité principale, qui est de créer des œuvres dramatiques.

Le Centre a été fondé par des personnes très différentes les unes que les autres. Le président arrivait de la télévision, deux autres étaient "artistes" (Murray Schaffer et moi-même), et le quatrième était un psychologue de clinique. On nous plaça dans une faculté avec mission de créer une activité artistique quelconque dans la cité universitaire. La première année, avec Jan Visscher comme directeur, nous avons fondé un théâtre dont la direction était assurée par des étudiants. Notre premier spectacle fut A Mann for All Seasons, et c'est un étudiant qui en avait fait le choix et la mise en scène. Au second semestre, j'ai fait la mise en scène de The Government Inspector, et John Juliani s'est joint à nous au troisième semestre pour monter une superbe anthologie de pièces françaises modernes.

Tous les professeurs du Centre, chacun dans sa spécialisation, partagent un idéal commun: réveiller l'imagination créatrice. Bien sûr, la mise sur pied d'un organisme nouveau comme le nôtre est une entreprise délicate: nous avons tous dû, et moi particulièrement, apprendre à oublier le moi détestable et à concevoir les arts et la société comme parties d'un même tout.

H.C.: Je suppose que The Centralia Incident, pièce créée à Simon Fraser, est un bon exemple de ce que vous écrivez. Pouvez-vous nous en parler?

Bawtree: Il y a eu un an en septembre, au moment où les choses commençaient à se tasser, j'ai cru bon de commencer à réaliser un rêve que je caressais depuis bien avant mon arrivée au Centre, c'est-à-dire créer un atelier d'art dramatique sur le modèle de Joan Littlewood. Nous avons donc entrepris de monter notre propre pièce. Nous avons choisi l'incident de Centralia parce que l'action se passe dans la région (dans l'État de Washington, en 1919). Il



À gauche, le "Playhouse" de Simon Fraser. Ci-dessous, Michael Bawtree qui a mis sur pied depuis 1965 le programme de théâtre de cette université. De 1962 à 1964 Michael Bawtree a travaillé au Crest Theatre et à l'université de Toronto. En 1964 il fut dramaturge résident de Stratford (Ont.) où on créa une œuvre de lui "The Last of the Tsars".



s'agit d'une bataille syndical au cours de laquelle on a tué quatre légionnaires américains et castré et lynché un syndicaliste. En six mois, nous avons fait une pièce à partir de l'incident, en improvisant d'abord, puis en rédigeant un texte; nous en sommes arrivés à une pièce en trois actes que nous avons donnée en mars 1967. La distribution finit par comprendre 45 personnages.

H.C.: Quel a été, d'après vous, le succès du spectacle? Je crois savoir que la critique ne l'a pas accueilli trop chaleureusement.

Bawtree: La critique de Vancouver est absolument ridicule. Quantitativement, j'entends. C'est d'ailleurs là un autre de nos soucis, dont je parlerai peut-être plus longuement un peu plus loin. Nous avons deux journaux: le premier critique a dit beaucoup aimé la pièce en environ trois paragraphes et deux cents mots; le second en environ cinq paragraphes, a dit qu'il ne l'avait pas beaucoup aimée. Et ce fut à l'évaluation de six mois de travail!

H.C.: Mais que pensez-vous, vous-même, de l'expérience en théâtre total?

Bawtree: Nous ne nous sommes pas dit au départ: "faisons du théâtre total", mais nous sommes partis d'un scénario. Nous avons fait beaucoup de recherches historiques: des étudiants sont allés à Seattle, à Centralia, ont pris des photos, sont allés à l'université de l'État de Washington, ont interviewé des gens qui ont pris part, directement ou non, à l'incident. C'était donc que plusieurs choses sont entrées en ligne de compte: photographie, recherche, improvisation, rédaction. C'était du théâtre total aussi parce que nous avons convenu de présenter non seulement un documentaire de l'incident de Centralia, mais encore un documentaire sur le documentaire lui-même, puisque la pièce elle-même illustrait les six mois de travail que nous y avions apportés.

H.C.: Pour parler maintenant de questions plus générales concernant le théâtre au Canada, pourriez-vous nous dire si vous croyez que nous sommes en train de nous constituer un théâtre qui colle vraiment à notre société?

Bawtree: La Playhouse de Vancouver représente pour le pays un bon exemple de développement du théâtre régional. Sous la direction de Malcolm Black, elle est partie de rien pour finir par constituer une partie importante de la vie sociale de Vancouver. Les directeurs de la troupe vendirent environ 6.000 abonnements en 1966. On pourrait considérer cela comme un grand triomphe commercial et comme une formidable aventure pour le théâtre à Vancouver. Mais je crois sincèrement que l'on peut craindre de n'avoir rejoint que ceux qui peuvent s'offrir des abonnements au théâtre. La Playhouse est maintenant inscrite au carnet social de Vancouver. Ces 6.000 abonnements ne représentent qu'un succès auprès des gens de fortune moyenne; mais la société reste la même, on n'essaie pas de la changer. Bien ce qu'elle fait vivre le théâtre, je crois qu'elle s'adresse quand même à une seule classe de la société: la bourgeoisie, composée de gens d'âge moyen. Je suis quant à moi engagé auprès des jeunes, auprès d'une classe sociale moins raffinée que celle qui achète des abonnements de théâtre.

Les théâtres régionaux ne feront rien de passionnant tant qu'ils n'auront pas leur propre dramaturge engagé dans la société dans laquelle il vit. Je crois qu'ils ont quand même fait des merveilles pour tirer les provinces de la nuit du Moyen Âge et qu'ils sont maintenant en mesure de créer une nouvelle forme de théâtre: du théâtre né à l'intérieur même du théâtre. Nous devons, d'après moi, nous tourner de plus en plus vers le théâtre brechtien et abandonner l'idée d'une pièce originale écrite par un dramaturge canadien qui, grâce à une bourse du Conseil des arts, voyage d'un théâtre à l'autre en offrant ses œuvres à tout venant. Il faut que les dramaturges s'identifient au théâtre dans lequel ils travaillent. Que nous les appelions "dramaturges" ou autrement, il faut que ces gens soient intelligents, pleins d'imagination et sachent écrire.

Stratford a, d'après moi, un rôle tout différent à jouer, et je crois qu'il le joue admirablement. Stratford a donné l'idée, au cours des douze ou quinze dernières années, que le comédien est un artisan et non pas un quelconque

homme de métier. Toute l'entreprise du show business de l'Amérique du Nord tend à dénigrer le rôle du comédien, au point que le comédien finit par tirer son pécule d'annonces commerciales. Stratford nous a permis de faire la différence entre jouer pour le théâtre et jouer pour l'argent. Et Stratford s'intégrera davantage à ce qu'il y a de neuf et de jeune au Canada s'il continue l'expérience commencée cette année avec la pièce de James Reaney, Colours in the Dark.

H.C.: Souhaitez-vous que chaque troupe professionnelle adopte son dramaturge?

Bawtree: Ce n'est pas une recette absolue. De la manière dont vous l'exprimez, on dirait qu'il s'agit d'un système. Je crois que les relations personnelles dans le domaine des arts sont infiniment plus importantes que les systèmes idéologiques. Je crois, par exemple, que si le Centre du théâtre canadien ou le Conseil des arts du Canada décidaient d'établir un système selon lequel on placerait des dramaturges en résidence dans divers théâtres du Canada, cela ne résoudrait pas le problème. Il doit exister des relations personnelles et artistiques, des relations de travail entre le metteur en scène et l'auteur en tout temps, et le metteur en scène doit grouper autour de lui des gens avec qui il se sent capable de travailler et qui eux-mêmes se sentent capables de créer quelque chose. Ce n'est certainement pas en consultant un bottin de dramaturges que l'on peut être certain de trouver l'auteur qu'il faut.

H.C.: Au cours de l'été de 1965, on a monté votre pièce, The Last of the Tsars, à Stratford. Les critiques de Toronto l'ont accueillie de façon assez fantasque. Quelle est, d'après vous, la fonction de la critique au théâtre? Est-ce qu'elle a une place de droit? Est-ce qu'elle suit le développement culturel du pays?

Bawtree: Il faudrait étudier de plus près les raisons pour lesquelles les critiques les plus importants de Stratford sont en fait ceux de Toronto. Non seulement en ce qui concerne ma pièce, mais pour toutes les pièces que l'on monte à Stratford. De ma pièce, dont on a parlé adéquatement parce que la première n'a pas eu lieu au début de la saison, on a fait 18 cri-

tiques, dont trois défavorables. En fait, la pièce a été très bien accueillie. Cela ne veut pas dire automatiquement que la critique dramatique est bonne parce qu'elle croit que "The Last of the Tsars" était bonne. Il doit absolument y avoir place pour la bonne critique dramatique. Comment voulez-vous faire connaître le théâtre autrement? J'ai probablement à cet effet une vision régionaliste des choses, sans doute parce que je travaille à Vancouver et que je crois que le théâtre doit être un dialogue continu avec le public; les journaux doivent montrer que le théâtre en soi constitue et doit constituer une nouvelle. Et je crois que l'absence de dialogue entre le théâtre et le public, à Vancouver comme ailleurs, tient à ce que le théâtre, dans son état actuel, ne constitue pas une nouvelle.

H.C.: Croyez-vous que l'un des rôles du critique dramatique soit de rapporter des nouvelles du théâtre?

Bawtree: Non. Je crois que l'un des problèmes du critique est qu'il se croit obligé d'être à la fois juge et publicitaire. Il y a d'après moi conflit entre ces deux rôles, et Herbert Whittaker, par exemple, se partage entre ces deux fonctions. Il veut tantôt faire quelque chose pour le théâtre et tantôt être juge.

H.C.: Croyez-vous que les deux rôles se justifient?

Bawtree: Non, car je crois que critiquer, c'est juger. Le problème tient à ce que les critiques canadiens en général n'ont pas une vision d'ensemble du théâtre. Nathan Cohen parle de Stratford comme si dans le monde de ses rêves, il existait des productions parfaites et que personne au monde ne semblait pouvoir y arriver. Mais ces standards n'ont pour moi aucune signification, car ils sont surhumains et n'ont aucune relation avec ce que l'on fait actuellement et ce que l'on a fait au théâtre depuis Eschyle.

H.C.: Est-ce que les critiques devraient servir de guide en quelque sorte pour le jugement du public?

Bawtree: Je pense que oui. Je pense pas qu'ils doivent être professeurs, toutefois. Je crois, pour en revenir à l'idée du théâtre en tant que nouvelle et à la critique dra-

matique, qu'à mesure que le théâtre deviendra un théâtre d'idées plutôt qu'un théâtre de succès et d'échecs, il prendra véritablement valeur de nouvelle, ce qui fera que les gens autres que les critiques dramatiques en parleront simplement comme d'un événement, comme d'une chose qui se passe et dont on doit connaître l'existence, comme le meurtre de la semaine dernière au coin de la rue du Pont. Il faut que le théâtre devienne aussi passionnant et aussi dévastateur que cela.

H.C.: Vous parlez alors de reportages qui ne soient pas que des trucs publicitaires?

Bawtree: Oui, exactement. Le critique dramatique n'aura plus qu'à replacer les choses dans leur contexte et dans leurs relations avec la tradition dramatique, culturelle et sociale. Actuellement, il doit faire à la fois ce travail et celui de rapporter les nouvelles, et je ne crois pas que cela lui convienne.

H.C.: Au Canada seulement ou partout dans le monde?

Bawtree: Je pense que le problème se retrouve seulement au Canada, et probablement aussi aux États-Unis. Je lisais récemment un article de Kenneth Tynan qui m'a fort impressionné. Je l'ai longtemps considéré comme un lion enragé de la critique, mais en le lisant l'autre jour, il m'a semblé bien dompté et faire preuve d'un jugement très sûr. Entre parenthèses, je crois que nos critiques dramatiques manquent en général de jugement. Mais je crois que le manque de jugement est familier au théâtre au Canada: jugement sur les gens et jugement sur le talent.

H.C.: Avec tous nos nouveaux centres culturels, ne croyez-vous pas que nous nous dirigeons vers la culture instantanée?

Bawtree: Au cœur de toute entreprise humaine, il doit y avoir une personne, et ce qui se passe maintenant à Ottawa au Centre national des arts (et qui coûtera plus de 40 millions de dollars d'après plusieurs évaluations) est un exemple terrifiant de ces tentatives monstrueuses de constituer des corps sans âme. Le corps doit suivre l'âme et non pas la précéder. D'autre part, nous avons le théâtre de Stratford, cette tente de bois absolument extraordinaire. C'est

une architecture étrange, excentrique, mais elle a de la vérité de la personnalité parce qu'elle représente la vision d'un individu; elle a aussi un histoire, et c'est ce qui rend le théâtre attrayant. Je crois que Langham s'est débrouillé pour garder cet attrait. Il a l'art de grouper autour de lui des gens avec lesquels il peut travailler et qui respectent tout naturellement son génie. Stratford est le fruit d'une seule pensée; maintenant que Langham est parti, je ne vois pas pourquoi deux esprits, ceux de Hirsch et de Gascon, ne pourraient pas y travailler tout aussi bien.

H.C.: En général, est-ce que le Canada est en bonne voie de se donner une identité culturelle?

Bawtree: Oui, mais là encore, qu'est-ce que le Canada et qu'est-ce que l'Amérique et qu'est-ce que la Grande-Bretagne? Il faut, je pense, choisir quelques-unes de nos institutions nationales et locales qui ont quelque pouvoir en ce sens. Je crois qu'il faut ramener la question à l'enseignement pour y chercher une identité culturelle, car je suis loin de croire que l'identité culturelle soit un problème d'importance aussi immédiate que la recherche d'une identité personnelle. Je m'inquiète de plus en plus des exigences qu'impose à l'individu la culture de masse des années 60 en Amérique du Nord.

La culture de masse nous aliène de nous-mêmes. La diminution de relations inter-subjectives réelles ou, si vous préférez, la standardisation par la commercialisation de contacts avec les autres nous rend de plus en plus ardue la tâche d'être vrais, d'être humains. La standardisation des expériences personnelles diminue les chances que nous avons d'être différents: nous n'avons plus rien d'original à nous dire. Le langage perd donc de son sens. Le mot "amour" ne veut plus rien dire quand le concept d'amour ne correspond plus à rien. La nivellement des différences individuelles nous oblige à utiliser des milliers d'adjectifs pour décrire nos semblables.

L'originalité, l'individualité disparaissent sous le poids de la pression de la culture de masse. Voilà pourquoi, à mon avis, il nous est de plus en plus difficile de trouver des dramaturges, au Canada ou aux États-Unis.

H.C.: Dans la culture de masse, l'individu cherche son identité et la perd à la fois.

Bawtree: Oui, c'est ça. Notre combat pour la survie dans la culture de masse a mis en lumière le combat que nous menons pour la survie de notre identité. La "recherche d'une identité" peut, elle aussi, devenir une affaire romanesque et une expérience toute fautive. Telle est en effet la terrible ampleur de la culture populaire. Mais je crois qu'il est bel et bien possible de trouver son identité: en permettant par exemple aux gens de créer librement, dans un contexte libre, comme nous l'avons fait ici. Il en est qui voudraient que nous encadrions nos recherches, que nous leur imposions des standards académiques, un programme. Il n'y a rien à faire. Il faut laisser les gens faire ce qu'ils veulent de leur vie: la perdre ou la sauver, créer ou ne rien faire. De la sorte, et plutôt qu'en forçant les gens à prendre la direction que nous aimerions leur imposer, le Canada pourra devenir un pays de gens libres. Les êtres libres sont des êtres créateurs.

Tous pour un
marabout
pour tous

La semaine littéraire

à prix populaire!
marabout
en vente partout

Les jeunes filles en fleurs de Jean-Claude Clari

LES GRANDES FILLES sont le premier roman d'un jeune homme, né en Belgique qui, après avoir vécu douze ans au Québec, a décidé de s'y établir. Il fait de la traduction pour une compagnie industrielle. L'ouvrage est publié aux "Éditions du jour".

Chose curieuse, le roman est comme divisé en autant de parties qu'il y a de personnages et de thèmes. L'auteur recourt à la troisième personne, sauf dans le cas des chapitres qui sont des lettres. Les personnages ne se connaissent pas mais se rencontrent par hasard au Kiev, qui est le lieu commun où se nouent les diverses intrigues. "Chaque grande fille, dit Clari, a son monde, mais elles ont toutes en commun la fréquentation du Kiev. Elles vivent une expérience pénible."



Clari ne prétend pas révolutionner l'art romanesque; il avoue, tout au contraire, avoir écrit un roman traditionnel, non pas dans sa conception, mais par le seul emploi des lettres. "Je voulais décrire, sans faire une étude, des fil-

les entre dix-huit et vingt ans. Si les quatre récits s'entremêlent c'est parce que le Kiev est le lieu de rencontre de tous les personnages. Les adultes se heurtent aux mêmes difficultés que les jeunes. Le seul personnage heureux, c'est Véronique. Il y a un peu de terrorisme mais je n'insiste pas là-dessus. Ce n'est pas une satire. Ce qui se passe dans la vie de mes personnages n'a rien de particulier. Ce sont des choses qui arrivent ailleurs. Et je n'ai pas voulu faire un roman d'actualité."

Clari prépare un roman d'aventures qui décrit la prise du pouvoir; il s'est inspiré de la "technique du coup d'Etat" du Curzio Malaparte. "C'est de la fiction pure. Je veux toucher à tout avant de m'engager dans une voie précise." A.M.

Les Essais

Israël et les Pays arabes

par Naim Kattan

Au moment où la guerre a éclaté en juin dernier Eric Rouleau se trouvait au Caire et Jean Francis Held était à Tel-Aviv. Rouleau, grand spécialiste du Moyen-Orient depuis de nombreuses années, journaliste au Monde, suivait de près le développement de la situation. Held, reporter, était l'envoyé spécial du Nouvel Observateur en Israël. Ils avaient déjà l'un et l'autre consigné leurs observations au jour le jour dans leurs journaux. Jean et Simonne Lacouture qui ont eux-mêmes écrit plusieurs ouvrages sur les pays arabes, ont réuni les deux correspondants et ont essayé de confronter leurs observations pour tirer des réflexions, sinon des conclusions, sur cet état de belligérance continue.

Dans cette évocation à deux voix, on essaie de dresser l'image d'Israël dans le regard des Égyptiens, et l'image de l'Égypte dans les regards israéliens, images, on s'en doute, contradictoires, ambiguës, complexes. On quitte ce livre en se disant que de part et d'autre l'accumulation des malentendus crée une atmosphère de suspicion que rien ne peut mieux éliminer qu'une connaissance directe. Ce n'est pas par personne interposée, après coup, que l'on puisse clarifier une situation des plus dangereuses.

Cependant, cette longue conversation menée de main de maître par Jean Lacouture entre Rouleau et Held nous permet, en raison même de la différence d'éclairage et des interprétations divergentes des événements, de voir un peu plus clair.

L'action des gouvernements israélien et égyptien est marquée certes par la peur, la suspicion, l'incertitude, le malentendu, mais aussi du côté égyptien par la volonté de gagner dans un troisième combat une guerre perdue deux fois de suite, et de la part des Israéliens par le sentiment d'être toujours acculés à la dernière chance, que toute perte ne peut qu'être définitive. A la fin de l'ouvrage, Jean Lacouture exprime l'espoir que les Arabes acceptent finalement de s'asseoir à la table de négociations, même s'ils ne sont pas en tête-à-tête avec les Israéliens.

Bazak

Julien Besançon lui aussi se trouvait en Israël en juin 1967. Correspondant du poste radiophonique Europe Numéro 1, ses reportages étaient très écoutés en France. Dans "Bazak, la guerre d'Israël" il explique cette guerre éclair (Bazak en hébreu veut dire éclair). Il ne se contente pas de décrire avec minutie les opérations militaires. Il fait état des facteurs humains et sociaux qui ont déterminé l'issue du combat.

L'espion Elie Cohen On a l'impression que ce conflit oppose des frères ennemis, plutôt que des pays étrangers les uns aux autres. Pour s'en convaincre il suffirait de lire l'ouvrage que Ben Dan consacre à l'espion Elie Cohen. Il peut sembler invraisemblable qu'un Israélien puisse, au bout de quelques années, accé-

der à l'amitié, non seulement de quelques hauts fonctionnaires syriens, mais également à celle des chefs militaires et des dirigeants politiques de ce pays. Bien sûr, il faut prendre en considération l'action héroïque de ce Juif né en Égypte, mais on ne peut pas manquer de s'étonner de la facilité avec laquelle il a pu gagner la confiance de tant de personnalités syriennes, et l'on peut se rendre compte assez facilement qu'il a agi non pas en étranger mais en Arabe, et qu'il n'a pas appris à être Arabe, qu'il l'était en vérité. S'il parlait cette langue, c'est que c'est la langue qu'il a apprise à sa naissance, et s'il a su se gagner l'amitié de tant de personnes, c'est qu'il était, parmi eux, l'un d'eux.

On n'aurait pas dans les livres la mentalité d'un peuple, on la sent, on la porte en soi, et cet espion a pu accomplir son travail, non pas uniquement en raison de sa dextérité et de ses talents techniques, et il n'en manquait pas, mais surtout parce qu'il pouvait d'une manière spontanée, et sans effort, pénétrer l'esprit des personnes avec lesquelles il s'est lié d'amitié. Elie Cohen fut pendu sur la place publique à Damas. Mais son exemple démontre que les Israéliens et les Arabes ne sont pas si éloignés qu'ils le pensent les uns des autres.

Au-delà de l'actualité

Dans son ouvrage, "Destin d'Israël", J.L. Talmon, professeur d'histoire moderne à l'Université hébraïque de Jérusalem, ne s'attache pas à l'actualité. Cependant, ses essais dont les thèmes sont l'unicité et l'universalité de l'histoire juive, l'expérience du Kibboutz expliquent les fondements idéologique, social et spirituel de l'État d'Israël. Ce qui nous paraît cependant le plus passionnant dans l'ouvrage de Talmon ce sont ses études sur le nationalisme moderne et sur la pensée allemande.

L'auteur a déjà écrit un livre sur les origines de la démocratie totalitaire. "Le nationalisme moderne", dit-il, "cherche à remplacer la religion. C'est entre autres choses une forme de lutte pour la rédemption spirituelle, une tentative de résoudre la contradiction qui oppose la tendance au détachement au besoin d'intégration, les exigences de l'expression personnelle au désir d'abandon, la quête de liberté au besoin de rédemption, l'instinct d'aventure à la recherche de tranquillité et de sécurité, la nécessité de déployer force et activité à l'amour de la justice et au besoin de certitude." Et Talmon ajoute: "Ces épreuves collectives sont l'essence même de la condition humaine quels que soient l'ordre social ou le degré de développement technique réalisé."

Dans un ouvrage précédent, il avait déjà exposé les extrêmes auxquels aboutit la tentative de résoudre à tout prix ces contradictions et ces ambiguïtés. Dans son essai sur Herder et la mentalité allemande, il illustre cette démarche de l'esprit qui, inconsciemment et dès qu'elle ne reconnaît pas les contradictions in-

hérentes à la vie humaine, y compris à la vie en société, aboutit au totalitarisme et au racisme.

Souvent le nationalisme se nourrit de mythes.

Afgani

Souvent le nationalisme se nourrit de mythes. Elie Kedourie, professeur au London School of Economics, tente dans un ouvrage rigoureux de démystifier l'une des figures héroïques de nationalisme arabe contemporain: l'Afgani. Ce dernier est considéré comme le père du nationalisme arabe. Kedourie s'est penché sur la carrière très mouvementée de cet homme. Il a déterré des documents, étudié des archives, découvert des correspondances. Il en arrive à la conclusion que cet homme qui a utilisé la religion comme base d'action n'était pas en vérité un croyant. Pour lui l'Islam n'était qu'un instrument utile dans l'action politique qu'il menait. L'image que dresse Kedourie de cet homme est en est une d'un personnage complexe, ambigu, aux multiples facettes.

Poètes et romanciers

Si les idéologues n'ont ni intérêt ni loisir de dépendre la vie humaine dans ses ambiguïtés et ses incertitudes, les romanciers trouvent là l'une de leurs raisons d'être.

La guerre éclair qui a opposé Arabes et Israéliens en juin dernier n'a pas apporté une solution durable au conflit qui plonge le Moyen-Orient depuis une vingtaine d'années dans un état d'incertitude et d'hostilité. Depuis quelques mois nombreux sont les ouvrages qui sont consacrés d'une manière ou d'une autre à cette région névralgique.

Pour comprendre le drame actuel de la société arabe plongée dans la misère, mais assoiffée d'affranchissement, il faut lire les écrivains de ces pays. Cette occasion est rarement offerte au lecteur occidental puisque rares sont les ouvrages littéraires arabes traduits en français. Et il faut louer l'entreprise menée par les Éditions du Jour qui, depuis quelques années, présentent de nombreux pays dans une collection de luxe. Chaque ouvrage comporte une introduction générale sur le pays en question, un roman par l'un des écrivains du pays et une étude sur son système d'enseignement. Ces Éditions ont déjà fait paraître un ouvrage consacré à Israël. Signalons celui qu'ils ont publié sur l'Égypte. Il est heureux qu'un romancier du calibre et de l'importance de Naguib Mahfouz soit finalement accessible au lecteur francophone. Son roman, "Impasse du Madak", fait vivre une Égypte colorée et douloureuse.

"Afgani and Abdal" par Elie Kedourie, Frank Cass & Co. Ltd., Londres.
"Impasse du Madak" par Naguib Mahfouz, Éditions du Jour - Distribution par les Éditions Marabout.

ROBERT CHARROUX

HISTOIRE INCONNUE DES HOMMES DEPUIS CENT MILLE ANS

\$4.50

LE LIVRE DES SECRETS TRAHIS

\$3.75

LE LIVRE DES MAÎTRES DU MONDE

\$3.75

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine ouest
844-6571

64 écrivains au Grand Prix de Montréal

Soixante-quatre écrivains (français et anglais) se sont inscrits au Grand Prix littéraire de la Ville de Montréal pour

l'an 1967. L'auteur, choisi par le grand jury final, se verra attribuer la somme de \$3.000-00 et aura le privilège, si le jury en décide ainsi, de voir son livre traduit dans l'autre langue. Les 64 volumes soumis se divisent en cinq catégories: a) Romans, nouvelles et contes, 16 ouvrages (1 en anglais); b) Poésie, 14 ouvrages (3 en anglais); c) Théâtre, 1 ouvrage; d) Essais, philoso-

phie, science, 19 ouvrages (6 en anglais); e) Histoire, biographie, mémoires, 14 ouvrages (4 en anglais).

Des jurys bilingues ont été formés pour chacune de ces cinq divisions littéraires. Le nom du lauréat sera annoncé par Son Honneur le Maire de Montréal, Me Jean Drapeau, au cours d'une réception qui lui offrira au début du mois d'avril.

PAYEZ MOINS CHER EN PAYANT LE MEME PRIX QU'A PARIS

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine O. 844-6571

VENTE À L'ENCHÈRE

Un vaste choix d'ouvrages comprenant:

- Des publications de la Société Hakluyt, de la Société Champlain, de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Société des Archives de la Marine.
- Une édition des Relations des Jésuites en 73 volumes par Thwaites.
- Des incunables canadiens, dont quatre ne sont pas répertoriés; de même que de nombreux Canadiens et Américains de grande valeur.
- Plusieurs récits de voyages et d'explorations, des livres d'art, des volumes de droit, d'histoire, d'histoire naturelle, de philosophie, de médecine, des bibliographies et des dictionnaires.
- Des oeuvres de Francis Bacon, H.H. Bancroft, Bossuet, Henry Clay, Benjamin Franklin, Thomas Jefferson et Emanuel Swedenborg.
- Cinquante-trois volumes des archives de l'armée britannique.
- Différentes éditions du fameux dictionnaire de Bayle. Certaines éditions originales ou rares d'Érasme, de Paracelse, de Cornut, de Samuel Johnson. La Danse de la Mort de Meyer, la Vie de Marie de l'Incarnation par Martin.
- Une centaine d'Édits originaux relatifs aux transports en France durant la période 1600-1759.
- Une magnifique collection de livres français présentés en reliure de luxe, avec les oeuvres de Barbey d'Aurevilly, Béranger, Chateaubriand, Corneille, Fabre, les Goncourt, Louys, Mirbeau, Molière, Montaigne, Montesquieu, Psichari, Rabelais, Stendhal, etc.

LA VENTE AURA LIEU AU SALON BLEU DE L'HÔTEL RITZ CARLTON

Rue Sherbrooke ouest, à Montréal, le jeudi 15 février 1968, précisément à 10.00 a.m. et 2.00 p.m. Les volumes seront en montre à la même adresse, le 14 février, de midi à 9.00 p.m.

Catalogues disponibles

L'ENCAN des LIVRES de MONTRÉAL

Secrétariat: 750 Sherbrooke ouest, Montréal
Téléphone: 288-1627 - 933-8879

VIENT DE PARAÎTRE

liberté

NUMÉRO 54

de l'érotisme

Un document exceptionnel en vente partout (\$1.50) ou à:

LIBERTÉ, Case Postale 97, Station H, Montréal

VIENT DE PARAÎTRE...

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

UNE LITTÉRATURE EN ÉBULLITION

par GÉRARD BESSETTE

- UN GRAND ÉVÈNEMENT LITTÉRAIRE!

- Une étude sur l'oeuvre et la psychologie d'Émile Nelligan, Anne Hébert, Claude-Henri Grignon, Yves Thériault, Gabrielle Roy

Un fort volume de 320 pages en vente partout à \$4.00 - Distributeur: L'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, LaGauchetière, Montréal Tél. 523-1600



VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR...
Dirigées par Jacques Hébert
1411, St-Denis, MONTRÉAL
V. 9-2728

LE DÉFI se continue chez LEMEAC jusqu'au 10 février

COLLECTION BIBLIOTHÈQUE DE LA

PLEIADE

AUX PRIX DE PARIS

COLLECTIONS GÉNIES ET RÉALITÉS

L'UNIVERS DES FORMES

AUX PRIX DE PARIS

POUR LES ENFANTS

20%

DE REMISE

SUR COLLECTIONS

SUR LES LIVRES D'ART EUROPÉEN

40%

DE REMISE

REMISE DE

40%

SUR LES ROMANS ET LE THÉÂTRE EUROPÉEN

LES COMMANDES POSTALES SONT HONORÉES

LIBRAIRIE **LEMEAC** INC.

371 ouest, rue Laurier - Montréal
Tél.: 273-2469 - 273-2460 - 273-4950

CETTE VENTE EXCLUT LES COLLECTIONS AU FORMAT DE POCHE

La semaine littéraire

Les essais

Jules-Paul Tardivel

de Pierre Savard

par Jean Ethier-Blais

Chaque génération, au Québec, recommence tout à neuf. Nous vivons les yeux tournés vers l'avenir; et cet avenir, quel qu'il soit, a le don de nous effrayer. Sans doute ce travers vient-il de ce que l'on nous a habitués à avoir peur. On pourrait reprendre le titre d'un livre de Bernanos et, en le déformant, soutenir que l'histoire des Français canadiens, c'est "la grande-peur des non-pensants". Si l'on songe que dans certains groupes de notre société, la classe ouvrière par exemple, le niveau de scolarité des adultes est de trois ans et demie, on se dit que le Portugal et les républiques africaines de la brousse, c'est nous. C'est sur cette ignorance, c'est sur ce crime contre l'esprit que s'est dressée la bourgeoisie française-canadienne, qui s'anglicise encore avec la volupté que l'on sait. Je regarde dans des revues soviétiques et chinoises (la Chine de Mao) ces jeunes visages épanouis, ces yeux qui lisent, ces esprits qui réfléchissent et je me dis: "Bien sûr, ces jeunes gens pensent à l'intérieur d'un ordre donné, qui n'est pas le nôtre. Mais ils apprennent à lire et à écrire. La vérité, quelle qu'elle puisse être, ils la possèdent demain et domineront l'avenir. Nous, avec notre certitude d'être dans le vrai et notre ignorance crasse et les jeux parapolitiques de notre pseudo-élite, nous sombrerons dans le néant." On dira que je suis pessimiste. C'est que je viens de passer une semaine avec Jules-Paul Tardivel (1), sujet du livre admirable de M. Pierre Savard. Tardivel était plein de bonne volonté, de foi, de courage, d'amour de sa vérité. Il a agi constamment selon ce qu'il pensait dans son cœur. On ne peut que rester béat devant tant de vertu, de probité, de lin blanc. Mais

objectivement, qu'est-ce que cela a donné? Le resserrement de l'esprit, la mort de l'intelligence, la destruction progressive du savoir, une religion affaïée, une langue dont c'est lui faire honneur que de dire qu'elle est bâtarde, un patois tout simplement. Oui, un patois, c'est ce que l'on entend partout, ô horreur! ô crime! un patois relevé de blasphèmes.

Le club des purs.

L'ouvrage de M. Pierre Savard est puissant. Tous ceux qui le liront (et j'espère qu'ils seront nombreux) se rendront compte à quel point la vie intellectuelle et religieuse de notre dix-neuvième siècle à sa façon était dynamique. Si étrange que cela puisse paraître, la vie de l'esprit au Québec n'a pas commencé avec les débuts de l'enseignement de la sociologie. On pensait, en 1880, M. Pierre Savard série les problèmes, qui sont à la fois d'ordre religieux et d'ordre politique, le tout intimement lié. C'est la notion de "libéralisme" qui est le cran d'arrêt de tout. Certains, comme Tardivel, l'exécutent; d'autres comme Wilfrid Laurier (il était encore français à cette époque) la défendent. Ce sont là des querelles nées en Europe qui, ayant traversé l'Atlantique, sont servies recuites au Canada. Mais ce sont des luttes qui engagent tout l'être, dans une société dominée par la religion et la politique. On a l'impression, en lisant le Tardivel de M. Pierre Savard, que tous ces "pensés" travaillaient dans le vide, sans se soucier des fondements économiques de notre société. Les pauvres étaient tout au plus des électeurs, que l'on achetait, à qui l'on faisait des promesses et puis, après le triomphe, ni vu ni connu. Le mensonge triomphait sur tous les plans et

personne ne s'en inquiétait Tardivel moins que personne, tout entier livré, dans le feu de ses grimoires, à la défense d'une secte. Ces catholiques et ces "libéraux" me font bien rire, qui ressemblent aux théologiens de l'époque byzantine avec leur "sexe des anges"; ils se préoccupent de condamner Garibaldi, ou de lancer des fleurs au comte de Mun, mais la pauvreté et l'ignorance qui les entourent, mon Dieu; qu'à cela ne tienne, il en sera à jamais ainsi. "Il y aura toujours des pauvres parmi vous." Mais Jésus savait écrire, on l'oublie un peu trop souvent. Il faut lire le Tardivel de M. Pierre Savard, pour s'indigner; non pas contre Tardivel lui-même, mais contre l'époque et son climat psychologique. M. Pierre Savard, lui, se promène au milieu des faits et des idées avec une aisance souveraine. Il ne prend jamais parti. C'est le parfait historien des idées, qui aligne les positions comme un stratège en chambre, place ses régiments et regarde tout ce beau monde s'entretenir. Nous avons un exemple, dans cette oeuvre; un beau livre, bien écrit, admirablement pensé, écrit par un homme qui connaît parfaitement son sujet, qui en sait les limites et dont on peut attendre d'autres grandes oeuvres. Il fait bon savoir que dans l'Université québécoise (et je les engage toutes dans ce vocable) il y a des Savard, des Chantal, des Moisan qui travaillent en profondeur et ajoutent des ouvrages importants à notre patrimoine historique et littéraire.

Tardivel, lui aussi, travaillait. C'était la moindre de ses qualités. Il appartenait à ce club international des purs, de ceux qui ne seront jamais à vendre, qui refusent de changer, qui n'acceptent pas que d'au-

tres qu'eux aient raison, qui se savent investis de la vérité toute nue (comme l'Angleterre de de Gaulle). Tardivel était né aux Etats-Unis de père français et de mère américaine, elle-même d'une famille de convertis. Elevé d'abord par de vieilles tantes et un oncle prêtre, il fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe et devint très tôt journaliste. Et aussitôt ses idées ultramondaines se firent jour. Tardivel croyait que l'Eglise catholique était revenue aux temps de l'Empire romain, que les lions rugissaient déjà dans les fosses, derrière les Arènes. De là son ton exacerbé et ses arguments à l'emporte-pièce; de là aussi son intransigeance doctrinale, sa hauteur. Quel curieux personnage! Il y a du Don Quichotte chez lui. Son maître était Louis Veillot. M. Pierre Savard souligne l'influence au Canada français du rédacteur de l'Univers. Dans la Vérité, Tardivel reprend constamment des articles et des pensées du célèbre journaliste français. L'ennemi d'Israël Tarte et du cardinal Taschereau (Tardivel ne ménageait personne) n'avait pas le style impeccable de son mentor parisien. Louis Veillot, au demeurant homme d'esprit, écrivait parfaitement; les petits-bourgeois de la Sorbonne, au début du siècle, qui ont créé de toutes pièces la galaxie des "grands écrivains français" l'ont oublié, et pour cause. Ils étaient aussi fanatiques que lui, mais en sens contraire. La docte ignorance des professeurs n'empêche pas Veillot d'être un écrivain transcendantal, rapide, incisif, cruel dans son choix de mots, merveilleusement vivant. Ses idées choquent, et son style lance des éclairs; on est séduit malgré soi. Au Québec, on l'a adoré. C'est un signe d'excellent goût littéraire. Hélas! on ne l'a pas adoré

pour son style, mais pour ses idées.

France et Amérique

Tardivel, en devenant Français canadien, d'Américain qu'il était, s'est situé, comme nous tous, entre la France et les Etats-Unis. Le livre de M. Pierre Savard apprendra à plusieurs que nos rapports avec la France ne datent pas d'hier, que, dans le domaine des idées, nous n'étions, à cette époque, que le pâle reflet des idéologies monarchiste et républicaine, catholique et neutre, qui se disputaient la préséance dans la mère-patrie. Aux Etats-Unis, la montée du catholicisme libéral et de l'impérialisme yankee, le fanatisme des Protestants, tout venait ajouter à l'ère naturelle de Tardivel. Il ne faisait que préfigurer la roue et le gril sur lesquels se tortillent les intellectuels français-canadiens d'aujourd'hui. Et l'argent, qui domine le monde, nous a marqués nous aussi. Tardivel, symbole de notre écartèlement. Il croyait tout aussi fort dans la pensée de Veillot et d'Albert de Mun que nos maîtres à penser de 1968 dans celle de Sartre, Barthe et Foucault (mais combien ont lu jusqu'au bout les mots et les choses?). Nous sommes de par nature des tribulaires. Je me souviens de l'époque où Keynes et Harold Laski faisaient la pluie et le beau temps chez nos "intellectuels". Eh oui! Tardivel, comme nous, était un disciple, à la remorque de la pensée française. C'est cela, la continuité. Il faut rendre mille grâces au talent de M. Pierre Savard; espérons que son prochain livre ne se fera pas trop longtemps attendre.

(1) Jules-Paul Tardivel, la France et les Etats-Unis, par Pierre Savard. Presses de l'Université Laval, Québec 1967.

LE JARDIN DES LETTRES

PARUTIONS récentes chez les éditeurs québécois: des romans, LA GESTE D'Ivan Steinhout, LES GRANDES FILLES, de Jean-Claude Clari; un recueil d'essais critiques de Gérard Bessette, UNE LITTÉRATURE EN EBULLITION; des recueils de poèmes, NOCTURNE, POUR UNE AUBE, de Gilbert Langevin, L'INA-VOUABLE, de Paul Chamberland, et EROSIONS, de Vichel Beaulieu; une anthologie, L'HUMOUR AU CANADA FRANÇAIS, d'Adrien Thériault; un ouvrage historique de Robert-Lionel Séguin, LA VICTOIRE DE SAINT-DENIS

LIBERTE vient de publier un document consacré à l'érotisme. Des universitaires analysent cette question avec toutes les nuances nécessaires, alors que des écrivains comme Hubert Aquin, Roger Fournier, Claire Martin, Gérard Bessette, Naim Kattan, Jacques Ferron, Michel Beaulieu, André Major, Michèle Lalonde et plusieurs autres commentent l'un ou l'autre des aspects de ce thème très riche. On pourra aussi lire dans ce numéro un article de Simone Auger intitulé: "New York ou la révolution érotique", ainsi qu'une interview que Roger Peyrette accordait récemment à Pierre Jeancard, le correspondant à Paris de LIBERTE. Ce numéro présente également une suite de poèmes de Gaston Miron.

LE MINISTRE des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, annonce que trois personnalités du Québec bénéficieront de l'aide de son ministère pour compléter leur oeuvre. Ce sont Mme Yolande Chéné, M. Jean-Frédéric Vaillancourt et M. J.-G. Gérard Belle-Isle. Mme Chéné reçoit une subvention de \$1,000 pour lui permettre de compléter un roman. M. J.-G. Gérard Belle-Isle reçoit \$3,000 pour terminer son "Dictionnaire technique général anglais-français."



Gérard Bessette:

Une critique qui peut surprendre

Gérard Bessette est un romancier que l'on considère comme l'un des plus importants de l'après-guerre; et c'est à juste titre, car des romans comme LE LIBRAIRE, LA BAGARRE et L'INCUBATION, ne sont pas les résultats de la seule spontanéité créatrice mais aussi de la réflexion la plus féconde sur l'art romanesque. Encore une fois, le romancier nous fournit la preuve, en publiant UNE LITTÉRATURE EN EBULLITION, qu'il a une nette conscience de ce qu'est le langage de ses ressources et de ses conditions.

De ce recueil d'études, quatre ont déjà paru dans des revues universitaires. L'intention du critique est claire: dégager des oeuvres leur caractère psychologique et établir si ce caractère correspond à une forme esthétique.

— Votre méthode, la qualifieriez-vous de psychocritique, comme l'entendait Mauron?

— En un sens, oui, quoique ce ne soit pas exactement la méthode de Mauron. Je me suis plus largement inspiré de Beaudoin, mort récemment.

Une synthèse

Dans son analyse d'un poème de Nelligan, Bessette définit trois approches possibles des oeuvres, l'une historique, une autre foncière, et la troisième formelle; c'est à la dernière qu'il s'attache, pour sa part. Mais de quelle manière, il s'en explique: "dans une oeuvre il se crée une polarisation qui définit un auteur, et c'est ainsi qu'en recherchant les images répétitives, obsessionnelles, on en arrive à entrevoir l'auteur. On peut, à tout le moins, indiquer que telle imagerie fait partie de la personnalité imaginaire d'un auteur X, ce qui ne veut nullement dire que cet auteur est obsédé par les images qui se trouvent dans ses oeuvres. Je ne pense donc pas que mon attitude critique puisse devenir injuste à l'endroit des auteurs. C'est une critique qui peut surprendre, comme surprennent des critiques structuralistes."

Pour Bessette, il s'agit de découvrir le retour, la fréquence de certains complexes

ou d'un réseau d'images complexes, et de voir s'il y a synthèse harmonieuse de l'écriture et de ces complexes. Dans son étude sur UN HOMME ET SON PECHE, il nous montre que le roman est une demi-réussite en ce sens que l'auteur se dégage mal de son personnage, qu'il y a "brouillage affectif", lequel provoque un "brouillage dans l'expression". A certains moments, dans la lecture, on ne sait plus très bien si c'est l'auteur ou le personnage qui pense, qui réagit. "Voilà", dit Bessette, un exemple d'ambivalence tellement forte que l'auteur est incapable de l'exprimer esthétiquement. Le même phénomène se reproduit chez Thériault, chez Gabrielle Roy, chez Nelligan même, quand on étudie le Soulier d'une morte, par exemple."

L'intervention

— A propos de Gabrielle Roy, vous dites qu'elle est comme incapable de créer un personnage masculin.

— C'est normal, c'est une femme. Il faut dire aussi que, sur le plan technique, l'écriture n'est pas tellement évoluée. Quand son personnage principal est un homme, elle a tendance à intervenir, comme chez Grignon.

Une purge critique

— Vous avez terminé un gros ouvrage de 300 pages de critique. Est-ce que cela ne vous éloigne pas un peu de la création comme telle?

— Non, parce que je ne me passe pas les deux travaux de front. M'étant purgé critiquement, si je puis dire, je peux me mettre à créer. Bessette étudie Anne Hébert et son univers de "dislocation", Nelligan et les remous de son subconscient, et longuement s'attarde au primitivisme chez Yves Thériault, et à son étude sur G. Roy il ajoute une interview qui est révélatrice. Après L'INCUBATION, voici un livre de critique qui témoigne d'un souci d'approfondir l'univers littéraire canadien-français.

(Entrevue d'André Major). Aux Editions du Jour.

Pour le 1ère fois en français

Atlas historique du Canada

De la découverte de l'Amérique à nos jours

par D.G.G. KERR Professeur, Middlesex College, Western University, Ontario.

Edition revue et mise à jour

- Traduction française de M. Pierre Tausignant, professeur à l'université de Montréal.
- La première édition française de ce célèbre atlas historique.
- Cet atlas est divisé en 6 parties:
 - I Situation et préhistoire
 - II Explorations et développements jusqu'en 1763
 - III L'Amérique du Nord britannique, 1763-1867
 - IV Une nation se fonde
 - V Guerres et expansions depuis 1914
 - VI Orientation économique et politique depuis 1867
- Textes explicatifs - 16 illustrations et photos, 35 tableaux et diagrammes de statistique, 113 cartes géographiques et historiques.
- On ne peut concevoir l'enseignement ou l'étude de l'histoire de notre pays sans avoir à portée de la main un document aussi important et un ouvrage aussi complet que cet atlas.

Editions C.P.P.

\$7.00

DISTRIBUTEUR

la centrale du livre, inc.

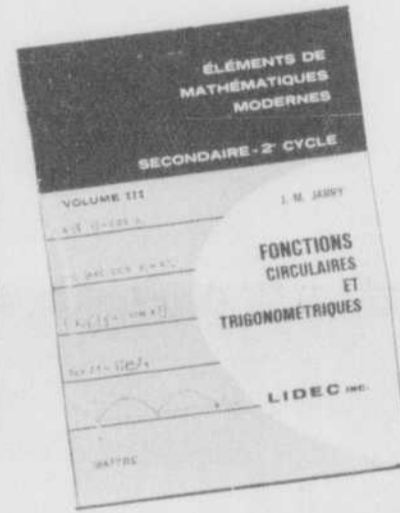
260 ouest, rue Faillon, Montréal (10e) - Tél: 270-2121

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

Collection: Éléments de mathématiques modernes secondaire 2e cycle

sous la direction de J.M. JARRY, B.A.; L.Sc.; L.Péd. (U. de M.) M.Sc. (Math.) (McGill).

La présente collection de 7 "volumes" dont le dernier paraîtra durant l'année scolaire 68-69 s'adresse aux étudiants des niveaux de la 10e année et de la 11e année. Elle contient les "prérequis" de la Collection "Éléments de Mathématiques Modernes" en 25 "livres" du niveau CEGEP.



DEJA PARU

Volume III - Fonctions circulaires et trigonométriques par J.-M. Jarry. Éléves: \$3.00 Maîtres: \$3.50

A PARAÎTRE

- Volume I - Fonctions linéaires et quadratiques par Thomas D'Anjou.
- Volume II - Fonctions, puissances, exponentielles et logarithmiques par Thomas D'Anjou.
- Volume IV - Géométrie analytique plane (droites-courbes) par Jean-Paul Rivet.
- Volume V - Ensemble des nombres complexes - Théorie des équations par J.M. Jarry.
- Volume VI - Permutations et combinaisons - Le binôme - Probabilités - Induction mathématique et suites de nombres par J.-C. Ladouceur.
- Volume VII - Initiation à la géométrie euclidienne plane par G. Pilon.

En vente chez tous les libraires et chez



LIDEC Inc.

1083, avenue Van Horne Montréal 8, P.Q. Tél. 274-6521

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DE SAINTE-MARIE

RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE AU QUÉBEC (\$1.50)

Sont également disponibles:

1. LITTÉRATURE CANADIENNE (études) 3e Ed. (\$1.50)
2. LE TRAVAILLEUR QUÉBÉCOIS ET LE SYNDICALISME (\$1.50)
3. QUELQUES ASPECTS DU RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES À L'ÉLÉMENTAIRE (2e édition) (\$1.50)
4. VOIX ET IMAGES DU PAYS. (Études sur la littérature québécoise \$1.50)
5. UNE EXPÉRIENCE TRICENTENAIRE (Études sur l'histoire du Canada \$1.50)
6. LA PYRAMIDE DE BABEL (Science politique \$2.50)

- I. LES LIBRAIRIES S'ADRESSENT AUX ÉDITIONS H.M.H. 1029 Beaver Hall TEL. 866-6255
- II. LES PARTICULIERS PEUVENT:
 - A) S'ADRESSER À LEUR LIBRAIRE HABITUEL
 - B) REMPLIR LE BON DE COMMANDE SUIVANT

Veillez recevoir du soussigné la somme de pour le Cahier numéro

\$ 5.00 pour un abonnement d'une année scolaire (4 Cahiers)

\$10.00 pour un abonnement d'une année scolaire. (abonnement de soutien)

NOM

ADRESSE

- Livraison sur paiement seulement

- Mon abonnement commence avec le numéro

ÉDITIONS DE SAINTE-MARIE 1180 RUE BLEURY MONTRÉAL 2



Arts et spectacles

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST - "A tout cœur à Tokio" 11.15 - 2.50 - 6.35 - 10.10 - "L'Esperlier des Caraïbes" - 12.55 - 4.45 - 8.20.

BIJOU - "Le Tigre aime la chair fraîche" - 12.10 - 3.33 - 6.36 - 9.59 - "Amour et passions de Verdi" - 1.34 - 4.57 - 8.20.

ANADIEN - "Indomptable Angélique" - 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00 - "Quand les parents dorment" - 1.45 - 5.00 - 8.20.

CHAMPLAIN - "Qui a peur de Virginia Woolf?" - 1.56 - 5.53 - 9.50 - "Big Boy" (Un grand garçon) 12.10 - 4.07 - 8.04.

CHATEAU - "Un homme, 7 femmes" 2.55 - 6.20 - 9.15 - "Commissaire X-Halte LSD" 1.05 - 4.30 - 7.55.

CREMAZIE - "La mélodie du Bonheur" 8.15 - Matinée mercredi 11.00.

ELECTRA - "Les Corrompus" 12.00 - 2.59 - 5.55 - 8.51 - "Chef de patrouille" 1.40 - 4.39 - 7.32 - 10.28.

ELYSEE - Salle Alain Resnais: "La Collectionneuse" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 (10.00 sam.) Salle Eustienne: "Le Règne du jour", même horaire.

FLEUR DE LYS - "Lamial" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANÇAIS - "Un homme, 7 femmes" 2.50 - 6.10 - 9.30 - "Commissaire X-Halte LSD" - 1.05 - 4.25 - 7.45.

GRANADA - "Un homme, 7 femmes" 1.10 - 4.35 - 7.35 - "Commissaire X-Halte LSD" 2.50 - 6.15 - 9.35.

JEAN-TALON - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 - "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MAISONNEUVE - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 - "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MONTREAL - "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 - "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MONTREAL - "Haute Infidélité" & "Les deux orphelins" des 6.00.

PAPINEAU - "Dr Zivago" 2.15 - 8.15.

PARISIEN - "La Fontaine de l'Amour" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.25.

PLAZA - "Indomptable Angélique" 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00.

QUAND LES PARENTS DORMENT 1.45 - 5.00 - 8.20.

RIVOLI - "A tout cœur à Tokyo" 3.00 - 6.30 - 9.55 - "L'Esperlier des Caraïbes" - 1.10 - 4.40 - 8.05.

SAINT-DENIS - "Amour et passions de Verdi" - 12.05 - 3.28 - 6.31 - 9.54 - "Le Tigre aime la chair fraîche" 1.44 - 5.07 - 8.30.

VENDOME - "Belle de jour" - 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

VILLERAY - "Les Corrompus" et "Chef de patrouille".

VERDI - Dim. ANTONIONI - "L'Eclipse" 12.50 - 5.30 - 9.50 - "L'Aventura" 3.00 - 7.40.

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - "Gone with the Wind" 8.15 - Mats. sam. dim. et mer. 2.15.

ATWATER - "The Incident" - 12.55 - 3.05 - 5.20 - 7.30 - 9.40.

CAPITOL - "The Naked Runner" 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.10 - 9.25.

CINERAMA-IMPERIAL - "Custer of the West" - soirs 8.30 - Mats. mer. et sam. 2.00 - dim. 2.00 - 7.30.

THE CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "Reflections in a Golden Eye" 1.15 - 3.15 - 5.20 - 7.20 - 9.25.

KENT - "How I Won the War" - 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.15.

LOEWS - "Valley of the Dolls" 10.10 - 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.00 - 9.15.

PALACE - "Wait Until Dark" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.30.

PLACE DU CANADA - "Tony Rome" 2.10 - 4.20 - 6.30 - 9.00.

PLACE VILLE-MARIE (Petite salle) - "Blow-Up" 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50.

SEVILLE - "Robbery" 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.10 - 9.15.

SNOWDON - "Far from the Madding Crowd" en soirée - 8h.15 - Matinée (merc. sam. et dim.) 2.15.

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Grec s.-t. anglais - "Young Aphrodites" - 6.15 - 8.15 - 9.45 - sam. et dim. 1.00.

10.10 - 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.00 - 9.15.

Italien s.-t. français - "La Fuga" - 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Danois s.-t. anglais - "The Maltese Falcon" - 3.10 - 6.40 - 9.50 - "Key Largo" 1.30 - 5.00 - 8.30.

VAN HORNE - "Seventeen" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

WESTMOUNT - "Camelot" 8.15 - Matinée mer. sam. dim. 2.15.

YORK - "Bonnie and Clyde" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25.

Horaires-TV

SAMEDI	11.15	Cinéma
		"Sursis pour un vivant" - drame - France
	12.40	Dernière heure
	12.45	Fermeture

CBFT 2

9.10	Aujourd'hui à CBFT	9.00	Test, Pattern and Music
9.15	Cours Universitaires	9.54	Today on CBMT
	"Géographie économique"	10.00	Marvel's Super-Heroes
10.00	Cours Universitaires	10.30	Linus the Lion Hearted
	"Civilisation romaine"	11.00	Doktor
10.45	Cours Universitaires	12.00	Cuisines: "Sautéed Creamed Veal"
	"Littérature française"	12.30	Sport Special
11.30	Tour de terre	1.00	Three-Star Bowling
12.00	Pépino	2.00	CBC Sports presents:
12.30	Les marionnettes	3.00	"Kaleidosport"
1.00	Le golf et ses étoiles	4.00	CBC Sports Presents:
1.45	Les Quatre Saisons	5.00	"Golf Classic"
2.00	Ellis	5.20	Bugs Bunny
3.00	Cinéma:	5.20	This land of ours
	"La tête du tyran" - film biblique - Italie (1959)	6.30	Sound 68
4.30	Image en tête	6.45	CBC TV News
6.30	Journal	7.00	Beverly Hillsbillies
6.35	Langue vivante	7.30	The High Chopparral
7.00	Perdus dans l'espace	8.30	Hockey
8.00	Cher Oncle Bill		"Los Angeles à Montréal"
8.30	Soirée du hockey	10.15	In Person
	"Los Angeles à Montréal"	10.45	Sports Profile
10.15	Les Couchés-Tard	11.00	CBC National News
10.45	Journal	11.16	Night Report
11.00	Nouvelles du sport	11.31	Film Favourites
11.15	Cinéma:	1.00	"Court-Martial"
	"La fin d'un voyage" - Policier - E.U. (1959)		Final Report

CFTM 10

7.30	Mire et musique	9.00	Sound of 12
7.45	Méto-Matin	9.15	Sign on News
7.45	Les gîtes banishommes	9.30	Rocky and his Friends
9.00	Télé-banbon	10.00	The Buddies
10.00	La cabane à Midas	10.30	Bot Fink
11.00	La roulotte du gros Bill	11.00	The Spiderman
12.00	L'homme à la carabine	11.30	The Beatles
12.30	Cine-samedi	12.00	Lone Ranger
	"Le secret d'une mère" - mélodrame - France	12.30	Thunderbirds
1.45	Cine-samedi:	1.00	Wrestlings
	"L'énigme de Chicago - Express" - Policier - E.U.	2.00	Saturday of the Movie
3.30	Les trois musquetaires	3.30	"Spareways" - Science-fiction
4.00	Sur le matelas	4.00	The Flying Fisherman
5.00	La rampe sportive	4.00	Au bout du monde
5.30	C'est arrive cette semaine	4.30	Wide World of Sport
6.00	Terre des jeunes	6.00	Like Young
7.00	Jeunesse d'aujourd'hui	7.00	The Jackie Gleason Show
8.00	Les arpentés verts	8.00	Academy Performance
8.30	Les grands spectacles:	10.00	"Flower Drum Song" - comédie - musicale
	"Le justicier impitoyable" - aventures - E.U.	11.00	Garrison's Gorillas
		11.00	The National News
10.45	Dernière heure et météo	11.43	Pjama Playhouse
11.00	La ronde des sports	1.30	"The Brides of Dracula" - comédie - musicale

DIMANCHE

Le signe C marque une émission en couleur.

CBFT 2

9.10	Aujourd'hui à CBFT	9.00	Test Pattern and Music
9.15	Cours universitaires:	9.45	Today on CBMT
	"Sciences religieuses"	10.00	Kiddies' Rendez-vous
10.00	Cours Universitaires	10.30	This is Life
	"Initiation aux mathématiques modernes"	11.00	Church Service
10.45	Cours Universitaires:	12.00	Man and his Music
	"Introduction à la psychologie scientifique"	12.30	Sport Magazine
11.30	Le jour du Seigneur	1.00	Variety Portraits
12.30	Lecture pour tous	1.15	Gardening with Gordon Warren
1.00	Panorama	1.30	Country Calendar
1.30	Les travaux et les jours	2.00	Gilbert and Sullivan
2.00	L'enfant du cirque	2.30	World of Music
2.30	Cent millions de jeunes	3.30	Wonderful World of Golf
3.00	Du sport et des hommes	4.30	Through the Eyes of Tomorrow
4.00	Vagabond	5.27	CBC TV News
4.30	Partout	5.30	Hinn Sing
5.00	A la recherche d'un dialogue	6.00	Walt Disney
5.30	L'heure des quilles	7.00	Green Acres
6.30	Journal	7.30	Flashback
6.35	Atome et Galaxie	8.00	Ed Sullivan
7.00	Walt Disney présente	9.00	Bonanza
8.00	Les Beaux Dimanches:	10.00	The Way It Is
	"Rectal Alain Barrière"	11.00	CBC National News
9.00	Les Beaux Dimanches:	11.15	Night Report
	"La fleur de l'âge"	11.21	Week end in sports
10.00	2-1	11.28	Cine-Camp
10.30	Le grand nord	1.00	"King-Kong"
11.00	Journal		Final Report
11.15	Sports dimanche		
11.30	D'hier à demain		
	"Mourir à Madrid"		

CFTM 10

9.30	Mire et musique	9.00	Sign on News
10.00	Regard sur le monde	9.15	Landon Line
11.00	Bon dimanche	9.30	Images of Childhood
12.00	Nouvelle édition	10.00	Let's find out
12.30	Le coin du disque	10.30	Leredomica
1.00	Les hommes de l'avenir	12.30	Continental Miniature
1.30	Cine-Dimanche (à communiquer)	1.00	Spectrum
3.15	C.E.Q.	1.30	Question Period
3.30	Sur la selette	2.00	Furury
4.30	C'est votre affaire	2.30	The Sports Scene
5.00	Télé-Quilles	3.00	Mr. Chips
6.00	Caisse Boni	3.30	The Naranda Lectures
6.30	Music-Hall des jeunes	4.30	Sunday Soccer Special
7.00	Le Virginien	5.30	Challenge
		6.00	Tarzan
		7.00	The Monkees
		7.30	The F.B.I.
		8.30	I Dream of Jeannie
		9.00	Smothers Brothers Show
		10.00	Rowan and Martin's National News
		11.00	National News
		11.15	Pulse
		11.40	Crossfire

Mangez du beurre

MY COUNTRY

fabrique par

Lactanor

THÉÂTRE

LA BOÎTE À CLEMENCE: "Sois toi-même", revue musicale de Clemence Desrochers et Pierre F. Brault (vendredi (21h et 23h.) et samedi 20h.30 et 22h.30.)

COMÉDIE-CANADIENNE: Les trois menestrels - 20h.30.

INSTANT THEATRE: (Place Ville-Marie) "The Care taker" de Harold Pinter, du mardi au vendredi à 19h.30 - Samedi à 14h.30 et 19h.30; relâche dimanche et lundi (jusqu'au 27 janvier).

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: (salle du Gesù): "La jalousie du barbouillage" et "Le médecin malgré lui" de Molière; soirée: 19h.30, samedi: 20h.30 (jusqu'au 6 février).

LE PATRIOTE: Anne Sylvestre - (jusqu'au 11 février).

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: "Un drôle de couple" de Neil Symond - Du lundi au samedi: 20h.30 - Dimanche en matinée: 14h.30 et 19h.30.

THÉÂTRE DE L'ESCALIER: "Hamlet, prince du Québec" de Robert Gurik; tous les soirs à 20h.30 (sans relâche).

PLACE DES ARTS

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: Samedi: Duke Ellington; Dimanche: "Le Barbier de Séville" de Rossini - 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Enrico Macias - 20h.30.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Pygmalion de Shaw" - Tous les soirs à 20h.30.

LA BOÎTE À CLEMENCE

PRÉSENTE

SOIS TOI-MÊME

REVUE MUSICALE

DE CLEMENCE DESROCHERS ET PIERRE F. BRAULT

(SPECTACLES) VENDREDI 9.00 - 11.00

SAMEDI 8.30 - 10.30 - 12.30

Res. 878-4401

438 PLACE JACQUES-CARTIER (Vieux Montréal)

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Franz-Paul Decker directeur artistique

Concert pour jeunes travailleurs et étudiants

mercredi 7 février 8.20 p.m.

au pupitre Pierre Héту soliste

Anne-Marie Gendron pianiste

PROGRAMME

Weber Ouverture "Der Freischütz"

Prokofieff Concerto No 3

Beethoven Symphonie No 7

\$2.00 - 1.50

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER

505, RUE WILFRID-PELLETIER

MONTRÉAL (MONTREAL) TEL. 842-2112

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER

ILS NOUS REVIENNENT SAM. ET DIM. SOIRS 10, 11 FÉVRIER

matinée: dim. 11 fev.

dans un gala de chansons comiques et sentimentales et de monologues.

FERNANDEL

et

FRANCK FERNANDEL

Prix (taxe incl.) Soirs: \$6.55 \$4.52 \$2.50

Matinée: \$5.54 \$3.50 \$2.50

BILLETTS EN VENTE à la Place des Arts: CCA, 1822 Sherbrooke O. (sous-sol), Ed. Archambault 500 Ste.Cath., Importations CM Ltee, 8225 St. Laurent et 5975 Monk; Caisse Pop. Maisonneuve, 4220 Adam; Jim Charlebois, 2115 Jean-Talon e.; Librairie Ducharme, 418 N.Dame e.

Billets d'étudiants (\$1.00) Se présenter en personne à CCA seulement.

COMMANDES POSTALES: Adresses sur requête ou mandat payable à Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 Sherbrooke o.

RESERVATIONS: 932-2171; 2234

RESNAIS

Haydee POLITOFF
Dinah POMMERELLE
Patrick BAUGHMAN
Mjanou BARDOT

J'ERIC ROHMER

LAST-MAN-COLOR

UNE FILLE "POP" SEDUISANTE, SATANIQUE, QUI COLLECTIONNE LES GARÇONS

14 ans et plus

La Collectionneuse

UNE ŒUVRE PLEINE DE LYRISME ET DE FASCINATION

V.O. SOUS TITRES ANGLAIS

MELIEUR FILM AU FESTIVAL DE BERLIN

2e SEM.

BELLE DE JOUR

TRIONPHE

CATHERINE DENEUVE

BUNUEL

RESERVE AUX ADULTES 18 ANS

un film de Nikos Koundouros

YOUNG APHRODITES

RESERVE AUX ADULTES 18 ANS

451, OULRY - 274-4531

Sur semaine 6.15 - 7.50-9.45

Som. et dim. 1.00-2.45-4.30-6.15-7.50-9.45

PLACE VICTORIA TEL. 878-1451

la fuga

VERSION ORIGINALE SOUS-TITRE FRANÇAIS

RESERVE aux ADULTES 18 ans et plus

721-6060

la fuga

ANOUK AIMEE GIOVANNA RALLI PAUL GUERS

VERSION ORIGINALE SOUS-TITRE FRANÇAIS

RESERVE aux ADULTES 18 ans et plus

721-6060

HAUTE INTELLECTUELLE

SUGGESTIF... ÉLÉGANT... OUTRAGEANT!

CHARLES AZNAVOUR

MONICA VITTI MICHELE MERCIER

AUSI LA NOUVELLE VERSION EN COULEUR DU GRAND ROMAN LES DEUX ORPHELINES

3238, MASSON TEL. 727-5212

indomptable ANGÉLIQUE

TECHNICOLOR

MICHELE MERCIER ROBERT HOSSEIN

QUAND LES PARENTS DORMENT

Reserve au adultes de 18 ans et plus

CANADIEN **PLAZA**

STATION BEAUDRY, 1204 est. Ste-Catherine STATION BEAUBIEN 6505 St-Hubert

IL Y A UN MOMENT OÙ LE MONDE CÈSE D'EXISTER!

SANG RÉSERVÉ

(WALSUNGENBLUT)

UN FILM DE ROLF THIELE

d'après l'oeuvre de **THOMAS MANN**

EN ALLEMAND AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

EN COULEURS

L'AMOUR ILLICITE TRAITÉ AVEC UNE GRANDE DÉLICATESSE ET UNE HAUTE QUALITÉ ARTISTIQUE!

- Stern

RESERVE AUX ADULTES - 18 ANS

En semaine: 7.15 - 9.15

Dimanche: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15

5025, SHERBROOKE O. - 489-0821

Art CINEMA

elysée

35 MILTON / 842-6053

le **POUR TOUS** règne du jour

de Pierre Perrault

La Collectionneuse

"UN FILM D'UNE BEAUTÉ VISUELLE ÉMOUVANTE!"

en COULEUR

EN SUÉDOIS E.T. ANGLAIS

THE ROYAL TRACK

(KUNGSLEDEN)

LE FILM LE PLUS FASCINANT DU FESTIVAL DE SAN FRANCISCO!

RESERVE AUX ADULTES 18 ANS

festival

SUR SEMAINE: 7.30-9.30

DIMANCHE: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

525-8600 1206 EST, RUE STE-CATHERINE

Lamial

ANNA KARINA

ROBERT HOSSEIN

268-3303 STATION HERRI 658 EST, STE-CATHERINE

cinéma fleur de lys

Adultes et adolescents 14 ans et plus

Horaires: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

Dernier jour **BOGART**

THE MALTESE FALCON à 3.10 - 6.40 - 9.50

KEY LARGO - 1.30-5.00-8.30

Des **DEMAIN (DIMANCHE)** et pour 6 jours seulement: **FESTIVAL ANTONIONI**

Dimanche et lundi (lun. : soir seul.) en français

- L'ECLIPSE 12.50 - 5.30 - 9.50
- L'AVVENTURA 3.00 - 7.40
- Mar.: L'ECLIPSE et LA NUIT
- Mer.: L'ECLIPSE et LE CRI
- Jeu. et Ven.: L'ECLIPSE et LE DESERT ROUGE
- soirs de semaine: dès 5.30

5095, RUE ST-LAURENT 777-8800 CINÉMA DU SPECTACLE

verdi

Commentant samedi 10 fév.: LA SEMAINE POLITIQUE

UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!

LOUIS de FUNÈS

Le film qui mérite l'OSCAR du rire!

SCOPE-COULEURS

COMPLÈMENT DE PROGRAMME **ELKE SOMMER**

RESERVE aux ADULTES 18 ans et plus

TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRAUATÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI

LE GANG DESCEND SUR LA VILLE

CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE

AU GESU

DU 12 FÉVRIER AU 2 MARS

LE PENDU

COMÉDIE DE ROBERT GURIK

Musique: Robert Charlebois
Mise en scène: Roland Laroche
Décors et costumes: René Noiseux

AVEC:
Claude Préfontaine, Ronald France,
Robert Rivard, Jean-Louis Poiré,
Pascale Desgranges, Patrick Pélissier,
Alan Gélinas, Robert Charlebois,
Claude Gauthier, Sylvain Hébert

AU GESU
1300, rue ALBERT
TEL: 881-8675
EGREGORE INC.

LA SEMAINE PROCHAINE C'EST

... LA SEMAINE POLITIQUE

le comité d'Information Politique présente

7 JOURS DE CINÉMA RÉVOLUTIONNAIRE

Sam. 10 fév.: VIETNAM
Dim. 11 fév.: JAMAIS PLUS DE GUERRE
Lun. 12 fév.: EXPLOITATION
Mar. 13 fév.: LA COLÈRE NOIRE
Mer. 14 fév.: CUBA
Jeu. 15 fév.: AMÉRIQUE LATINE
Ven. 16 fév.: QUÉBEC

*4 ou 5 films à chacun des programmes, longs, moyens et courts métrages

***EN VENTE MAINTENANT : carte spéciale : prix spéciaux pour 7 jours**

5200, RUE ST LAURENT 277 4000
CINÉMA DE RÉPÉTITION

verdi

concert-dialogue

du

groupe de rencontres musicales

programme: couperin messeur

le lundi 5 février à 20 heures 30

bibliothèque nationale

1700, rue saint-denis

entrée libre

Orchestre de chambre McGill

Chef d'orchestre: **ALEXANDRE BROTT**

Soliste **ROLAND VALDES-BLAIR**

Guitare

Oeuvres de:
Corelli, Vivaldi,
Boccherini, Respighi

LUN. SOIR, 12 FÉV. 8.45 p.m.

Billets d'adulte \$3.25
Etudiants \$2.00

Disponible à la: Renseignement 486-7333

PLACE DES ARTS THÉÂTRE MAISONNEUVE
MONTREAL 18 QUÉBEC TEL. 842-2112

théâtre du rideau vert

Du lundi au samedi à 20 h. 30
Dimanche matinée à 14 h. 30. Soirée 19 h. 30

Drôle de couple

comédie de Neil Simon
adap. franç. de Albert Husson mise en scène: Jean Faucher

AVEC:
PAUL BÉRAL - BENOÎT MARLEAU
André Cailloix - Patricia Nolin - Isabelle Jean
André Montmorency - Louis Aubert - Serge Turgeon

Au Stella - Tél. 844-1793 4664 St-Denis Métro Laurier

LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC

présente son

10e CONCERT

CLERMONT PÉPIN Variations pour quatuor (quatuor No 2)
ANTON WEBERN Quatuor à cordes, opus 28
FRANÇOIS MOREL Quatuor No 2
SERGE GARANT Phrasex I, pour contralto, piano-céleste, percussion

Interprètes: le Quatuor Gabara, Fernanda Chiochio, contralto,
Serge Garant, pianiste, Guy Lachapelle, percussion

LE JEUDI 8 FÉVRIER À 20 H 30

Salle Claude-Champagne, 220, chemin Bellingham, Outremont, Montréal

Billets à l'entrée \$2.00 — étudiants et membres JMC \$1.00

ÉTUDIANTS!

Une représentation supplémentaire

lundi soir prochain
5 février à 8h.00 p.m.

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

présente

LA JALOUSIE DU BARBOUILLE
et
LE MÉDECIN MALGRÉ LUI de Molière

Jusqu'au 6 février -
Mise en scène: Jean Dalmain

Décors: Claude Fortin - Musique: Georges Savaria
Costumes: Gilles-André Vaillancourt

avec

Jeannine Sutto
Dyane Mousso
Françoise Graton
Jacques Galipeau
Yves Massicotte
Patrick Peuvion

Jean Dalmain
J.-Pierre Compain
Robert Rivard
Gilles Pelletier
Pascal Rollin
Gilles Provost

à la salle du Gesù - 866-5957

Complet jusqu'à la fin - Réservez immédiatement pour "La Mouette" de Tchékhov

Arts et spectacles

Sabourin d'après Mac Coy:

Les chevaux de cirque

par André Major

Jean-Guy Sabourin, animateur de théâtre dont le dynamisme a joué, ici, depuis des années, un rôle de premier plan, a réuni des jeunes comédiens qui en sont, pour la plupart, à leur première expérience scénique. Il leur a proposé des rôles assez curieux, où la psychologie tient la dernière place. S'inspirant du roman d'Horace MacCoy, "On achève bien les chevaux", il a créé un drame un peu baroque, un peu sportif, très difficile à imposer aux spectateurs auxquels d'ailleurs il fait fréquemment appel puisqu'il s'agit d'un marathon de danse et que nous en sommes le public. On comprend tout de suite que la musique a, dans ce contexte, une importance primordiale. Ce sont Jean-Marie Cloutier et trois Gaspésiens, qu'on ne nomme pas, qui l'ont créée. Elle nous a paru variée, soutenue, bien que parfois nous eussions aimé qu'elle correspondît mieux à la nature des personnages qui sont, comme l'on devine, des jeunes gens misérables qui cherchent par ce moyen à remporter de quoi se lancer dans la vie Rocky (Serge Taillefer) qui était le maître de cérémonie, comme on dit, ne dirigeait pas seulement les danseurs, il s'adressait à nous, nous transformant en spectateurs du marathon. Jean-Guy Sabourin, adaptateur et metteur en scène, a bien compris que, faute de psychologie, il était nécessaire d'intégrer le public à l'action qui se déroulait sur la scène. Mais, malgré tout le dispositif scénique, les décors et les costumes, qui faisaient preuve d'esprit d'invention, nous arrivions mal à croire à la réalité du drame, surtout durant le premier acte, qui tient tout entier dans une suite de danses qui épousent les personnages. Au deuxième acte, le cercle se dénouait enfin, et l'action débouchait sur le désespoir des participants du marathon et par la mort que Gloria appelle et que son ami Robert lui accorde dans un sursaut d'étrange générosité. "On achève bien les chevaux", dit-il en lorgnant le plafond.

La question que l'on peut se poser, c'est pourquoi avoir monté cette pièce, pourquoi même l'avoir créée. Sabourin nous confiait que, las des drames psychologiques, et parce qu'il avait affaire à des débutants, il avait jugé bon de présenter cette désespérante parodie d'un aspect de la vie quotidienne américaine.

Il est évident qu'il n'a pas choisi la voie de la facilité, que cette expérience exigeait un immense travail dont le plus difficile consistait à susciter un climat qui crée entre le public et les comédiens une sorte de solidarité. La musique devait y contribuer autant que le décor lui-même et le rôle de Rocky. Nous croyons que c'est une demi-réussite parce que le spectateur n'arrive pas facilement à s'intégrer à l'action, du moins pas avant le milieu du deuxième acte. Il faut dire que les comédiens ont un grand mérite, en particulier Suzanne Thériault et Gilles Dupuis qui sont les responsables d'un dénouement qui rachète ce que le drame pouvait avoir, à la longue, de lassant. Quant au travail du metteur en scène, il a été intéressant en ceci qu'encore une fois, il nous révèle un souci de nous proposer quelque chose de nouveau, quelque chose qui brise la routine du théâtre auquel on nous a habitués. Il faut aussi se rappeler que les Apprentis-Sorciers, depuis déjà plusieurs années, ont apporté au théâtre montréalais un trésor considérable.



"CA N'EST PAS LE TEMPS DES ROMANS", film de Fernand Dansereau, qui doit être présenté au Canal 2, le 18 février, vient de remporter le Prix du Bureau International au 13ième Festival de Tours.

Les cinéphiles avertis qui connaissent la rigueur de la pré-sélection pour le Festival de Tours, l'un des plus prestigieux au monde des films de court métrage, apprécieront à sa juste valeur cette victoire remportée par le cinéma canadien-français.

C'est dans le cadre de l'émission "LES BEAUX DIMANCHES", que ce film sera présenté aux téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada, le 18 février à 20h.30. La musique et la chanson sont de Georges Dor. "CA N'EST PAS LE TEMPS DES ROMANS" est une production de l'Office national du film.

Les disques classiques

par Jacques Thériault

● STRAVINSKY: "Cantate (1952)" avec Adrienne Albert (mezzo-soprano), Alexander Young (ténor) et les Gregg Smith Singers: "Messe (1948)" avec le concours des Gregg Smith Singers; et "In Memoriam Dylan Thomas (1954)" avec Alexander Young. Stravinsky dirige l'Ensemble de chambre de Columbia. Stéréo-MS-6992 COLUMBIA

—Interprétation: la meilleure version de "In Memoriam Dylan Thomas"

—Prise de son: excellente

—Caractéristique: hommage au 85e anniversaire du compositeur.

C'est le troisième microsilicon que Columbia édite en hommage au 85e anniversaire de Stravinsky: n'ayant pas reçu les deux autres, bornons-nous à la description-critique de ce dernier. Il rassemble des oeuvres antérieures et postérieures à l'opéra "The Rake Progress" (1951).

Mais pourquoi, dira-t-on, cette précision chronologique? Ce n'est sûrement par amour de son "Rake Progress", oeuvre opératique dont la composition baroque inspire plus ou moins. Mais pour Stravinsky, elle constitue une charnière importante dans son évolution musicale. Comme il se plaît lui-même à le dire, l'opéra célèbre ses fiançailles avec le répertoire italien: plus important encore, c'est vers cette époque (en 1953 avec le Septuor pour instruments à vents, cordes et piano) qu'il effectue ses premières expériences atonales. Conversion partielle sans doute, mais fort inattendue et très discutée par ses adversaires.

"In Memoriam Dylan Thomas" est justement de cette période post-Rake Progress (si l'on veut bien me passer l'expression). L'oeuvre-composée sur un poème de Thomas, "Do not go Gentle into that Night" — est de courte durée: 7½ minutes. C'est sans contredit la meilleure version existante. Alexander Young est un ténor idéal. Les quatuors à cordes et de trombones sont riches, efficaces et d'une puissance déconcertante.

La "Cantate" est de qualité inférieure à l'oeuvre précédente. Regrettons également sa version originale: on nous donne ici les trois-quarts de la version de 1952. Pour sa part, Young apparaît en décalage avec le mezzo-soprano; en effet, le volume vocal d'Adrienne Albert est assez réduit. On sait que cette Cantate rassemble quatre versets, inspirés de textes lyriques anglais du 15e et 16e siècle.

La Messe pour instruments à vents et chœur mixte est, elle, "inspirée par la foi" disait le compositeur russe! Elle constitue, en tout cas, un témoignage convaincant de la primauté spirituelle. Et l'exécution tient compte du dépouillement voulu par l'auteur, sans aucune ornementation.

On trouvera à l'intérieur le texte de chacune des oeuvres.

● BARTOK: "Concerto pour deux pianos, percussion et orchestre" et "Musique pour instruments à cordes, percussion et celesta"; Gold et Fildale, pianistes; Leonard Bernstein dirige la Philharmonie de New York; Stéréo-MS-6956 COLUMBIA

—Interprétation: le souffle magistral des musiciens tounettes par Bernstein

—Prise de son: superbe et très claire

—Caractéristique: premier enregistrement du Concerto pour deux pianos, percussion et orchestre.

Le Concerto pour deux pianos, percussion et orchestre (1940) est une transcription de la Sonate pour deux pianos et percussion (1937). Cette présente version fut exécutée pour la première fois par le Royal Philharmonic Orchestra de Londres en 1942, soit trois ans avant la mort de Bartok dans une chambre d'hôtel à New York.

Admirez sans réserve le jeu des duettistes Gold et Fildale: cadence très marquée, clarté extrême dans toutes les lignes... Marquons d'une pierre blanche leur parfaite coordination, leur technique de premier plan.

Il existe plusieurs versions de Musique pour instruments à cordes, percussion et celesta; j'avoue avoir un "faible" pour la version de Solti avec le London Symphony Orchestra, mais celle-ci mène un combat peut-être plus "faustien". Pour Solti c'est l'intensité lyrique, tandis que pour Bernstein c'est la sauvagerie rythmique. Ces deux conceptions rejoignent celles de Bartok, elles se valent l'une et l'autre.

La Philharmonie de New York est autoritaire et sa sonorité est des plus luxueuses.

● MOZART: Symphonies No 39 et No 40; Leonard Bernstein dirige la Philharmonie de New York; Stéréo-MS-7029 COLUMBIA

—Interprétation: exemplaire à part quelques réserves

—Prise de son: effet stéréophonique faible

—Caractéristique: aucune.

Point d'effets romantiques superflus, point de fausse grâce ni de mignardise (ce qui n'empêche pas le trio du menuet de la Symphonie No 40 d'être élégant et délicat), mais un Mozart naturellement fin et ému, profondément inspiré. Les instrumentistes sont ferveurs, attentifs semble-t-il à toutes les indications de Bernstein.

● GERSHWIN: Concerto en fa pour piano et orchestre et Rhapsody in Blue; Pianiste: Philippe Entremont; Eugene Ormandy dirige l'Orchestre de Philadelphie; Stéréo-MS-7013 COLUMBIA

—Interprétation: sophistiquée et percutive

—Prise de son: excellente

—Caractéristique: version intégrale de Rhapsody in Blue.

Sans hésiter, voilà la meilleure version disponible du Concerto en fa pour piano et orchestre de Gershwin. Entremont fait part d'une très grande exactitude métrique (n'est-ce pas une exigence importante dans la musique américaine?), que certaines libertés momentanées ne font que souligner.

Merveilleuse exécution à vrai dire! Entremont et l'orchestre distribuent les rythmes, les phrases... avec la grâce désinvolte et huppée d'un grand seigneur. Cela n'exclut pas une certaine dose d'humour.

● GERSHWIN: Concerto en fa pour piano et orchestre, un américain à Paris et Rhapsody in Blue; pianiste: Jerome Lowenthal; Maurice Abravanel dirige l'Orchestre Symphonique d'Utah; Stéréo-VCS-10017 VANGUARD (Série Cardinal)

—Interprétation: un peu froide

—Prise de son: bonne

—Caractéristique: étiquette à bon marché.

NOUVELLES ACQUISITIONS

SCULPTURES AFRICAINES

GALERIE LIPPEL ART PRIMITIF

2159 rue Mackay
842-6369

ALEX BERTRAND
27 Jan. - 17 Fév.

Galerie Moos INC

Visitez notre salle d'art graphique
Restauration - Encadrement
1430 ouest Sherbrooke —
842-2747

la maison des arts
la sauvegarde

a le plaisir de vous inviter à l'exposition

AFFICHES INTERNATIONALES
du 8 février au 12 mars.

Cette exposition présente des travaux d'affichistes du Canada, d'Europe et d'Amérique.

La maison est ouverte:
du lun. au jeudi de 12h à 18h
le vendredi de 12h à 21h
les sam. et dim. de 12h à 17h

160 est, rue N.-Dame
Montréal

galerie libre

M.K. SADIGH

Peintures récentes

Vernissage mercredi
7 février à 20.30 h.

2100 CRESCENT 288-6080

exposition

LISE LANDRY

PEINTRE

à la GALERIE SOIXANTE

du 6 au 27 février

280 ouest rue Sherbrooke 288-5029

NOUS DÉSIRONS ACHETER

PEINTURES DE QUALITÉ

GALERIE WALTER KLINGHOFF

1200 OUEST, RUE SHERBROOKE 288-7306

Édition de luxe

Limitée à 200 volumes numérotés

SUZOR-COTÉ

Par Hugues de Jouvancourt
190 pages papier Velin d'Arches T.
25 photos en couleurs 150 en noir et blanc

"L'ART VIVANT"

Édition de la Frégate

2020 rue Crescent 849-8587

oeuvres récentes

HAYDEN - TAKASHIMA - O'NEILL
REINBLATT - LALIBERTE - CHAKI

GALERIES WADDINGTON

1456 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

BUSH - FRANKENTHALER - LOUIS - MURRAY - NOLAND - OLITSKY - STELLA

galerie du siècle

1484 ouest, rue Sherbrooke
tel. 832-0078

LE CARREFOUR DE L'ARTISTE

GRUMBACHER

Choix de

- PEINTURES à l'HUILE ou à l'EAU
- PINCEAUX
- CARTON
- PAPIERS de COULEUR
- TOILE
- CRAYONS
- INSTRUMENTS de PRÉCISION

Omer De Serres

343 EST, STE-CATHERINE 6955, ST-HUBERT

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND

Commandes par téléphone: 288-0251

Voyage et tourisme

Afrique

Le tourisme est une aventure raisonnable

par Jacques Villeroy

OUGADOUGOU — A la suite de plus de 2000 milles parcourus sur les routes et pistes d'Afrique, de nombreux témoignages, il nous est apparu qu'il y aurait un certain intérêt pour nos lecteurs à connaître les possibilités de ce continent en matière de tourisme. Bien entendu nous laisserons de côté celui pratiqué par les millionnaires en "jet", hôtels climatisés: ce genre de connaissance de l'Afrique ne manque pas d'intérêt, mais il n'est qu'à la portée du plus petit nombre, et de toutes façons les agences de voyages spécialisées sauront parfaitement guider l'amateur.

Non, le tourisme qui nous semble le plus intéressant, bien que pas tout à fait celui du père de famille, est accessible à tous, les jeunes en particulier, sans exiger des moyens considérables, et même à moindres frais que le même type de voyage en Amérique du Nord. Le seul obstacle réel pour nos amis québécois est la traversée de l'Atlantique. Cependant, les moyens mis à la disposition des jeunes (et des moins jeunes) par le système des affrètements, vers l'Europe réduisent cet obstacle.

- Moyen de transport

Que ce soit pour venir par le Sahara, ou pour débarquer dans un port de l'Afrique noire avec une voiture il faut tenir compte dans son choix des conditions étonnantes dans lesquelles elle va travailler. Bien entendu, le véhicule idéal, si on en a les moyens reste, la Land-Rover. Mais nous pensons que son utilisation est finalement que 95% des cas celle d'une automobile normale; dans ces conditions, il est inutile de s'encombrer d'un engin aussi coûteux à l'achat qu'à l'entretien.

L'expérience des "vieux broussards", le simple examen du marché, montrent que (hormis Mercedes!), deux marques se partagent les faveurs aussi bien des particuliers que des administrations: Peugeot (403 surtout et 404), et Citroën (2CV et AMI 6).

Pour des raisons tenant à la fois à leur coût d'achat et d'entretien et à leur extrême simplicité mécanique (réparables par n'importe qui), nous conseillons (sans faire de publicité) les deux derniers modèles. Il faut savoir qu'on ne peut jamais sans danger aller vite en Afrique,

et que donc la modeste des performances de ces véhicules sur des routes normales est sans importance sur les pistes du continent.

- L'équipement de base

Avec ou sans traversée du Sahara, il faut prévoir un lot de pièces de rechange (la liste peut être fournie par n'importe quel garagiste), des réserves d'eau et de carburant importantes, un matériel de camping sommaire. De toutes façons cet équipement doit être le plus léger et simple possible.

- Les itinéraires

Plusieurs voies de pénétration en Afrique sont concevables à partir de l'Europe: par la route, à travers le Sahara, par mer, jusqu'à un grand port tel que Dakar ou Abidjan par exemple.

La traversée du Sahara de septembre à mai ne pose plus aucun problème, mise à part l'organisation préalable; il ne faut simplement jamais rouler de nuit pour ne pas quitter la piste, disposer de réserves de carburant pour 6 à 700 milles, et d'eau pour 4 ou 5 jours,

à raison de 3 à 4 gallons par jour et par personne. Un matériel léger de désensablement est recommandé (grillage, pelle). Deux itinéraires sont possibles à partir de l'Algérie (très facilement atteinte par l'Espagne et le Maroc): un itinéraire Colomb-Bechar, Gao, Niamey; c'est le plus court et le plus fréquenté par les convois; il est extrêmement monotone. L'autre itinéraire, par In-Salah, Tamnasset, Agadès est plus long, plus difficile, mais réserve les paysages inoubliables du Hoggar.

A partir de là, qu'on soit dans un port, ou au Sud du Sahara l'aventure africaine commence.

- Particularités

Contrairement aux grandes zones touristiques du monde, l'Afrique n'offre pas, sauf dans l'Est, de grandioses paysages, ni une variété naturelle très évidente: peu de relief, de grandes distances sans populations. Ce n'est pas non plus un tourisme de sites archéologiques ou monumentaux: rares sont les constructions historiques ayant résisté au climat et aux pluies. Non, l'intérêt de l'Afrique pour un touriste se situera dans les contacts avec la population, la nouveauté absolue des coutumes et des moeurs, l'originalité de l'habitat ou du vêtement; à cela il faut ajouter les joies que procure la sensation permanente de l'aventure sur des pistes parfois incertaines ou difficilement praticables: on a en permanence l'impression d'une victoire et la conduite, pour être éprouvante, n'est pas moins sur la "tôle ondulée" un sport assez original.

Mais l'avantage principal de l'Afrique est son climat, surtout pour un Canadien: de septembre à juin toute la zone sahélienne (entre le Sahara et la forêt) jouit de températures élevées mais saines, avec même un hiver particulièrement agréable, juste au moment où il neige et vente au Canada et en Europe. La seule saison peu favorable en raison des difficultés de communications, est celle des pluies (juin à septembre). Ce climat favorable permet de se baigner en toutes saisons, soit en piscine dans les pays de l'intérieur, soit dans l'Atlantique, dans les pays côtiers. D'immenses plages de sable fin bordées de palmiers et de cocotiers n'ont rien à envier à celles des Caraïbes ou du Pacifique.

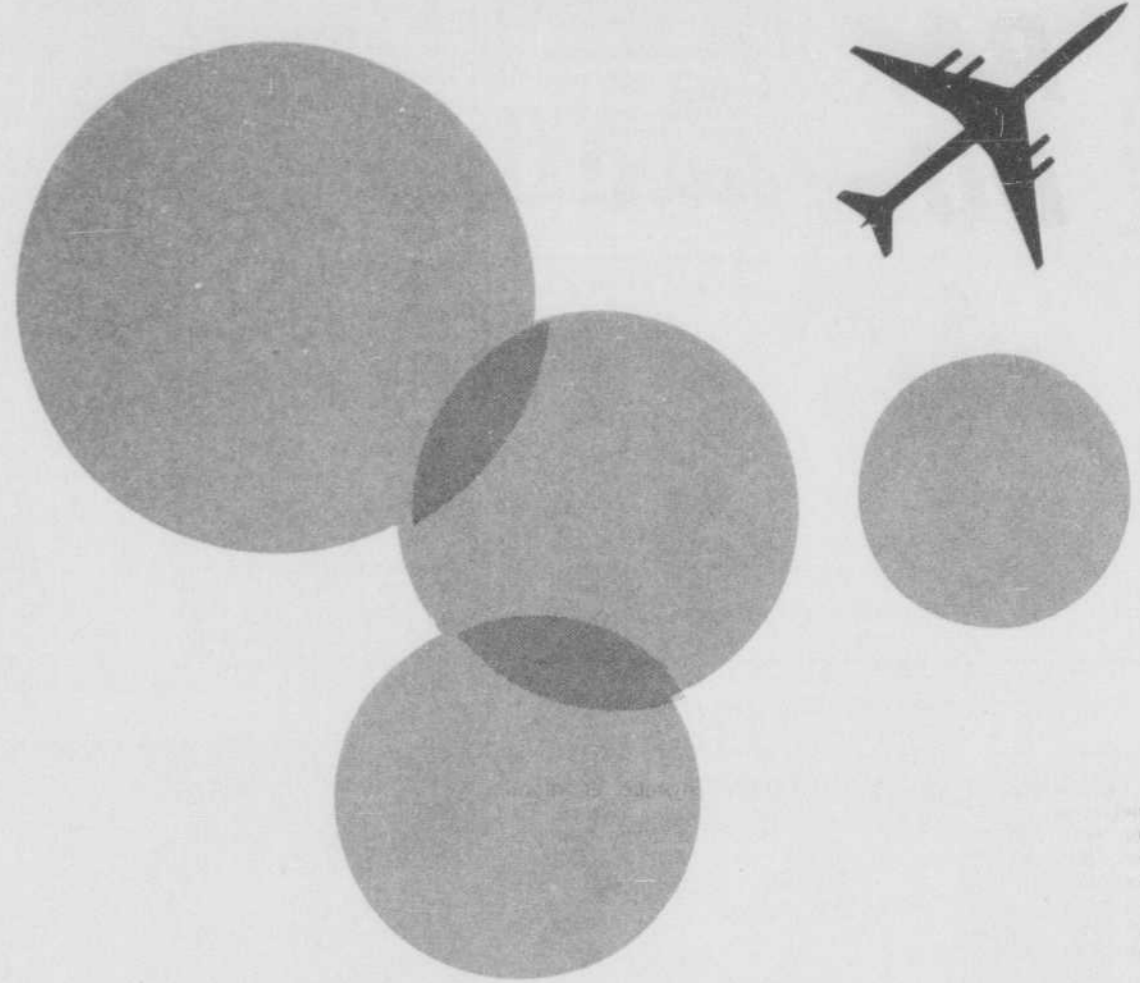
Il y a en outre en Afrique de l'Ouest, quoique à un moindre degré qu'au Kenya, d'excellentes réserves de faune et de chasse où nous avons pu aisément voir antilopes, buffles, éléphants, lions, singes, etc... à bien moindres frais que dans celles de l'Afrique orientale, lieux favoris des grands safaris.

- Importance du tourisme

Pour favoriser le développement du tourisme, la plupart des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont entrepris des efforts limités mais prometteurs. Sur le plan de l'information, la création d'organismes nationaux ayant des bureaux à l'étranger, mais surtout celle de l'Office Inter-Etats africain du Tourisme a permis de coordonner les initiatives en ce sens. Mais il n'est pas suffisant de faire venir des touristes; il faut encore les accueillir. En effet le tourisme le plus rémunérateur pour ces Etats, n'est évidemment pas celui que nous préconisons. Il faut donc pouvoir disposer d'installations modernes disposant de tout le confort requis par cette faune spéciale que constituent les grands voyageurs et chasseurs.

A cet effet, tout un réseau de grands hôtels climatisés, de "campements" et gîtes d'étapes, de terrains utilisables par des avions de tourisme, de forfaits-safaris, commence à permettre la venue de ces touristes "grands dépensiers".

En fin de compte, nous pensons que le grand tourisme en Afrique n'est pas encore commencé, mais qu'il s'inscrit dans la vaste perspective de la connaissance du monde par ses habitants; il n'est qu'à regarder le développement fantastique du tourisme dans des pays où il était totalement ignoré il y a seulement dix ans, pour admettre qu'il puisse, en Afrique connaître un succès futur considérable. Le coût très bas de la vie (au point de vue alimentaire en particulier), doit favoriser cette expansion. La grande voie bitumée trans-saharienne en projet serait alors un argument de plus pour tous ceux qui rêvent "d'aventures raisonnables".



Au printemps, revenez d'Europe plus riche de souvenirs:

Le printemps en Europe — et le volescapade qui vous y transporte — sont parmi les doux souvenirs que vous rapporterez. A cette époque de l'année, le continent est gai et plein de vigueur.

Les habitués du voyage préfèrent l'Europe au printemps, avant l'arrivée des foules de l'été. Et ils prennent le volescapade de CPA, le vol qui les rend heureux, le parfait début d'un joyeux voyage.

Soyez difficile.

Exigez de filer vers l'Europe en Volescapade CPA



Procurez-vous la brochure pratique "un trésor de souvenirs" de votre agent de voyages ou de CPA. C'est GRATUIT. C'est amusant. 32 pages illustrées, remplies de conseils qui ajouteront au plaisir de votre séjour en Europe.

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

VOYAGES TRAVELAIDE

26 personnes de langue française pour mieux vous servir

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 H. EL LE SAMEDI JUSQU'À 4 H. Services gratuits UN SEUL BUREAU À MONTREAL

IL NOUS RESTE QUELQUES PLACES...

pour notre tour au MEXIQUE

au départ de Montréal le 23 février (retour le 9 mars)

Petit groupe homogène de langue française, accompagné au départ de Montréal. MEXICO, ACAPULCO, mais aussi circuit des lacs, montagnes et villes d'art.

Itinéraire sur demande PRIX... CAN. \$715.



Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.

1225 OUEST, DORCHESTER MONTREAL, P.Q. TEL.: UN. 1-2485 Qui dit Voyages dit Malavoy

VOYAGE CULTUREL ÉTÉ-1968-EUROPE

Six semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe - 42 jours en Europe: départ 3 juillet (avion de Dorval); retour 13 août (avion de Paris). - Hollande, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Monaco et France.

Tout compris \$1,210.00 en dollars canadiens

Profitez de l'expérience... 14e année consecutive. Excellent service d'une grande compagnie. Pour informations, demandez: P. Julien Déziel, O.F.M. Les Franciscains, 2010 o. boul Dorchester, Montréal

Montréal-Québec



par le Rapido vous voyagez en toute quiétude à quatre pieds d'altitude!

Entre Montréal et Québec, il n'existe pas de moyen de transport plus fiable, plus confortable que le Rapido. L'homme d'affaires voyage dans une atmosphère de détente. Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon. Le tarif est raisonnable et la cuisine excellente.

- 3 Rapidos par jour — aller-retour.
- Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20.
- A l'aller et au retour, le train arrête à Ste-Foy.

Le tarif Rouge est de retour! Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge:

\$4.20



Voyages et tourisme

SCANDINAVIE

LE PARADIS DU YOGA



Swami Vishnu-devananda un maître du yoga

Les Montréalais quittant la métropole durant cette saison pour les pays chauds — soit pour raisons de santé, soit pour simple bonheur des vacances — et qui cherchent en même temps un changement de vie propice à leur

bien-être physique et moral seront comblés à Nassau, Bahamas. Leur destination propre sera l'île de Retraite Yoga-Savananda Ashram qui ouvrira ses portes lors d'une réception officielle le 4 février. L'événement sera mar-



L'île de retraite Yoga à Paradise Island (Nassau, Bahamas) ouvrira ses portes le 4 février et promet des vacances inoubliables. Cet endroit ombragé est situé sur une plage privée. Son sable de corail blanc ivoire et ses eaux claires comme le cristal sont idéals pour la méditation et les exercices yogiques.

qué tout spécialement par l'interprétation de dans Hindous mettant en vedette la charmante Malhati Ramji, autrefois de Montréal. La Retraite, avec sa plage privée et ses magnifiques jardins tropicaux est située sur l'île enchantée Paradise Island couvrant une superficie de 4 acres. A 5 minutes près du port de Nassau, (directement opposée au Quai Prince George) il est très facile de s'y rendre en bateau.

Swami Vishnu-devananda est le fondateur-directeur de la Retraite à Paradise Island où il conduira personnellement les classes de Yoga durant les sessions. Il est aussi le fondateur-directeur du splendide Sivananda Ashram Camp Yoga à Val Morin (45 milles au nord de Montréal) dont il a fait ses quartiers-généraux. Des classes sont aussi conduites au Centre Sivananda Yoga Vedanta, 5178 boul. St-Laurent à Montréal. Il compte au-delà de 1,000 disciples de toutes nationalités, croyances et professions. Avant son arrivée en Amérique en 1958, Swami Vishnu-devananda, un disciple du Grand Saint et Maître feu H.H. Sri Swami Sivananda Maharaj, était professeur senior de Hatha Yoga à Yoga Vedanta Forest Academy. Depuis son arrivée, quelque 50 succursales du Centre Sivananda Yoga Vedanta ont été établies à travers le Canada et les États-Unis aussi bien qu'en Amérique du Sud et Hawaii. Il a beaucoup voyagé à travers le monde, a participé aux recherches conduites par plusieurs universités européennes, canadiennes et américaines. Le Swami est considéré comme étant une autorité mondiale de Yoga. Grâce à ses efforts continus, à son entière collaboration, les nord-américains peuvent aujourd'hui éclaircir les mystères de cette ancienne science de Yoga et la mettre en pratique pour en retirer le maximum de bien-être.

La récréation consiste en balades sur les îles environ-

nantes, natation, voile, bateaux, ski aquatique et tennis. La cour de tennis, entourée de grands palmiers, sert aussi bien de local pour les exercices yogiques.

Une nourriture végétarienne simple et nutritive est servie, en accord avec l'esprit du Yoga. Des mets spéciaux seront servis aux personnes obèses.

Comme c'est l'usage dans les Centres Sivananda Yoga Vedanta, les contributions sont volontaires. Ce que vous donnez pour votre gîte et pension sera employé pour maintenir l'île de Retraite Yoga. L'adresse est: B.P. 1240, Nassau, Bahamas.

NASSAU

24%

DE PLUS

DE

TOURISTES

Les voyages organisés en Scandinavie accusent une augmentation de 24 pour cent cette année par rapport à 1967, selon les statistiques préliminaires, a fait savoir M. Rudolph Staeps, chef de ce service à Scandinavian Airlines.

Il a précisé que cette augmentation ne se manifeste pas seulement dans les réservations faites longtemps à l'avance, mais que celles de mai indiquent aussi que la saison touristique commencera tôt cette année.

"Nous ne comprenons justement pas, a déclaré M. Staeps, comment il se faisait que les voyages organisés en Norvège, en Suède, au Danemark et en Finlande n'étaient pas plus nombreux à la fin d'avril et en mai, car c'est certainement le moment où la Scandinavie est à son plus beau. On dirait que le public voyageur l'a découvert cette année."

Il a ajouté que "le programme de tournées organisées de SAS est parmi les meilleurs qui soient dans le monde. Nous nous attendions à des progrès sensibles du tourisme en Scandinavie, en 1967, et les premiers rapports nous confirment dans nos prévisions".

VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE

Alfred Gagliardi
6900, RUE SAINT-DENIS
271-6900

MONDIAL AVIOMAR
445 O., RUE JEAN-TALON
274-7595

Les deux bureaux sont ouverts de 9 a.m. à 9 p.m. du lundi au vendredi

Samedi 9 a.m. à 3 h. p.m.



VOUS OFFRENT
VIA
AIR FRANCE
LE FAMEUX

CLUB MÉDITERRANÉE
TOUT UN PROGRAMME DE SOLEIL ET DE JOIE DE VIVRE

2 SEMAINES AU SOLEIL AFRICAÏN
AGADIR (MAROC) \$586⁰⁰ Can.
tout compris
Extension Paris

MEXIQUE
8 JOURS
HOTEL AVIGNON, ETC.
\$331⁰⁵

7 JOURS à 8 JOURS
GUADELouPE
DANS LES ANTILES FRANÇAISES
TRANSPORT, HOTEL, REPAS
\$362⁰⁰ CAN.

Demandez nos brochures gratuites dès aujourd'hui

Qui dit voyages... dit MALAVOY

TOURS D'ÉTÉ EN EUROPE

Deux Tours
FRANCE - ITALIE - SUISSE

- du 5 au 26 juillet (réservé aux jeunes)
- du 26 juillet au 16 août

Itinéraire bénéficiant de dix ans d'expérience. Circuit en autocar - Bons hôtels.

Visite de Paris avec André Malavoy **\$729.**

Tour d'EUROPE CENTRALE
du 9 au 30 juillet

Allemagne - Autriche - Tchécoslovaquie - Suisse

Hôtels de Tre classe **\$796.**

Dépliants sur demande

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTREAL, P.Q.
TEL: UN. 1-2485
La maison aux milliers de références



Quand l'hiver deviendra trop rude... volez vers le sud!



16 jours merveilleux au Portugal pour seulement... \$331

(billet d'avion et voiture compris)

Voici une aubaine extraordinaire pour vos vacances d'hiver! Vous pourrez visiter le Portugal comme il se doit: en voiture! Une jolie petite Fiat 600D vous attendra à l'aéroport de Lisbonne, à quelques minutes du Continental Holiday Motel, à Oeiras. Vous utiliserez le motel comme pied-à-terre entre vos excursions à travers le pays. Vous ne perdez pas de temps. Vous ne visitez que ce qui vous intéresse — châteaux, plages, villages pittoresques — le Portugal en est rempli!

Demandez à votre agent de voyages de vous renseigner sur l'excursion-soleil IT-ST-110 de CPA.

Tout est compris dans le prix: billet d'avion, aller et retour, en classe économique*, location d'une voiture assurée, sans limite de milles, et hôtel. Seulement \$331 (par personne partageant une chambre pour 3 personnes).

PARMI LES NOMBREUSES EXCURSIONS-SOLEIL DE CPA VOUS AVEZ LE CHOIX DE DEUX AUTRES VOYAGES INTÉRESSANTS:

16 jours au Portugal et à Madère pour seulement \$383⁰¹. Séjour dans le pittoresque village de Cascais, visites à Lisbonne et excursion dans l'île de Madère. (IT-ST-107).

16 jours à Torremolinos sur la Costa del Sol pour seulement \$407⁰¹. Excursions facultatives à Malaga, Grenade, Ronda et les caves de Nerja (IT-ST-116).

Utilisez le mode de paiements différés de CPA pour n'importe quelle excursion-soleil.

Votre agent de voyages ou un bureau de CPA vous donneront tous les renseignements sur ces merveilleuses excursions-soleil.

*tarifs tout-compris de groupes, excursions économiques de 14 à 21 jours.
†par personne partageant une chambre pour deux personnes.

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE

Des vacances pas comme les autres!

LE CLUB MÉDITERRANÉE

une formule jeune, ensoleillée, économique!

Le Club Méditerranée* d'Agadir a été conçu pour les fervents du soleil, de la mer et de l'amitié. Après quelques heures de vol dans les jets les plus confortables du monde, vous vous retrouvez en Afrique, à Agadir. Vous êtes accueillis par des organisateurs qui sont là non seulement pour vous servir, mais aussi pour vous aider et vous choyer. Leur offrir un pourboire est une insulte! Dès votre arrivée vous vous installez dans une chambre, avec douche, joliment décorée de cèdre et d'acajou. Le lendemain, vous choisissez la détente ou les sports: équitation, voile, ski nautique, plongée sous-marine, pêche en haute-mer, natation (en mer ou en piscine). Tout est fourni, tout est gratuit. Aux repas... du vin à volonté. Une seule monnaie a cours... des perles multicolores. Le Club Méditerranée d'Agadir offre bien d'autres distractions inédites: récitals, concerts, films, etc. Demandez notre dépliant illustré à votre agent de voyage ou postez le coupon ci-joint.

(*450.000 adhérents en Europe comprenant des Français, des Anglais, des Belges, des Suisses, des Italiens, etc...)

TOUR A - 2 SEMAINES \$651.00
TOUR B - 3 SEMAINES \$759.00

(tout compris: avion en classe économique, chambre avec douche, repas avec vin, visites et excursions, pourboires, etc.)

Demandez les dépliants tricolores d'Air France
Consultez votre agent de voyage... il vous guidera vers le soleil!

AIR FRANCE

LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE

AIR FRANCE
1 Place Ville Marie, Montréal, Québec

Veuillez m'envoyer votre dépliant tricolore sur le Club Méditerranée d'Agadir.

Nom _____

Adresse _____ Tél. _____

Ville _____ Province _____

Nom de mon agent de voyage _____

—AU BON ACCUEIL DES VOYAGEURS DEPUIS 1930—

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

Prenez rendez-vous pour rencontrer la personne la plus renseignée sur le voyage que vous projetez

VOYAGES
TRAVELAIDE L.T.E.

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

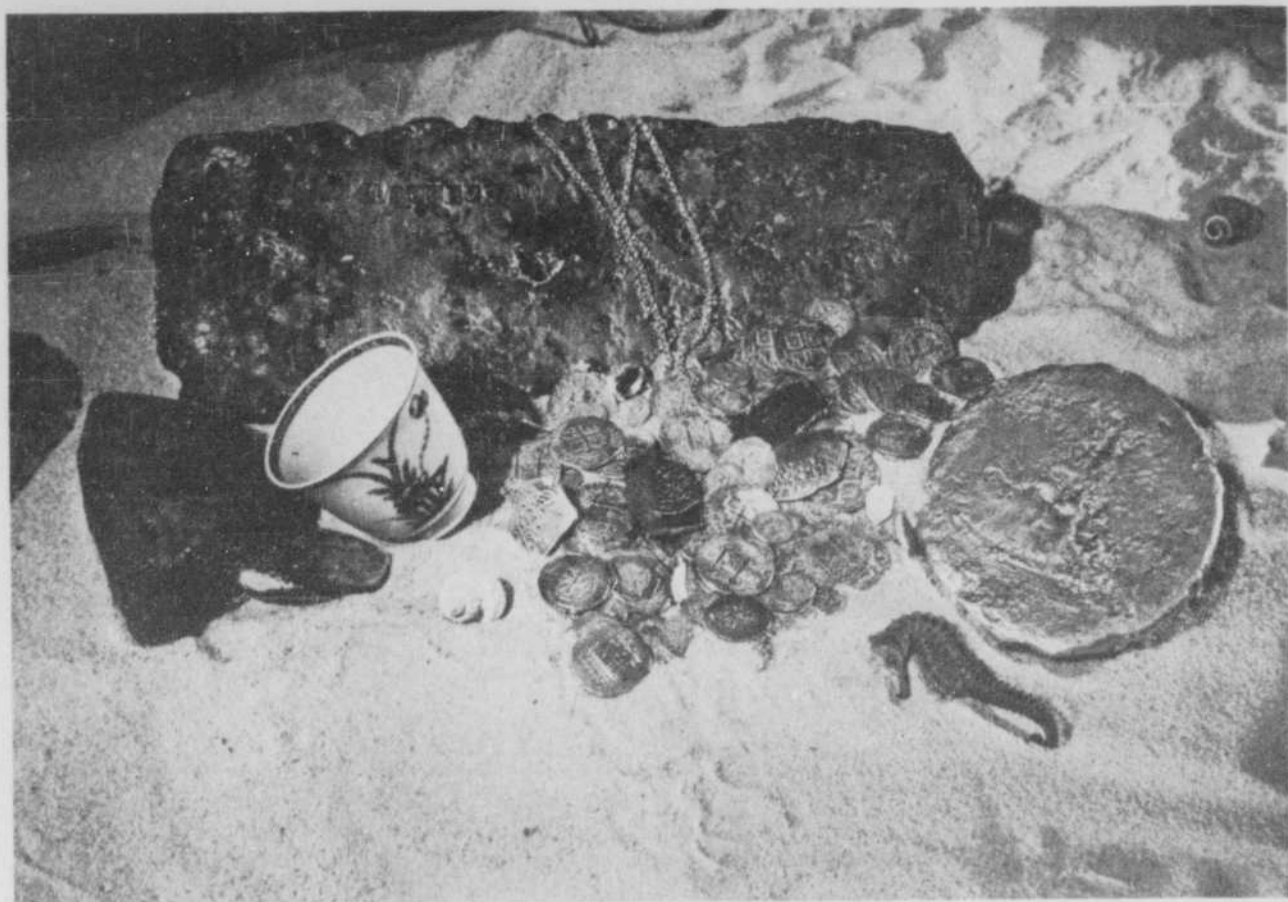
OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES ET LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Services gratuits

UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL



l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...



Cet étalage de lingots d'or et d'argent, pièces de monnaie, bijoux et autres objets, donne une excellente idée de la valeur du trésor découvert par la compagnie Real Eight à bord d'une flotte espagnole qui avait fait naufrage le long des côtes de Floride lors d'un ouragan en 1715. Sur la photo, un lingot de 7 livres (extrême droite), une chaîne en or et un lingot d'argent de 22 livres (à l'arrière), une tasse en porcelaine datant de l'époque de la dynastie K'ang Hsi reposant sur un lingot d'argent en forme de triangle (à gauche) et un assortiment de pièces de monnaie en or et en argent. Ces articles font partie du trésor qui sera exposé lors du Salon Nautique National qui se tiendra à Montréal dans l'immeuble de la Place Bonaventure du 24 février au 3 mars prochain.

A l'ouverture de la 66e session du CIO

Les tricheurs ne sont pas les bienvenus aux Olympiques

(A. Brundage)

GRENOBLE (AFP) — "Nous sommes reconnaissants au premier ministre de la République française de nous faire l'honneur d'ouvrir notre session, a déclaré M. Avery Brundage, hier au début du discours qu'il a prononcé lors de la cérémonie d'ouverture de la 66e session du Comité International olympique, à Grenoble.

"Un article de 'France Actuelle', association d'industriels français, déclare que 240 millions de dollars ont été dépensés pour ces jeux. Voilà un énorme tribut au mouvement olympique, a affirmé le président du C.I.O., qui a poursuivi: les jeux d'hiver sont devenus une énorme affaire et, étant devenus une énorme affaire, ont attiré l'attention politique et commerciale, et ceci, malheureusement, n'est pas toujours correct. Coubertin espérait que le renouveau des

les rendrait de meilleurs citoyens. Il ne pensait pas que les gouvernements, au lieu d'utiliser le sport dans des buts éducatifs, en feraient leur propre affaire pour développer une classe d'athlètes d'élite, chargée de promouvoir le tourisme, l'équipement sportif et l'habillement. Devons-nous demeurer oisifs et voir le mouvement olympique, la plus importante force sociale de notre monde d'aujourd'hui, se noyer dans une marée de matérialisme, de commercialisation et de nationalisme?"

"C'est là que les journalistes avec les facilités qui sont les leurs pour faire éclater la vérité peuvent nous aider à garder le mouvement olympique pur, honnête et droit, comme il fut élaboré par cet éducateur français distingué et ce sportif, le Baron de Coubertin.

Et maintenant, au nom du Comité international olympique, je tiens à remercier le comité olympique français, les autorités et les citoyens de Grenoble qui nous ont reçus avec la traditionnelle chaleur et hospitalité de la France"

Des tricheurs

"Quand un skieur insiste pour être photographié en montrant la marque de ses skis, nous pouvons être sûrs qu'il y a là une raison même si nous ne pouvons pas le prouver. Ceux qui sont inscrits secrètement sur les bulletins de paie des fabricants, ceux qui, subrepticement, acceptent des présents de valeur, ce qui revient au même que d'accepter de l'argent, ceux qui sont payés par des institutions commerciales ou par des stations de sport d'hiver et qui sont utilisés dans des buts publicitaires sans avoir aucun travail à accomplir, ne peuvent être admis aux jeux olympiques.

"S'ils signent les formulaires d'entrée olympiques, ils mentent et s'ils sont malhonnêtes partout. Ce n'est ni élégant, ni intelligent de tricher et ils ne trompent personne, même si leur malhonnêteté ne peut pas être prouvée. Si un être désire ga-

Vote par la poste

Grenoble — Le comité olympique international a décidé de procéder à un vote par correspondance afin de décider si l'Afrique du Sud sera admise aux jeux olympiques d'été à Mexico.

Seulement 51 des 72 membres du comité international étaient présents à Grenoble, aussi étant donné l'importance de la décision à prendre et au cas où une majorité absolue n'aurait pas été atteinte, le comité a préféré accepter la tenue d'un vote par correspondance.

Les bulletins de vote devront parvenir au comité avant le 15 février et le résultat de ce scrutin sera annoncé probablement le 18 février à la fin des jeux d'hiver.

CORONADO (Californie) (AFP) — Le tennis "open" compte de plus en plus de partisans au fur et à mesure que les délégués affluent à Coronado à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération des Etats-Unis laquelle doit se prononcer sur ce problème aujourd'hui ou dimanche.

jeux olympiques convaincraient les gouvernements et les éducateurs que l'entraînement physique et le sport de compétition feraient des garçons et des filles forts et plus sains.

Les inscrits à Blue Bonnets

DIMANCHE		BOURSE	
PREMIERE COURSE - TROT - A réclamer \$2,000	R. Couira	Du double	\$1,200
1 - Demson	A. Boucher	Un adversaire	3-1
4 - The Munch	G. Lachance	Dans la course	7-2
6 - De Voted	A. Lavallée	Un départ	4-1
7 - Jay Bob	G. Hesse	A vos risques	6-1
8 - Old Stragg	P. Robillard	Pôle ne nuit jamais	8-1
1 - Lord Hope	M. Pizard	Mieux chances	8-1
2 - Doug Hanover	L. Bergeron	Des nouvelles	10-1
2 - Love Fast		Trop vite	10-1
Aussi éligibles: Archie Mon - A. Hanna			
Huddell Volo - R. Bouthillier			
DEUXIEME COURSE - AMBLE - A réclamer \$1,500	P. Robillard	Amis du double	\$1,100
1 - Martha's Son	R. Couira	Un succès	3-1
4 - Surry	C. Dupont	On va bien	4-1
8 - Miss Betty Ann	S. Piau	De loin	6-1
2 - Dudley Counsel	J. C. Cloutier	Mieux chances	8-1
7 - Envy	Hen. Filion	Même pas avec envie	8-1
2 - Oak Glen	M. Lefebvre	Si peu	10-1
8 - Warprint	G. Piché	Bah!	10-1
Aussi éligibles: Stewart's Clan - J. G. Gauthier			
Honest Frost - M. Turotte			
TROISIEME COURSE - AMBLE - Handicap à réclamer \$4,500, \$3,000, \$2,500	F. Leboeuf	Tout les atouts	3-1
1 - Rhythm Man	N. Bardier	Un aspirant	3-1
5 - Winning Ace	Her. Filion	Ne pas négliger	4-1
1 - Martha's Son	P. Roberge	Si vous voulez	9-2
2 - Drummond Widower	A. Boucher	Entre bonnes mains	6-1
7 - Shady Adon	A. Béard	Les favoris en forme	8-1
6 - Klarnath Song	G. Beauchemin	Un ignoble	10-1
4 - Terry East Play	Pas nommé	Pas plus	10-1
8 - Hay Man		Passons	10-1
QUATRIEME COURSE - TROT - Non gagnants de \$2,500 en 67-68			
4 - Gay Paul	Pas nommé	De la qualité	3-1
5 - Ron Mar Mic	A. Boucher	Son partenaire	7-2
1 - Lee Masada	A. Béard	Un rival	4-1
7 - Crystal Seabee	M. Bouvrette	Un 7 châtions	9-2
2 - Wahash Charley	Hen. Filion	Un coup d'oeil	6-1
6 - Newport Venture	M. Turotte	Une surprise	8-1
8 - Scotch Blue	S. Grise	Oups	10-1
Aussi éligibles: Sugar Foot Lad - P. Caldwell	L. Lapage	Longue route!	10-1
Diamond Way - C. Patry			
CINQUIEME COURSE - AMBLE - Non gagnants de \$3,000 en 67-68			
4 - Mad Ran	C. Poulin	Use pour Charles	3-1
8 - Katy	C. Obe	Remontera la cote	7-2
1 - Saving Bonds	A. Lavallée	Bien placé	4-1
3 - Helen's Atom	M. Turotte	Se pas à gâteau	9-2
2 - Hugo Boy	B. Kennedy	Un risque	8-1
7 - The Fabulous Elton	Hen. Filion	Pas cette fois	10-1
4 - Straight Talk	L. Pelletier	Pas plus	10-1
7 - Easter Guy	J. G. Brousseau	Mauvaise période!	12-1
Aussi éligibles: Shawnee Wann - J. G. Roberge			
Diamond Way - C. Patry			
SIXIEME COURSE - AMBLE - Handicap à réclamer \$4,000, \$4,500	Her. Filion	Bon choix	3-1
8 - Stormy M	T. Horton	Bon deuxième	7-2
3 - Empire's Billy	G. Bullarçon	La qualité	4-1
1 - Ubaru	M. Turotte	On verra	6-1
5 - Admirable Pick	A. Béard	Qui vira, verra!	8-1
2 - Tipu Duke	M. Lachance	Mieux chose	8-1
6 - Maritime	G. Lachance	De bien loin	10-1
7 - Silent Butler	M. Gagné	Non	10-1
4 - Stony C	J. C. Gauthier	Use autre fois	10-1
Aussi éligibles: Barry North - R. Béard			
SEPTIEME COURSE - TROT - Non gagnants de \$4,500, \$4,500			
3 - Empire's Billy	Her. Filion	Bon choix	3-1
8 - Nottingham	Y. Proulx	Bon deuxième	7-2
1 - Ram Runner	D. Larochelle	La qualité	4-1
3 - Street M. Adon	C. Desjardins	On verra	6-1
4 - Chaldale Bryan	M. Héros	Qui vira, verra!	8-1
5 - Lady Flemington	A. Boucher	Mieux chose	8-1
6 - Speedy Frontier	C. Poulin	De bien loin	10-1
8 - Gem Direct	M. Lefebvre	Pas là	10-1
7 - Major Law	A. Béard		
Aussi éligibles: Merry Piper - M. Hébert			
SEPTIEME COURSE - AMBLE - Handicap à réclamer \$4,000, \$4,500	J. Foley	A gage sa première	3-1
1 - Little Cherry	J. G. Brousseau	Une répétition	7-2
7 - Dear Leo	C. Pelletier	La pelle!	4-1
3 - Adon Ray C	A. Hanna	Bien placé au départ	9-2
2 - Torrid Freight	A. Béard	A vos risques	6-1
4 - Sister Adon C	C. Poulin	Bien placé	4-1
6 - Speedy Frontier	M. Lachance	Attention	6-1
8 - Gem Direct	M. Gagné	De peloton	8-1
5 - General Rechebeu	D. Larochelle	Non	10-1
NEUVIEME COURSE - AMBLE - Gagnants de plus de \$8,000 en 67-68			
4 - Perfect Knight	Her. Filion	Une revanche?	3-1
3 - Star's Lo	A. Béard	Use répétition	7-2
1 - Peter Dawn	A. St-Amour	A l'intérieur	4-1
2 - Sharp Express	G. Hamel	A vos risques	6-1
8 - Star Ace	B. Elie	Bien placé	4-1
DIXIEME COURSE - AMBLE - A réclamer \$3,000			
1 - Page Mar Mic	Her. Filion	Tout les avantages	3-1
7 - Star's Lo	G. Lachance	Su chance?	7-2
3 - May's Choice	R. Bardier	Une protection	4-1
5 - Jay Arden	B. Obe	Ne pas négliger!	9-2
2 - G. P. Buf	L. Bergeron	Avec effort	6-1
4 - Swing Harmony	B. Kennedy	Difficile	8-1
8 - Hearty Dares	A. Béard	Tout autant	8-1
Aussi éligibles: Eddie Lee - M. Gagné	C. Patry	Obtiens-le	10-1

SUR LA SCÈNE DES AMATEURS

Le grand prix de motocyclettes

A l'occasion de son 26ième anniversaire, le Festival des Neiges Laurentien présentera, dimanche, à Ste-Agathe-des-Monts, le Championnat provincial de motocyclettes sur glace.

Cet événement spectaculaire est présenté grâce à la collaboration de M. Charles Beaudin, agent de la Brasserie Dow pour la région des Laurentides.

Le responsable de cette course sera le Club des motocyclettes-Sport de Montréal, et la course sera sanctionnée par le CMA.

On s'attend à ce que plusieurs coureurs des plus renommés des Etats-Unis et du Canada participent à cette course.

Les coureurs rivaliseront dans diverses classes: Expert 500 cc., Senior 500 cc., Junior 500 cc., Junior et Expert catégorie poids léger.

Parmi les coureurs qui y prendront part sont les suivants: Yvon Duhamel (1) champion national de Montréal, monté sur un Esso Jawa; Bill Taylor (67) qui concourt maintenant dans la classe Senior, sur un Triumph; Pete Dowden (52) sur un Triumph De la Ville de Québec; Jean-Marc Houde (19) et Roger Rouillard (16). De Trois-Rivières: Jean Lysight (9).

Terry Forter, champion du scramble de renommée mondiale, occasionnera bien des surprises avec sa nouvelle machine Greeves construite en Angleterre spécialement pour les courses sur glace.

Excursion de ski

Le club de ski Eureka organise une excursion qui aura lieu le 4 février au Mont-Garceau dans les Laurentides. Après la journée de ski il y aura souper et danse.

De plus, le club Eureka organise une fin de semaine au Mont-Blanc les 16, 17 & 18 février. Les personnes qui sont intéressées sont priées de communiquer avec Robert Bruyère ou Jocelyne Gariépy, le plus tôt possible. Le nombre de personnes est limité. Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec Robert à 728-1134 ou Jocelyne à 351-0629.

Tournoi de tir

Le Club de Tir "Balle d'Argent" du Service de la Récréation de Sorel invite les amateurs de ce sport à participer à son 3ième tournoi intérieur de tir-à-la-carabine sportive.

Ce concours aura lieu dimanche, au local du Club "Balle d'Argent" situé à l'arrière de la Collège Cardin, 200 rue Victoria, Sorel. Trois positions et 20 verges sur un total de 600 points. Les classes - Master, Expert, Sharpshooter, Marksman, Novice, Dame, Junior et "Equipe" seront représentées.

Les classifications seront celles du Club "Balle d'Argent" par le capitaine Lionel Moreau.

Réunion mensuelle du C.A.S.M.

Le Club Auto Sport Métropolitain Inc. invite le public et ses membres à sa réunion mensuelle du mois de février en date du 5, à 20 heures au Holiday Inn du 6500 Côte de Liesse, Mt. Il y aura remise des trophées pour les événements suivants: Rallye Blanc et Stalom Auto-Neige à Go-Go. Après l'ordre du jour, l'assemblée se terminera par la présentation d'un court métrage.

3ème tournoi de tennis de table

Pour la troisième année consécutive, le Club sportif des journalistes organise un tournoi de tennis sur table, qui aura lieu au Centre Immaculée-Conception mardi, le 6 février, pour le trophée Guy Desormeaux.

Ce tournoi est à l'intention des journalistes, des artistes, des animateurs de la radio et de la télévision. Selon le président du Club sportif des journalistes Inc., on s'attend à ce qu'une cinquantaine de personnes rivalisent d'habileté en vue de mériter le titre de champion pour l'année 1967-1968.

Le golf pleure Little

PEBBLE BEACH, Calif., PA - Lawson Little, deux fois champion de l'omnium des Etats-Unis, est mort d'une crise cardiaque, à l'âge de 57 ans.

Little a été terrassé, à son domicile supplantant le parcours de golf de Pebble Beach, sur la péninsule de Monterey. On l'a transporté à l'hôpital, où il est mort peu de temps après son arrivée.

Lawson Little souffrait de troubles cardiaques depuis 1957. En 1963, il avait subi une intervention chirurgicale au cerveau. Jeudi, avant sa mort, il avait revêtu le plus en évidence de 1935 et était devenu professionnel en 1936. Il gagna de nouveau l'omnium américain en 1940.

Il avait participé, depuis nombre d'années, à l'organisation du tournoi de golf Bing Crosby. Pour la première fois, cette année, il avait vu son fils, Lawson Little III, y participer.

Little avait gagné les championnats omnia de Grande-Bretagne et des Etats-Unis en 1934, alors qu'il était encore amateur. Il avait été jugé le golfeur le plus en évidence de 1935 et était devenu professionnel en 1936. Il gagna de nouveau l'omnium américain en 1940.

TENNIS

AUCKLAND — Le Montréalais Mike Belkin a remporté son quart de finale des simples des championnats internationaux de tennis de Nouvelle-Zélande, qui se déroulent à Auckland, en disposant du néo-zélandais Richard Hawkes 4-6, 6-3, 6-2 et 6-3.

18 encore à signer

PHILADELPHIE — La direction des Phillies de Philadelphie de la ligue Nationale de baseball a annoncé que trois nouveaux joueurs ont signé leur contrat pour la saison 1968.

Ce sont le joueur d'utilité Gary Sutherland, qui peut jouer au champ intérieur ou au champ extérieur.

Le lanceur droitier Larry Colton et le lanceur de relève Dick Thoenen.

Il ne reste que 18 joueurs de l'organisation des Phillies qui n'ont pas signé leur contrat pour la saison 1968.

Jeux d'été

Le fédéral subventionnera l'organisation

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral a décidé de financer le coût d'opération des premiers Jeux d'été canadiens, à Halifax et à Dartmouth, en août 1969.

Le ministre de la Santé a également dévoué que le gouvernement fédéral partagera avec la Nouvelle-Écosse et les autorités municipales de Halifax et de Dartmouth une partie du coût capital de l'entreprise.

Les frais d'opération s'éleveront, estime-t-on, à \$838,000. La part du gouvernement dans l'acquisition des dépenses capitales sera de \$300,000.

On compte voir plus de 2,400 athlètes canadiens participer à ces premiers Jeux d'été canadiens.

les MOTS-CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Soldat à pied ou à cheval, armé d'une carabine
- Coup de baguette - Petits ruisseaux - Mot arabe qui signifie colline
- Fille du frère ou de la sœur - Liquide nourricier qui coule dans certains végétaux
- Dieu de l'Amour - Roue à gorge - Écorce du chêne
- Hommes, en anglais - Etouffé de soie fine - Saint
- En les - Diminutif de Napoléon - Certain, indubitable
- Qui tiennent du chat - Equerre
- Adj. poss. - Action de s'élancer, pl. - Du verbe voir
- Grain de chapellet - Saison - Femme qui a eu un ou plusieurs enfants
- Sorte de petit citron - Morceau qui entre dans la mortaise
- Exprimer au moyen de la parole - Qui indique la similitude
- Admire, ôter de sa valeur

Solution d'hier

1	P	I	E	C	E	T	E	P	A	S
2	O	T	I	R	E	S	I	L	O	
3	R	A	L	I	T	N	O	E	L	
4	T	R	I	E	C	A	D	A	L	
5	A	V	O	N	S	O	N	S	R	I
6	T	I	D	I	K	E	L	T	E	T
7	I	D	E	R	L	E	E	S	I	
8	V	A	P	E	N	D	I	L	E	T
9	E	S	A	M	D	I	A	U	L	E
10	C	O	L	L	E	S	E	P	E	N
11	P	E	R	M	I	S	E	S	E	N
12	S	T	E	E	N	E	P	E	N	T

Verticalement

- Qui concerne les ornements
- Lieux où l'on bat le grain - Vorace, goulu

LE SPORT CHEZ LES JEUNES

Parlant brutalité, la direction de la Ligue Montréal junior vient de montrer de quel bois elle se chauffe, en imposant une suspension de trois parties à un joueur des Cardinaux de St-Michel, à la suite d'une double fracture de la mâchoire subie par Jacques Fafard, du St-Léonard... Meilleur compteur du circuit et un joueur d'avenir, Fafard ne reviendra plus au jeu de la saison.

Lorsque l'Alberta fera connaître ses champions le 10 février prochain, onze équipes (deux de l'Ontario), titulaires provinciales à la suite d'éliminatoires qui débutaient en décembre dernier, se préparent à s'envoler vers Port Arthur, où elles se disputent le championnat de curling scolaire du Canada et la trophée Pepsi-Cola, au cours d'un long et épuisant tournoi de cinq jours, soit du 19 au 23 février.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ATTENTION CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. EST DÉMÉNAGE À 7035 AVE DU PARC MONTRÉAL 15 270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal 25 288-2152

Encouragez nos adhérents



Exécution sommaire - Un officier Vietcong pris durant l'attaque de Saigon, jeudi, a été exécuté sommairement par le chef de la police nationale sud-vietnamienne. Ces trois photos montrent le pénible déroulement d'un acte cruel d'une guerre de plus en plus sauvage. Sur la première photo, le Vietcong, habillé en civil mais portant, comme tous



ses hommes, un brassard rouge au bras ainsi que ses insignes d'officier, vient d'être arrêté. Les bras liés derrière le dos, il est conduit un peu à l'écart. La deuxième photo est prise quelques minutes plus tard au moment même où le général de brigade Nguyen Ngoc Loan, chef de la police sud-vietnamienne, tire à bout portant une balle dans la



tempe du prisonnier. Sur la troisième photo, le général rengaine son pistolet tandis que s'écroule mort, le Vietcong. Ces photographies dramatiques ont été prises près de la pagode An Quang, en plein centre de Saigon et toujours aux mains des Vietcong, par un photographe de l'Associated Press. (Téléphoto AP)

Lyndon Johnson: faire preuve de patience dans l'affaire du Pueblo

WASHINGTON (AFP) - Le président Johnson a annoncé hier au cours d'une conférence de presse que les représentants américains et nord-coréens à la commission militaire d'armistice viennent de tenir une nouvelle réunion à Panmunjom pour discuter de l'affaire du "Pueblo" mais qu'elle ne s'est pas soldée par des résultats qui puissent être qualifiés de satisfaisants du point de vue américain.

Abordant la question des relations entre les Etats-Unis et le gouvernement de Séoul, le président Johnson a catégoriquement affirmé que, contrairement à certaines informations de presse, "absolument rien ne justifie une tension quelconque dans ces relations". Il a déclaré que Washington suit la situation militaire

de très près. Les Etats-Unis prennent certaines précautions qui s'imposent et vont faire en sorte que les 50.000 soldats américains en Corée reçoivent tout l'équipement qui leur est nécessaire. M. Johnson a ajouté que son gouvernement étudie avec attention toutes les considérations, toutes les recommandations "qui ont été et qui sont formulées par la Corée du sud qui est l'un de nos meilleurs alliés".

La bataille fait rage sur les Hauts Plateaux

de l'envoyé spécial de l'AFP, Bob Wildou

PLEIKU - Le quartier sud-est de Pleiku a été la scène d'une violente bataille qui a fait rage toute la journée d'hier et au cours de laquelle des soldats de cavalerie américains et des rangers sud-vietnamiens auraient tué 191 Nord-vietnamiens appartenant à un groupe estimé à un régiment, qui s'était infiltré dans la ville aux premières heures de la matinée.

Ce sont des hélicoptères et des canonniers qui ont fait la majorité des victimes dans les rangs des Nord-vietnamiens dont un groupe important a été encerclé dans l'ancien quartier réservé de la ville.

Au crépuscule, un calme tendu régnait dans les rues de Pleiku après la fin de la bataille qui s'était poursuivie jusqu'à cinq heures de l'après-midi. La loi martiale avait vidé la ville et seules quelques femmes se trouvaient encore dehors la plupart regagnant leur domicile dans des véhicules américains.

Le personnel féminin vietnamien de Camp Holloway, la base militaire d'hélicoptères, a commencé à quitter le travail peu après midi. De nombreuses femmes étaient en alerte par les rues vers la fumée d'habitations en flammes et dans le crépitement des coups de feu. Le bruit assourdissant des mitrailleuses et les coups sourds des canons de tank et de roquettes s'est poursuivi pour ainsi dire sans interruptions toute la journée dans une grande partie de la ville.

Vers la fin de l'après-midi, on signalait qu'un autre bataillon de Nord-Vietnamiens avait pénétré dans Pleiku et les patrouilles gouvernementales avaient reçu l'ordre de tirer à vue sur quiconque violerait le couvre-feu. Les combats ont été concentrés autour du cloître haut en couleurs, du Square Huts.

La situation à Kontum, à 53 km plus au nord, demeure la plus sérieuse de tous les hauts plateaux. Vendredi après-midi, tous les hélicoptères disponibles ont été dirigés sur Kontum avec des munitions destinées au bâtiment occupé par divers services américains assiégés par des Nord-Vietnamiens estimés à environ un bataillon. Les pilotes d'hélicoptères déclarent que les mitrailleuses lourdes mises en position dans la ville, les obligent à contourner complètement.

Le départ du Dr Jarring d'Israël

TEL AVIV (AFP) - Le Dr Gunnar Jarring, envoyé spécial du Thant, a quitté vendredi Israël pour Chypre. Il a répondu "Pas de commentaires" à la question: "Est-ce que vos conversations avec le ministre des affaires étrangères M. Abba Eban ont fait progresser le problème des navires bloqués dans le canal de Suez?"

La bataille de Saigon: choses vues

SAIGON (AFP) La bataille continue à faire rage dans le secteur de Gia Dinh, à 1.800 mètres de Tan Son Nhut, l'aéroport de Saigon.

A dix-sept heures locales, le capitaine-conseiller américain a appelé le lieutenant des rangers vietnamiens. La décision est prise en hâte de faire intervenir l'aviation car l'attaque Vietcong vient d'échouer. Pour la population du quartier populaire de Gia Dinh, l'aviation haut-parleur diffuse: "Evacuez maisons, nous allons bombarder".

L'avion tourne pendant plusieurs minutes. Vite, les premiers réfugiés arrivent. Une automobile "Toyota", pare-brise éclaté, pneus crevés, la carrosserie criblée de balles, se fraie un chemin dans la foule.

Une riche vietnamienne transporte son poste de télévision et des vêtements. Elle dit en un français hésitant que les partisans sont dans sa villa depuis le matin: "Ils l'ont fouillée partout, et puis ont pris position dans le jardin. Ils sont durs et courageux. Ils ne touchent pas à la nourriture. Ils ne demandent que de l'eau pour boire. Ils sont vêtus d'uniformes militaires vietnamiens, mais on les reconnaît à leur sandales. Ils ne voulaient pas que nous partions, mais j'ai pu m'échapper tout à l'heure au moment où j'ai vu les rangers avancer".

Exténués, les rangers vietnamiens sont affaiblis dans un cimetière. Leur première attaque vient d'échouer. Elle avait commencé dans le cimetière. L'objectif était une villa à toit rouge où une quarantaine de Vietcong sont retranchés. Très vite un feu nourri a accueilli les rangers. De l'autre côté du cimetière, une autre section attaque, mais elle est rapidement clouée au sol, avec un tué et un blessé. Le capitaine américain décide de faire replier ses troupes.

Elles se sont repliées mêlées au misérable cortège des réfugiés. Certains de ceux-ci portent des pansements de fortune. Ils s'éloignent sans un regard pour les rangers, disparaissent pour gagner le centre de la ville où ils trouveront refuge dans les pagodes, dans les parcs ou sous les portes cochères. Bientôt les hélicoptères armés ronronnent dans le ciel et les mitrillages commencent. Installés sur le nez des hélicoptères, les lance-grenades égrenent leurs explosifs. Dans quelques minutes l'artillerie va réduire en miettes, ce qui reste de Gia Dinh.

Deux graves problèmes: l'afflux des réfugiés et ravitaillement de Saigon

du correspondant de l'AFP, François Pelou

SAIGON (AFP) - La réparation des graves dégâts matériels occasionnés par ces quatre premiers jours de bataille, le ravitaillement des grands centres sans arrivages depuis six jours, et l'hébergement des centaines de milliers de nouveaux réfugiés luyant les combats et leurs quartiers dévastés, tels sont les problèmes immédiats, en dehors des questions militaires, auxquels doivent faire face le gouvernement vietnamien et les autorités américaines.

Cependant rien ne peut être entrepris avant la fin des combats qui se poursuivent dans tout le pays et personne ne peut prévoir la fin de l'effort des unités Vietcong. Saigon est assiégé, les routes sont coupées tout autour de la ville et personne n'a pu encore se rendre compte de l'état des routes sous contrôle Vietcong dans les campagnes, entre les centres producteurs et ceux de consommation.

Dans le quartier de Go Vap à Saigon, j'ai vu les réfugiés se battre pour un coin d'ombre dans les jardins de la Pagode et disputer aux militaires une partie du cimetière voisin. Des flots de réfugiés continuent à déferler vers le centre de Saigon, se heurtant aux barrières de troupes brutales et épuisées, aux sifflets et armes pointées des tankistes américains torsés nus qui ne discutent pas.

Un maigre ballot sur le bras ou la motocyclette, les Saigonnais se réfugient à Saigon, d'un quartier à l'autre.

La fumée noire des incendies allumés par les chasseurs bombardiers se rabat sur cette foule qui fuit la mitraille, les Vietcong, le soldat, les bombes d'avions, mais surtout les mitrillages des hélicoptères. Pour tous ces réfugiés, comme pour le docteur vietnamien qui soigne trois cents blessés à l'hôpital de Go Vap, les hélicoptères armés jetant leurs "trainées" de feu verticales sont la terreur des civils. Tableau d'exode dans la ville.

Sihanouk s'en prend aux communistes cambodgiens

PHNOM PENH (AFP) - Le prince Norodom Sihanouk, actuellement en tournée d'une semaine dans la province du Rattanakiri, sur les Hauts-Plateaux près de la frontière vietnamienne, a prévenu les communistes cambodgiens qu'il les ferait fusiller s'ils continuaient à pousser les populations montagnardes dans la voie de la sécession.

Le prince a signalé que les communistes vietnamiens avaient fourni des armes aux montagnards cambodgiens pour se "libérer" du Cambodge et former avec les montagnards vietnamiens un prétendu "Etat montagnard libre et indépendant". Il a révélé aussi que les communistes cambodgiens poussaient les montagnards à abandonner le travail dans les plantations d'hévéas, à ne pas

Giscard d'Estaing n'a pas l'intention de quitter la majorité gouvernementale

PARIS (AFP) - Allié turbulent mais nécessaire de la majorité gaulliste, M. Valéry Giscard d'Estaing, leader des républicains indépendants, a affirmé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'avait aucunement l'intention de provoquer une crise politique en France. Cette affirmation de l'homme du "oui mais", est relevée avec intérêt, à l'issue d'une semaine où M. Giscard d'Estaing avait multiplié les critiques à l'égard du gouvernement au point que certains observateurs se demandaient si la tactique de la "contestation", suivie jusqu'alors par les Giscardiens ne risquait pas de s'orienter, plus ou moins rapidement, vers une opposition pure et simple.

Le président du FNL lance un appel aux militaires

HANOI (du correspondant de l'AFP Bernard-Joseph Cabanes) - M. Nguyen Huu Tho président du Front national de libération sud-vietnamien a lancé hier un appel aux "fonctionnaires, employés, officiers et soldats du pouvoir sud-vietnamiens" pour qu'ils joignent leur action à celle de la population afin de "défaire les agresseurs américains, renverser les chefs des traîtres et sauver la patrie". S'adressant plus spécialement "à ceux qui hésitent encore", le président du FNL a déclaré: "Qu'attendez-vous donc encore? Rejetez résolument tout ce qui assombrit votre conscience, la voie de l'action s'ouvre devant vous, retournez vos armes contre les agresseurs et les traîtres vietnamiens, quittez la vie de mercenaires pour retourner chez vous, joignez-vous au peuple pour défaire les troupes américaines et chasser les traîtres, sauver votre patrie et votre famille. La situation est d'une grande urgence. Le FNL vise l'objectif le plus élevé: le salut national. Il est attaché à l'édification d'un Sud-Vietnam jouissant d'une indépendance souveraine, d'un Sud-Vietnam pacifique, neutre, prospère s'acheminant vers la réunification de la chère patrie vietnamienne".

JEUNES FILLES! JEUNES GENS!

DE QUÉBEC

désireux de se faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants: **QUÉBEC (haute ville), SILLERY et STE-FOY.**

Communiquez sans tarder avec:

M. LÉONARD MORIN à 523-0070

AUX QUATRE COINS DU MONDE

L'épiscopat polonais contre "pax"

VARSOVIE (AFP) - L'activité néfaste à l'Église de l'association Pax et de son président, M. Beleslaw Piasiecki a été dénoncée dans un communiqué destiné au clergé, émanant de la conférence de l'Épiscopat polonais.

Le communiqué, qui porte la signature de tous les cardinaux archevêques et évêques de Pologne, fait suite à la récente controverse qui a opposé le secrétaire de l'Épiscopat aux responsables de l'association.

Il est notamment reproché à celle-ci d'avoir "participé à la préparation de l'arrestation du cardinal-primat et de l'archevêque Baraniak" et d'avoir "contribué à l'éloi-

Allez aux Antilles en "Empress"

Bientôt, un "Empress" quittera New York pour une autre merveilleuse croisière aux Antilles. Voguez vers des vacances magnifiques dans les îles ensoleillées des Antilles.

Nouveaux amis, réceptions, films, danse, spectacles et succulents repas vous feront souhaiter qu'elle s'éternise cette croisière! Si vous avez un penchant pour la natation ("Empress" a deux piscines) ou pour d'autres sports, vous serez servi à souhait. Vous pourrez aussi vous payer le luxe d'une douce oisiveté, si vous la préférez aux activités. Voyez votre agent de voyages ou le Canadien Pacifique. Ils vous en diront plus long.

Il reste encore 3 autres croisières, de New York. Choisissez votre date de départ: 17 fév., 19 jours - 9 mars, 13 jours - 23 mars, 9 jours

TARIFS À COMPTER DE \$275 (pour une croisière de 9 jours)

Canadien Pacifique

CROISIÈRES EMPRESS AUX ANTILLES